

(Conservatoire des Curatelles)

BULLETIN

306

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1901

SOMMAIRE DU 1^{er} BULLETIN DE 1901

Statuts et règlement de la Société	Page	v
Liste des membres		xI
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.		xIX
Sociétés correspondantes		xX
Description de Ris et de ses environs.		1
Le Château du Bourgneuf, résidence des Baillis d'Étampes, par M. L. MARQUIS		13
Une page inédite de l'histoire municipale de la ville d'Étampes au XVII ^e siècle, par M. Paul PINSON		24
Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil		38

GRAVURES :

Château du Bourgneuf près d'Étampes en 1752.	13
Plan du Parc et du Château du Bourgneuf au XVIII ^e siècle, par M. L. MARQUIS	22

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.

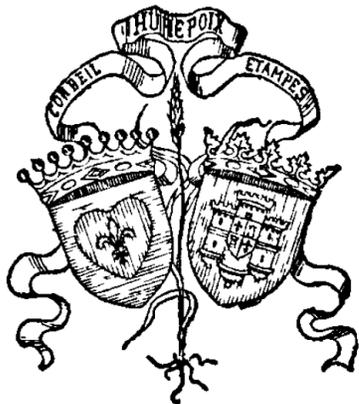


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE
CORBEIL, D'ÉTAMPES
ET DU
HUREPOIX

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1901

Per. 8^o

12437

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date
du 19 février 1895*

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis: 1^o aux signataires des présents statuts, 2^o à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale. Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les Membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART. XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER,

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRE.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Etampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année, parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la Société; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles; il paie les dépenses ordonnancées et donne chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1^{er} janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



LISTE DES MEMBRES

Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles, 12, rue Godot de Mauroi, à Paris.

ALLIOT (l'Abbé), curé de Bièvres.

ALLORGE, Professeur de dessin à Montlhéry.

AUBLET-DELAUNAY (Mme), 173, Boulevard Péreire, à Paris.

*AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris.

BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis.

BARTHÉLEMY (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.

BARTHÉLEMY (Jules), Président d'honneur de la Société des géomètres de France, rue Feray, à Corbeil.

BARTHÉLEMY (Louis), ingénieur, 85, rue d'Hauteville, à Paris.

BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel.

BASSERIE (Mlle), 49, rue St-Vincent, au Mans (Sarthe).

BEGLET (Armand), à Corbeil, et à Paris, 162, boulevard Haussmann.

*BÉRANGER (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris.

BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des Saints-Pères.

BESSIN, ancien Conseiller d'arrondissement à Corbeil.

BIBLIOTHÈQUE (la) COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par M. DUFOUR, bibliothécaire.

MM. *BIZEMONT (le Vte Arthur de), au Château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).
 BLAVET, Président de la Société d'Horticulture d'Étampes, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes.
 BLONDEAU, entrepreneur de travaux à Corbeil.
 BLONDEAU, Architecte à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
 BOËTE, Instituteur, à Villecresnes.
 BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy.
 BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon.
 BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de Corbeil.
 BOUGIN (Louis), 5, rue d'Arcole, à Paris.
 BOUJU-TANDOU (J. Albert), 45, avenue Marceau, à Paris.
 BOULÉ (Alphonse), Juge de paix honoraire, à Lignières (Cher).
 BOURDON, Receveur des Finances, à Corbeil.
 BRUNOY (la Commune de).

CALLIET, banquier, Maire de Corbeil.
 CARNOT (François), 16, avenue du Trocadero, à Paris.
 CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt.
 *CAUVILLE (Paul de), ancien Sénateur, au Château de Coye (Oise), et, à Paris, 15, avenue Matignon.
 CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy.
 CHAMBON, avoué à Corbeil.
 *CHATONEY (Eugène), 8, rue Rembrandt, à Paris.
 CHÉRON, à Lardy.
 CHERRIÈRE (le Dr), à Essonnes.
 CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et 41, avenue de Friedland, à Paris.
 CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre honoraire à la Cour des Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli.
 CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery, et 53, rue St-Dominique, à Paris.
 CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement, à Étampes.
 COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Mousseau par Evry-petit-Bourg, et à Paris, 5, avenue Montaigne.
 COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles.

- MM. COLAS (Albert), propriétaire à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.
 COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris.
 COPPÉE (François), membre de l'Académie française, 12, rue Oudinot, à Paris.
 COTHEREAU, Président du tribunal civil, à Corbeil.
 *COURCEL (le Baron Alphonse de), Sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse.
 *COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann.
 *COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.
 *CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.

- DAMERON, Architecte, rue Chantereine, à Corbeil.
 DANGER, géomètre, à Étampes.
 †*DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARBLAY (Robert), au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.
 DEBLED, artiste-peintre, à Linas, par Montlhéry.
 DECAUVILLE (Armand), Maire de Courcouronnes, à la Ferme du Bois-Briard, par Ris-Orangis.
 DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le tribunal de la Seine, à Ris-Orangis, et à Paris, 34, rue de l'Université.
 DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy.
 *DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St-Germain.
 DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de Limours.
 DEVERRES (l'Abbé), Curé de Boutigny.
 DEVOUGES (le Dr), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.
 DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury.
 DRAGICSEVICS, Professeur honoraire au Lycée Henry IV, à Champrosay, par Draveil, et à Paris, 18, rue Saint-Simon.
 DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Étréchy, et 11, avenue Percier, à Paris.

MM. DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis.

*DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, et à Paris, 11, rue de Sontay.

FERAY (Ernest), 31, rue de la Baume, à Paris.

*FERAY (Georges), 31, rue de la Baume, à Paris.

FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini.

FLIZOT, à Étampes.

FORTEAU (C.-M.), Trésorier de la Caisse d'Épargne, à Étampes.

FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Neuilly-Plaisance.

FRITSCH (l'Abbé), Curé de Croissy-s.-Seine.

GARNIER, négociant, quai de la Pêcherie, à Corbeil.

GATINOT, inspecteur-primaire honoraire, à Montgeron.

GAUDIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau.

GENET (l'Abbé), Curé de Méréville.

GENTY (l'Abbé), Vicaire général de Versailles.

GÉRARD (Octave), avoué à Corbeil.

GIBERT (Mme), à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).

GIBOIN, rue Orbe, à Libourne (Gironde).

GIRARD, Conservateur des Hypothèques à Corbeil.

GLIMPIER (l'Abbé), Curé de St-Sulpice de Favières, par Boissy-sous-St-Yon.

GRAND (Émile), avoué à Corbeil.

GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron.

GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.

GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, par St-Chéron, et à Paris, 65, rue de Rennes.

GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan.

HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris.

†HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.

HERNEST (l'Abbé), Curé de St-Germain-lès-Corbeil.

- MM. HOUSOY (le Comte du), au Château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.) et 81, rue de Lille, à Paris.
 HUDELLOT, juge de paix, à Corbeil.
 HUMBERT-DROZ, Imprimeur à Étampes.
- *JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil.
 JALLEY (l'Abbé), Curé de Villeconin, par Étréchy.
 JEANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 82, rue du faubourg St-Honoré.
 JARRY (Henri), Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil.
 JOANNE (Edmond), Hôtel de Nesmond, 55 et 57, quai de la Tournelle, à Paris.
 JOYEUX (André), à Essonnes.
 JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.
- LABBÉ (le R. P.), Supérieur de l'Institution de Sainte-Croix, au Vésinet.
 LACHASSE (Auguste), Adjoint au Maire de St-Germain-lès-Corbeil.
 LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.
 LADMIRAL (le Dr), au Château d'Étiolles, par Corbeil.
 LAFALOTTE (L. de), à Bruyères-le-Châtel, et à Paris, 129, avenue des Champs-Élysées.
 LAFOLLYE (Paul), architecte diplômé, professeur de dessin, 34, rue Condorcet, Paris.
 LAINEY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du Louvre, à Paris.
 LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.
 LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.
 LAVALLÉE (Pierre), au Château de Segrez, par Boissy-sous-St-Yon, et à Paris, 49, rue de Naples.
 LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.
 LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont.
 *LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.
 LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.
 LEHIDEUX (Ernest), à la Bégallière, à Brunoy.

- MM. LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Feray, à Corbeil.
 LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S.-et-M.)
 LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée, à Étampes.
 LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.
 LOISEL (Albert), rue du 14 Juillet, 21 bis, à Corbeil.
 LORIN, Avoué, Secrétaire-général de la Société historique de
 Rambouillet, à Rambouillet.
- MAILLE ST-PRIX, au Château de la Grange, par Évry-Petit-
 Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine.
 MAÏSTRE (Henri), 12, rue Antoine-Roucher, à Paris.
 MALLET, Banquier, à Corbeil.
 MARCHEIX, Bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, 47, rue
 de Vaugirard, à Paris.
 MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions
 parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris.
 MARS AUX (le Chanoine), 68, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).
 MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).
 MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon.
 *MAUBAN (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis,
 rue de Solférino.
 MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à
 Paris, et au château de Montgermont, par Ponthierry,
 (S.-et-M.)
 MORIZET (Émile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil, et à
 Paris, 56, rue Meslay.
 MOTTHEAU, 11, rue du Pont, à Brunoy,
 MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy.
- OUADIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.
- PAILLARD (Julien), architecte, 33, rue Delambre, à Paris.
 PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la
 Banque, à Paris.
 PANNIER (le Pasteur Jacques), avenue Carnot, à Corbeil.
 PAPIN, agent des assurances générales à Corbeil.
 PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à
 Corbeil.
 PASTRÉ (Aymé), au Château de Beauvoir, par Évry-Petit-Bourg,
 et à Paris, 29, rue du faubourg St-Honoré.

- MM. PÉRIN (Louis), à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles.
 PETIT (Félix), propriétaire, rue St-Spire, à Corbeil.
 PINARD (André), au château de Champcueil, par Mennecy.
 PINAT, architecte à St-Germain, par Corbeil.
 PINSON (Paul), d'Étampes, 39, rue de Valenciennes, à Douai.
 PLANCOUARD (Léon), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Berck-plage (Pas-de-Calais).
 PRESTAT, Receveur des finances à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 PRIVÉ, Directeur du Moulin français à Salonique (Turquie).
- RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons.
 RADOT (Émile), Président du tribunal de Commerce de Corbeil, à Essonnes.
 RADOT (Léon), à Essonnes.
 RAVAUT (Paul), 15, avenue Victor Hugo, à Paris.
 RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes.
 RILLY (le Comte de), au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 61, rue de Varennes, à Paris.
 ROUSSELIN (l'Abbé), Curé de La-Ville-du-Bois, par Montlhéry.
- SABATIER, Maire de Viry-Châtillon.
 SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri), au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 22, rue François I^{er}.
 SAINTIN (Alfred), Maire de Montlhéry.
 SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges.
 SIMON (l'Abbé), Curé de Leuville-sur-Orge, par Montlhéry.
 SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon.
 SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille, et à Paris, rue Clément-Marot, 19 (VIII^e).
- TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation, 90, rue d'Assas, à Paris, et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles.
 TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy.
 THIRROUIN père, Maire de Lisses, par Essonnes.
 TOURNEUX (Maurice), à Morsang-sur-Orge, clos de la Guérenière, et à Paris, 34, quai de Béthune.

MM. **TOURNEVILLE**, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt (Eure).

***TREUILLE** (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris.

TREILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 45, rue de Courcelles, à Paris.

TROCHU (Jules), propriétaire, à Arpajon.

VALLET (l'Abbé), Curé de Ste-Escobille, par Authon-la-Plaine.

VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel.

VAVASSEUR (l'Abbé), Curé de Livry.

VERDAGE (Émile), négociant à Corbeil.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de).

VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lez-Corbeil.

WARIN, Directeur des papeteries d'Essonnes, à Essonnes.

WELTER (Henri), au Mesnil-Longpont, par Monthéry, et 217, rue Saint-Honoré, à Paris.

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. **BOURNON** (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris.

COÜARD (Émile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.

DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles.

MARQUIS (Léon), d'Étampes, 54, rue de la Clef, à Paris.

PHARISIER, Rédacteur en chef de *l'Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.

QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).

STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	MM.
BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil.	GIRARD, de Corbeil.
BLAVET, d'Étampes.	LASNIER (E.), de Corbeil.
BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.	LEGRAND (Maxime), d'Étampes.
BOUCHER (le D ^r P.), de Corbeil.	LEMAIRE (Jules), de Corbeil.
COLAS (l'Abbé), de Soisy.	MAREUSE (Edgar), de Paris.
COURCEL (G. de), de Vigneux.	MARQUIS (Léon), d'Étampes.
COURCEL (V. de), d'Athis-Mons.	MARTELLIÈRE, de Pithiviers.
DEPOIN (Joseph), de Pontoise.	MOTTHEAU, de Brunoy.
DUFOUR (M. A.), de Corbeil.	PASQUET (A. Marc), de Corbeil.
DUTILLEUX (A.), de Versailles.	N...
GENTY (l'Abbé), de Versailles.	

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

Président :	M. François COPPÉE, de l'Académie française.
Vice-Présidents :	M. le D ^r P. BOUCHER, Médecin en chef de l'hôpital de Corbeil.
	M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.
	M. BLAVET, Président de la Société d'horticulture d'Étampes.
Secrétaire-Général :	M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.
Trésorier :	M. LASNIER, Receveur des finances en non activité.
Secrétaire-Rédacteur :	M. GIRARD, Conservateur des hypothèques, à Corbeil.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le D^r P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.

A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.

V. de COURCEL, d'Athis-Mons.

GIRARD, Secrétaire-Rédacteur, à Corbeil.

J. LEMAIRE, de Corbeil.

Léon MARQUIS, d'Étampes.

Max. LEGRAND, d'Étampes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

La Société archéologique de Rambouillet.

La Société historique et archéologique du Gâtinais.

La Société archéologique de Sens.

La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

La Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

L'Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Suède).

La Société des Amis des monuments parisiens.

La Société française d'archéologie.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir.

La Société historique et archéologique de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

La Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines, à Bruxelles (Belgique).

Le Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière, Lyon (Rhône).



DESCRIPTION DE RIS

ET DE SES ENVIRONS

AVANT-PROPOS

Le petit poème sur Ris que nous reproduisons plus loin, n'est pas absolument inédit, mais il est tellement rare (nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire) qu'il peut être considéré comme inconnu; il présente d'ailleurs un intérêt réel, non seulement pour le village de Ris, mais aussi pour les châteaux et les lieux divers des environs de Corbeil; c'est pourquoi, sur l'avis favorable du comité de publication, nous avons cru bien faire en le faisant connaître par la voie de notre Bulletin.

Ce n'est pas que ce petit travail soit d'une brillante facture, loin de là, les vers en sont assez ternes; aussi nous ne le présentons pas comme un modèle de poésie, mais seulement comme une curiosité intéressante. Nous avons encore été engagé à le faire parce qu'il y a là une énigme qu'il serait utile d'expliquer; n'ayant pu y parvenir, nous espérons que, parmi les lecteurs de notre Bulletin, il se trouvera bien quelqu'un qui, connaissant mieux que nous l'histoire des localités comprises entre Athis-Mons et Corbeil, pourra soulever, ne fût-ce qu'un coin du voile, sous lequel l'auteur s'est discrètement dissimulé.

L'auteur était aveugle; né dans l'opulence, à Athis peut-être, il eut à subir de grands malheurs qui le réduisirent à une situation très pénible, c'est ce qu'il nous apprend dans les vers suivants :

Et toi, divin Athis, berceau de mon enfance.
.....
Dans ton sein je connus les charmes de la vie,
Qui m'aurait dit alors qu'elle serait suivie
De tant de maux cruels et de tant de tourmens !
Qui m'aurait dit, hélas ! dans ces heureux momens,
Que la honte, peut-être, et l'affreuse indigence
Succéderaient bientôt au faste, à l'opulence !
Qui m'eût dit que, privé de fortune et de biens,
Sous mes yeux je verrais immoler tous les miens,
Et qu'un jour, près d'Athis, ce lieu si délectable,
Je viendrais demeurer aveugle et misérable ?

Il s'agit certainement ici de la révolution, qui dépouilla notre poète de tous ses biens et le réduisit à l'indigence, après qu'il eut vu périr tous les siens sous ses yeux. Il était peut-être né à Athis, qui fut, dit-il « le berceau de son enfance ».

Quelle était donc l'opulente famille qui habitait Athis avant la révolution et à laquelle appartenait probablement le pauvre aveugle qui exhale ainsi ses plaintes? C'est ce que pourront peut-être nous dévoiler nos aimables collègues d'Athis ou des pays voisins, car les grandes familles qui ont habité ces charmants villages, y ont certainement laissé des traces, ne serait-ce que sur les registres paroissiaux ou les actes de l'état-civil, à défaut d'autres documents; et c'est en toute confiance que nous faisons appel à leurs bienveillantes lumières pour trouver le mot de cette énigme.

Et ce qui montre encore que notre auteur était de grande famille, c'est la connaissance parfaite qu'il possède, non seulement de tous les châteaux des environs, mais encore de ceux qui les ont habités à diverses époques. Nous nous demandons aussi pourquoi, dans ses notes, le poète a discrètement voilé par de simples initiales la plupart des personnages qu'il cite. C'est que, probablement, à l'époque où il écrivait, tous ces châtelains étaient là, dans leurs châteaux et que, tout en ménageant leur modestie en ne les nommant pas, il était lui-même plus à son aise pour en dire tout le bien qu'il pensait.

Nous avons, dans la mesure du possible pour nous, levé ces anonymats; quelques noms n'ont pu être identifiés, nous le regrettons, en espérant que d'autres seront plus heureux.

Aux notes de l'auteur nous avons ajouté quelques explications qui nous ont paru nécessaires; on les trouvera, en bas de page, précédées du chiffre de renvoi, ce qui évitera la confusion avec les lettres de l'alphabet, par lesquelles l'auteur a indiqué ses notes. D'autre part, nous avons respecté son orthographe, elle indique l'époque où il écrivait, c'est-à-dire vers le commencement du XIX^e siècle.

Nous espérons que l'on voudra bien faire bon accueil à cette petite production poétique, qui sera une nouvelle page à ajouter à l'histoire de la commune de Ris, si agitée pendant la période révolutionnaire, alors qu'elle portait le nom flamboyant de *Brutus*.

A. D.

AVIS AU LECTEUR

En improvisant cette description, je n'ai d'abord eu d'autre but que de charmer, suivant mon usage, le malheur qui m'accable, et l'isolement dans lequel il m'a plongé. Mais presque sans y songer je me suis laissé entraîner au plaisir de chanter, un peu longuement peut-être, ce pays divin que j'ai longtemps habité, et où j'ai passé les plus beaux moments de ma jeunesse. Ses sites heureux n'ont pas changé, sans doute, mais le sol, les habitations, les bois, les parcs enchantés qui les environnaient ont été détruits ou dénaturés. Il m'eût été agréable de les peindre comme je les ai vus, et non de les décrire lorsque je ne les vois plus, mais j'ai cédé au bon esprit de cet adage : *Union et oubli*, qui doit être désormais dans le cœur de tous les Français ; j'ai préféré d'oublier le passé, qui n'est plus à moi, pour m'occuper du présent, qui seul nous appartient. J'ai mieux aimé parler des choses et des personnes qui existent, que de celles qui ne sont plus. J'ai trouvé, en agissant ainsi, un double avantage, celui de ne pas rappeler des souvenirs qui entraînent des regrets, et celui de rendre hommage dans ce petit écrit aux hommes distingués et recommandables au milieu desquels je me suis placé, et avec lesquels ma fâcheuse situation m'empêche de vivre comme je l'aurais désiré.

DESCRIPTION DE RIS et de ses environs

VILLAGE ENTRE PARIS ET FONTAINEBLEAU

AVEC DES NOTES EXPLICATIVES SUR LES LIEUX ET LES PERSONNES

Sur les bords de la Seine, et non loin de ces lieux
Où des hommes jadis, cénobites pieux,
Consacraient au travail ainsi qu'à la prière
Et les jours et les nuits, sous leur toit solitaire ; (a)
Près de ces bois touffus, de ce charmant séjour,
Qu'autrefois illustra l'aimable Pompadour, (b)
S'aperçoit au milieu des plus belles campagnes,
Le village de Ris, au sein de deux montagnes, (c)
Qui de leurs sommités offrent de toutes parts
Des sites enchanteurs qui fixent les regards.
Là, d'un joli château la demeure agréable
Présente d'un vainqueur l'asile mémorable, (d)
Et sous les nobles traits d'un couple généreux
Nous montre les vertus dont brillaient leurs aïeux.
Ici, de la nature unie à la science,
Fromont offre à nos yeux les trésors, la puissance : (e)
Par les plus-sages mains habilement conduits,
Les plantes et les fleurs, les arbres et les fruits,
Plus vigoureux, plus beaux, et plus dignes d'envie,
Semblent reprendre tous une nouvelle vie,
Et font de ce manoir qu'habite la bonté
Le manoir le plus riche et le plus enchanté.
A Ris existe encor quelques autres asiles
Moins brillans que ceux-ci, peut-être plus tranquilles,

Où, sans art, sans richesse, avec simplicité,
Se plaisent le courage et la fidélité :
Ils servent maintenant d'honorable retraite
A plus d'un preux témoin de plus d'une conquête ; (f)
A des magistrats purs, dont les sages travaux
A des peuples lointains ont donné le repos. (g)
De ces toits bienheureux, hospitaliers, modestes,
N'approchèrent jamais ces plaisirs si funestes,
Désespoir de nos jours, la honte de nos mœurs,
Qui corrompent l'esprit, qui flétrissent les cœurs,
Et portent dans le sein de la folle jeunesse
Les souvenirs tyrans de la triste vieillesse.
Là se trouvent toujours les plus douces vertus,
Source du vrai bonheur que l'on ne connaît plus.

Sur la fin d'un beau jour si je parcours encore
Les environs de Ris que le soleil colore,
Je vois de tous côtés d'innombrables hameaux,
Des villages charmans, des superbes châteaux,
Qui rappellent des noms chers à notre mémoire, (h)
Que peuplent aujourd'hui ces enfans de la gloire,
Qui, jaloux de jouir du fruit de leurs succès,
A l'ombre des lauriers s'y reposent en paix,
Et semblent s'y fixer, comme l'a dit un sage,
Pour faire le bonheur de tout leur voisinage. (i)
Vous Viry, vous Morsan, vous Grigny, vous Athis,
Auquel de vos cantons donnerai-je le prix ? (k)
Morsan, fatal Morsan ! ton nom seul nous rappelle
Du malheureux Berthier la fin triste et cruelle ;
Mais pour nous consoler d'un pareil souvenir,
Le ciel chez les Français plaça le repentir,
Et l'horreur qu'ils ont tous conservé pour le crime
Leur rend chers les enfans de sa noble victime. (l)
Vous Viry, vous Grigny, vous êtes plus heureux ;
Le passé, le présent pour vous sont glorieux ;
Vous dûtes autrefois toute votre existence
A des hommes d'État, à des enfans de France,
Et tous les deux encor la devez aujourd'hui
Aux grâces, aux vertus qui vous servent d'appui. (m)

Et toi, divin Athis, berceau de mon enfance,
Combien as-tu de droit à ma reconnaissance !...
Dans tes murs j'ai passé les plus beaux de mes jours ;
Tes bois furent témoins de mes premiers amours.
Dans ton sein je connus les charmes de la vie ;
Qui m'aurait dit alors qu'elle serait suivie
De tant de maux cruels et de tant de tourmens !
Qui m'aurait dit, hélas ! dans ces heureux momens,
Que la honte peut-être, et l'affreuse indigence,
Succéderaient bientôt au faste, à l'opulence !
Qui m'eût dit que, privé de fortune et de biens,
Sous mes yeux je verrais immoler tous les miens ;
Et qu'un jour, près d'Athis, ce lieu si délectable,
Je viendrais demeurer, aveugle et misérable ? (n)
C'est Dieu qui l'a voulu, je dois bénir mon sort ;
C'est ainsi que sa main me prépare à la mort.
Il n'est point de malheurs que cette main n'efface,
Et de tous ces bienfaits je dois lui rendre grâce :
En me privant ainsi de la clarté du jour,
A lui seul pour jamais il me rend sans retour.
Mais qu'ai-je dit, grand Dieu ! ma douleur et mes peines
Me font oublier Ris, ses magnifiques plaines,
Les parcs et les vergers, les prés et les coteaux
Où Petit-Bourg, Beauvoir brillent près de Mousseaux.
Petit-Bourg, autrefois d'une grande princesse
Séjour délicieux et rempli d'allégresse,
Où la grandeur, d'accord avec l'humanité,
Eloignaient du haut rang la sotte vanité,
Et formaient tous les cœurs d'un peuple débonnaire
A l'amour des vertus, au goût de la prière ;
Vous sûtes échapper dans les temps malheureux,
Aux fureurs des méchants, à la faux des factieux,
Et, favori du sort, devintes l'apanage
D'un Crésus, il est vrai, mais d'un Crésus bien sage. (o)
Sous tes ombrages frais, agréable Mousseaux,
Les braves et les preux ont cherché le repos ;
Ils l'ont toujours trouvé dans ton heureuse enceinte.
Nos chevaliers jadis y vécurent sans crainte,
Entourés de l'amour de leurs nobles vassaux.

Un brave, maintenant éloigné des drapeaux
Que n'a jamais souillé la honteuse défaite,
A choisi ces beaux lieux pour fixer sa retraite ;
Et ses jours employés à d'utiles travaux,
De la guerre lui font oublier tous les maux. (p)
Beauvoir, enfant chéri de la belle nature,
Que possède aujourd'hui des femmes la plus pure,
Du sort tu fus longtemps le jouet malheureux ;
Mais le ciel à présent t'a rendu plus heureux :
Sous tes humbles lambris, sous tes bosquets célestes,
Habitent les talents et les vertus modestes
Qui donnent dans Evry, dans tous les environs
L'exemple, le modèle, et d'utiles leçons. (q)

Que ne puis-je en chantant ces superbes contrées
Chanter aussi les mœurs dont elles sont douées !
Que ne puis-je en parlant de leurs dignes pasteurs,
Dire que leurs troupeaux les portent dans leurs cœurs !
Ah ! quoique dévoués au culte de nos pères,
Ils sont environnés d'opprobre et de misères ;
Et lorsqu'ils vont partout porter d'un Dieu de paix
La parole touchante et les nombreux bienfaits,
De l'irrégion, du crime et de l'envie
Ils éprouvent encore la noire perfidie.
Presque partout honnis et partout rejetés,
Par l'homme instruit lui-même on les voit maltraités. (r)
Peuples de ces cantons, que le ciel favorise,
Quelles sont vos erreurs, quelle est votre méprise !
A vous seuls devez-vous vos fruits et vos moissons ?
Devez-vous à vous seuls vos heureuses saisons ?
Et pourriez-vous penser que par votre présence
Vous faites arriver dans vos champs l'abondance ?
Ah ! regardez plus haut, reconnaissez la main
De celui qui fait croître et germer le bon grain ;
Reconnaissez celui que le monde contemple ;
Venez vous prosterner, l'adorer dans son temple.
Aux pieds de ses autels venez porter vos vœux,
Vous les verrez bientôt accueillis par les cieux.
Fortunés habitans de ces jolis rivages,

De tous côtés couverts par de charmans ombrages,
En chantant aujourd'hui vos agrémens divers,
J'ai voulu célébrer le dieu de l'Univers.
Puissiez-vous, comme moi, pleins de reconnaissance,
Célébrer chaque jour son nom et sa puissance !
Puissiez-vous le chérir, et n'oublier jamais
Qu'il vous a prodigué d'innombrables bienfaits.

NOTES

(a) L'auteur veut parler de la forêt de Sénart qui, appuyée sur les villages de Champrosay et d'Étiolles, offre un rideau tout aussi riche que gracieux, sur lequel peuvent s'arrêter complaisamment les yeux des habitants de Ris.

Il y avait autrefois dans cette forêt un ermitage qu'occupaient des moines laborieux. Ils y fabriquaient une étoffe fil et soie, vulgairement appelée « *sénardine* ». Cette étoffe se distinguait par un tissu solide et parfait ; elle était extrêmement recherchée dans les temps où l'on préférait la durée et les véritables beautés des étoffes à la grâce et à la légèreté qui les distinguent aujourd'hui.

De cette fabrique utile, de ces murs sacrés qui retentissaient des chants de ces pieux cénobites, il ne reste plus que de tristes ruines et un silence profond qui portent le regret, et souvent même l'effroi, dans l'âme de tous ceux qui les parcourent.

(b) C'est du château d'Étiolles que sortit la marquise de ce nom (1), pour arriver jusqu'au premier degré du trône. Ce château appartient à présent à M. le comte de Saint-Aulaire, et Mme la duchesse Decazes, sa fille, en est également sortie, (mais d'une manière bien autrement honorable), pour partager la faveur royale dont jouit son mémorable époux.

(c) Ris est un des plus jolis villages que l'on rencontre sur la route de Paris à Fontainebleau (2). Il est bien percé, bien bâti, bien habité ; on y trouve toutes les commodités de la vie ; on y jouit d'un air pur, et d'une vue admirable. Les habitans y sont généralement bons, honnêtes et hospitaliers : accoutumés pendant l'été à voir leurs environs peuplés des personnages les plus riches et les plus distingués de la capitale, ils ont pris les formes, les habitudes de la grande ville, et l'on croirait s'y trouver si l'on n'était pas averti par la beauté des sites dont on est entouré, qu'on est au milieu de la plus magnifique des campagnes.

(d) Le château de Ris, une des plus charmantes habitations de la contrée. Il est maintenant la propriété du lieutenant général A... (3), officier du plus grand mérite,

(1) La marquise de Pompadour.

(2) Aujourd'hui station de chemin de fer de Corbeil, à 25 kilom. de Paris.

(3) Le général Andréossi, qui suivit Bonaparte en Égypte et fut l'un des membres distingués de l'Institut du Caire. Ses *Mémoires sur le Nil* font partie du grand travail de la

aussi cher à ses frères d'armes par ses qualités et ses talents militaires, qu'aux gens de lettres dont il accroît chaque jour le domaine, en publiant des ouvrages qui réunissent à l'agrément et à la pureté du style la plus précieuse instruction, le goût et l'intérêt le plus attachant. C'est aux talents supérieurs, aux plans ingénieux du père ou grand-père du général A... que la France doit l'achèvement et le perfectionnement de l'immortel ouvrage du célèbre Riquet, le canal du Languedoc, qui réunit les deux mers et fait l'étonnement des nationaux et des étrangers.

C'est dans la recommandable femme de ce brave général que les champs et la ville trouvent le modèle de toutes les vertus. C'est dans la piété douce, aimable, indulgente de la petite-fille du maréchal de France L. M., que notre religion sainte trouve les bons exemples qui doivent la faire refleurir dans ces cantons : des temps malheureux l'en avaient éloignée ; mais aujourd'hui tous les cœurs semblent ouverts pour l'y rappeler.

(e) Fromont est le véritable Eden des bords fortunés qu'arrose la Seine depuis Corbeil jusqu'à Charenton. Les beautés de la nature, les grâces de l'art, les charmes d'une science attrayante, semblent s'être réunis dans cette habitation. Position magnifique, vue superbe, maison charmante, meublée avec autant de richesse que d'élégance ; des massifs odorans de fleurs et d'arbustes variés qui l'environnent ; des bois et des bocages frais ; des cascades et des grottes pittoresques ; des eaux jaillissantes, limpides et pérennes ; des arbres, des plantes et des fruits indigènes et exotiques, aussi rares que précieux ; des serres bâties avec autant de goût que d'intelligence et d'opportunité : tels sont les avantages et les agréments nombreux dont jouit ce beau séjour, qui décèle à chaque pas les connaissances étendues et le mérite de MM. C. C. S. (1). Mais ce qui décèle encore bien mieux leur mérite personnel, c'est la politesse et l'affabilité avec lesquelles ils admettent les curieux et les amateurs à parcourir leur riche possession et à contempler son admirable tenue et ses produits charmants. Ce qui montre surtout leur mérite personnel, c'est l'art avec lequel, sous l'apparence du luxe et de la magnificence, ces possesseurs estimables cachent leur amour du savoir et leur penchant pour la bienfaisance. Cette richesse, cette rareté des sujets et des plantes qui croissent dans cette enceinte, annonce une étude profonde de la science qu'ont créée et propagée les Linnée, les Tournefort, les Jussieu, et de nos jours, les doctes descen-

Commission d'Égypte. Il fut ambassadeur à Londres, à Vienne, à Constantinople, Pair de France et membre de l'Académie des sciences. Il a laissé de nombreux travaux, entre autres *l'Histoire du canal du Midi*, dû en grande partie à son bisaïeul. Il mourut à Montauban en 1828.

(1) Messieurs Soulange-Bodin étaient alors propriétaires de Fromont qui avait appartenu, au XVI^e siècle, au Président de Thou. L'auteur de ces notes n'a certainement pas su que l'Empereur Napoléon I avait fondé à Fromont un Institut horticole, où l'on venait de toute l'Europe apprendre la science du jardinage ; c'est ce qui explique que le parc de cette belle propriété était rempli d'arbres et de plantes des essences les plus rares. On y voyait même un camphrier. Les plus éminents professeurs y faisaient leurs cours dans une vaste salle en hémicycle qui existe peut-être encore.

dans de ce dernier, les Thénard et les Desfontaines. Cette magnificence dans l'entretien annonce aisément à ceux qui veulent l'apercevoir le désir d'occuper en même temps et pendant toute l'année des bras qui seraient souvent oisifs, et de répandre ainsi dans tous les pays environnants des secours continuels et considérables sans avoir l'air ou la prétention de les donner.

Fromont doit tous ses agréments à ses propriétaires actuels ; il y a à peine un demi-siècle que c'était simplement un château appartenant à M. le lieutenant général de Turpin, qui y vivait avec l'aimable simplicité de ses ancêtres. La seule chose qui faisait remarquer alors ce château, était la cérémonie annuelle et religieuse de l'époque de la Fête-Dieu : on y déployait toute la pompe et tout l'appareil d'un culte justement révérent, depuis longtemps trop négligé pour le bonheur des peuples.

C'était au château de Fromont que se faisait tous les ans le reposoir de l'octave du Saint-Sacrement ; là deux canons, placés dans les bastions qui flanquaient ce vieil édifice, avertissaient toute la contrée du moment où le Roi des Rois était montré aux fidèles prosternés pour l'adorer. Pourquoi cette cérémonie imposante ne se renouvelle-t-elle pas aujourd'hui ? Pourquoi ces possesseurs si empressés d'accueillir avec grâce et bonté toutes les personnes qui viennent les visiter, ne mettraient-ils pas le même empressement à recevoir le Sauveur du monde, à lui faire au moins une fois l'an l'offrande des riches productions dont ils sont environnés ? Ah ! ce juste hommage fait à la Divinité est digne des plus belles âmes et des bons esprits ; et à ces titres, peut-on douter que les propriétaires de Fromont ne se fassent pas quelque jour un devoir et un bonheur de le rendre à celui qui fait croître leurs plantes et leurs fruits ?

(f) Un de ces preux est M. le Chevalier de L..., ancien capitaine de cavalerie. Ses vertus privées, ses douces mœurs, son âge le rendent digne de l'estime et de la vénération générale ; et si, par une suite de son amour pour la vie paisible, il a renoncé à l'administration qu'il avait d'abord acceptée, il n'en a pas moins conservé, en se retirant, le cœur de tous ses concitoyens, et recueilli tous leurs regrets.

(g) L'un de ces magistrats est M. de***, ex-intendant de la M... qui, dans les circonstances les plus pénibles, a donné autant de preuves de l'esprit le plus éclairé que de la prudence la plus consommée : malheureusement pour cette contrée, il ne l'habite que momentanément.

(h) Les divers villages et hameaux dont il est parlé, étaient habités avant la révolution par des hommes aussi distingués par leur rang et leur naissance, que par leurs qualités et leurs vertus personnelles.

(i) Ces mêmes lieux aujourd'hui sont peuplés par des anciens militaires, aussi recommandables par leurs exploits que par leur fortune, et par les bienfaits qu'ils ne cessent de répandre.

(k) Ce sont les noms des divers villages qui environnent celui de Ris. On a nommé plus particulièrement ceux-ci, parce qu'ils ont paru plus remarquables par

les évènements, ou les personnes qui les ont occupés ou qui les occupent maintenant.

(l) C'est, dit-on, à Morsan que fut pris l'infortuné Berthier, gendre de M. Foulon, et de là conduit à Paris où il fut la première victime de cette aveugle et étrange fureur populaire qui a deshonoré de tous les temps ce qu'on appelle révolution, et plus particulièrement celle qui a plongé la France dans le cruel état dont elle semble n'être pas encore sortie. Les successeurs du malheureux Berthier habitent encore aujourd'hui Morsan et y jouissent de la considération qu'ils méritent, et de l'intérêt qu'inspira toujours la mort de leur respectable père (1).

(m) Viry et Grigny ont été longtemps possédés, (Viry) par M. le Comte D'E..., fils légitimé de France, et par l'immortel M. de Sartine, ce lieutenant-général de police, dont le nom seul était un palladium contre les crimes ou vols de tous les genres. Viry est aujourd'hui habité par Mesdames la M^{se} de M..., et la Duchesse de R..., dont tout le monde connaît les qualités bienfaisantes et sait apprécier les grâces (2).

(n) Athis appartenait avant les temps malheureux à M. de M...., de saint Brisson (3), l'un des plus riches particuliers de France, et père de Mme la Duchesse de Villequier-Aumont. Il y avait peu d'habitations aux environs de Paris aussi magnifiques et aussi bien tenues que l'était Athis ; cette réputation de magnificence et la manière dont on vivait dans cette maison de plaisance, firent désirer à Louis XV de la connaître. Il fit avertir en conséquence M. de M...., qu'il viendrait faire halte à Athis en allant chasser dans la forêt de Sénard. M. de M..., pour recevoir dignement le Roi, fit construire au bout de l'avenue du château un pavillon octogone, qui fut bâti dans quarante jours, et où déjeuna, le quarante-unième, le Roi avec toute sa suite. Ce monarque témoigna depuis à Madame de Villequier et à son père, dans toutes les occasions qui se présentèrent, combien il avait été sensible à cette galanterie.

Ce pavillon, qui renfermait les meubles et les ornements les plus précieux, fut pillé, saccagé et détruit à l'époque où l'on brûla tous les châteaux, et l'on n'en voit plus aujourd'hui que les fondations.

(1) C'est de Morsang-sur-Orge que l'auteur parle ici. Berthier de Souvigny, qui fut en effet massacré à Paris au début de la révolution, n'habitait pas Morsang-sur-Orge, mais le château de S^{te}-Geneviève-des-Bois, qui est encore aujourd'hui la propriété de ses descendants.

(2) Les noms cités ici par initiales ne sont pas faciles à identifier, et nous sommes obligé d'avouer que nous n'avons rien pu découvrir au sujet de ce Comte d'E..., que l'auteur qualifie de fils légitimé de France ; quant à la marquise de M..., il est probable qu'il s'agit ici de M^{me} de Montmorin, marquise de la Chataigneraie, qui repose dans le cimetière de Viry, lieu qu'elle avait habité. Pour la Duchesse de R..., il n'y a aucun doute : cette initiale cachant mal le nom bien connu de la Duchesse de Raguse, qui a longtemps possédé et habité le château de Viry, ce même château qui appartenait, avant la révolution, au lieutenant de police de Sartines.

(3) Henri-Guillaume Mazade de Saint-Brisson, né le 10 Septembre 1717, mort dans son château d'Athis, le 6 avril 1782.

(o) Petit-Bourg appartenait à Madame la Duchesse de Bourbon ; elle y vivait avec l'éclat digne de son rang, et y faisait tout le bien digne de son cœur. Cette superbe possession, qui n'est pas faite pour un particulier, quoique assez bien soignée encore, a pourtant perdu beaucoup de ses agrémens ; elle est aujourd'hui la propriété de M. Perrin, dont tout le monde connaît la grande fortune, ainsi que le bon usage qu'il en fait (1).

(p) Il y avait jadis à Mousseaux un vieux château, demeure antique de l'illustre famille de Brissac qui fut de tout temps une pépinière de valeureux chevaliers et de serviteurs fidèles, dévoués à leur Roi. Les ruines de ce château sont couvertes par une verte prairie, à la cime de laquelle a été construite une maison élégante, bâtie à l'Italienne, et flanquée de deux pavillons. Cette propriété appartient aujourd'hui à M. le baron P... (2), maréchal de camp. Mousseaux doit tout à la nature, l'art semble en avoir été soigneusement éloigné : point de faste au dehors, point de luxe au dedans ; des prairies fécondes qui alimentent un bétail nombreux ; des bois agréables et qui fournissent aux besoins de la maison ; des champs bien cultivés ; des vergers nouvellement plantés, qui offrent l'espoir d'un bel avenir ; un potager superbe qui fournit des légumes parfaits, un petit vignoble d'où sort un vin très délicat ; une vacherie considérable, un troupeau, un peuple immense de volailles, une nuée de pigeons ; du gibier de toute espèce dans le parc, du poisson de tout genre dans un vivier ; tel est Mousseaux, qu'on peut regarder autant comme une riche ferme, que comme une maison de plaisance.

(q) La situation de Beauvoir est charmante, ses jardins délicieux et son pavillon enchanté ; on pourrait l'appeler le boudoir de la nature, s'il n'était pas aujourd'hui le temple de toutes les vertus. C'est M. le duc de R... (3), pair de France, et Madame la duchesse douairière, sa mère, qui l'habitent.

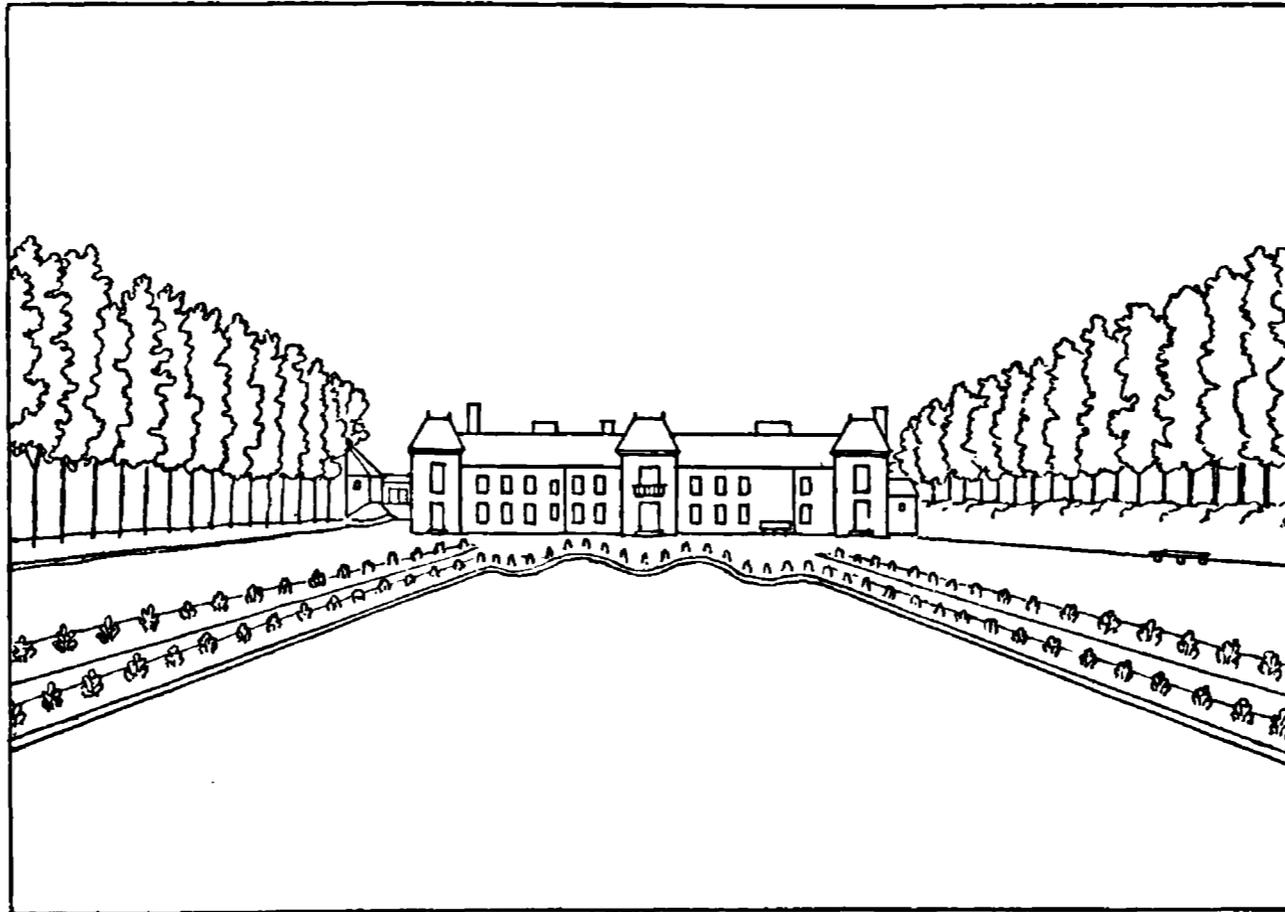
(r) C'est une vérité pénible, mais on ne peut se le dissimuler, la religion est presque entièrement bannie du beau pays que je viens de décrire, et les fléaux, qui la sapent jusque dans ses fondements, sont le langage et l'exemple de ceux qui l'occupent et que la fortune a le plus favorisés ; je n'excepterai qu'une seule paroisse. C'est Evry dont je veux parler : tous les habitants de cette commune, tels qu'ils soient, m'ont paru répondre avec empressement au zèle d'un pasteur qui se distingue autant par ses lumières que par ses vertus et la suavité de ses mœurs. Il faut espérer que l'exemple d'Evry sera suivi par toutes les autres paroisses de ces cantons, qui ont toutes, comme celle-ci, des pasteurs dignes de leur vénération et de leur reconnaissance.

(1) M. Perrin était fermier des jeux. Après lui, Petit-Bourg appartint à M. Aguado, le banquier espagnol bien connu.

(2) L'auteur veut probablement parler de Jean-François Paris, maréchal-de-camp, né à Pontoise en 1748.

(3) Le duc de Rohan.





CHATEAU DU BOURGNEUF PRÈS D'ÉTAMPES
en 1752

LE CHATEAU DU BOURGNEUF

RÉSIDENCE DES BAILLIS D'ÉTAMPES

A l'extrémité du faubourg Saint-Pierre d'Étampes, est la rue *Sadi-Carnot*, autrefois rue du *Bourg-Neuf*, *Grande rue* du Faubourg Saint-Pierre, *Grande rue du Sablon* ; enfin, pendant bien longtemps et il y a peu d'années encore, rue du Sablon.

Cette rue aboutissait : d'une part, à l'église Saint-Pierre démolie en 1804, malgré les vives protestations des habitants, au cimetière de ce nom, qui existe encore, et à la route de Corbeil ; d'autre part, et selon d'anciens titres, à la porte de Pithiviers, car le faubourg était autrefois fortifié, et les anciens remparts Saint-Pierre sont même indiqués sur le plan cadastral.

A gauche de cette rue, en partant de la ville, est un grand clos appelé le parc du *Bourgneuf*. C'est là, en effet, qu'était situé l'ancien château, demeure seigneuriale de ce nom, qui a appartenu pendant le XVI^e siècle aux familles Roiger de Mauchesne, Marainville et Le Ragois, et pendant les XVI^e et XVII^e siècles, aux familles de Guérin, de Cœurs et de Valori.

On trouve en effet, dans l'Inventaire des archives de Seine-et-Oise, série E, l'indication des actes suivants :

— Bail vers 1570, par demoiselle Cécile Roiger, dame des fiefs du Bourgneuf et Mayrerie Saint-Pierre,... à Gilles Buchon, procureur au bailliage d'Étampes, moyennant 80 livres tournois de rente et demi-muid de blé, du lieu seigneurial du Bourgneuf, maisons, jardins, devant et derrière, prés, vignes, terres, etc. (E. 3777).

— Vente du 26 février 1580, par Georges Roiger de Mauchesne, Cécile Roiger, veuve de François de Marainville, sieur de Guiller-ville, à Benigne Le Ragois, conseiller, notaire et secrétaire du roi,

demeurant à Guignonville, des seigneuries du Bourgneuf et de la Mayrerie, moyennant 3666 écus d'or. (E. 3771).

— Vente du 24 mars 1655, par dame Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois et tutrice de Jean Le Ragois, à Nicolas de Cœurs, conseiller du roi, receveur et payeur de rentes à l'hôtel-de-ville de Paris, de la terre et seigneurie du Bourgneuf. (E. 3770).

— Vers 1679, dans les procédures pour les créanciers aux successions de Nicolas de Cœurs et de Antoinette Martin, sa femme, il est question de Alexis François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du roi au châtelet de Paris. (E. 3808).

Suivant arrêt du Parlement de Paris, du 6 mars 1701, Louise Julie de Cœurs est déclarée adjudicataire des biens de la succession de Alexis François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf. (E. 3811).

— Adjudication par décret (5 février et 6 avril 1710) de la terre et seigneurie du Bourgneuf sur Louise Julie de Cœurs, au profit d'Alphonse de Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf et de Tiercelin. (E. 3772 bis — 3774 — 3805).

— Transaction du 14 février 1714, entre les héritiers de Alphonse de Germain de Guérin et Henriette Françoise Le Camus, sa veuve, mineure de 18 ans, par laquelle ils abandonnent à cette dernière la terre et seigneurie du Bourgneuf. (E. 3775).

Cette résidence avait déjà une certaine importance au XVI^e siècle, car en 1580, elle se composait de deux seigneuries :

1^o celle du Bourgneuf composée d'un grand corps de logis couvert en tuiles, cour, grenier, cave, grange, étable et jardin... le tout d'un seul tenant et clos de murs,... du moulin dit du Bourgneuf, sur la Juine avec les sauts d'autres moulins.

2^o celle de la Mayrerie « consistant en une place estant joignante le prieuré de l'église Saint Pierre, contenant un arpent ou environ... où il y avait un logis et reste encore une cave et des fondements » (1). On l'appelait aussi « le Carrefour de l'église ».

Quelques mots en passant sur les écoles d'Étampes :

Dès la fin du XII^e siècle une bulle du pape Luce III accorde aux chanoines de Sainte-Croix le droit d'avoir deux maîtres d'école pour enseigner les sciences et la musique, droit qui existait déjà pour le chapitre de Notre-Dame (2).

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3771.

(2) Fleureau, Ant. d'Étampes, pp. 382, 389, 421.

Selon le Cartulaire de cette église (1), le prêtre Jean Thomas est nommé maître des écoles de Notre-Dame, le 10 octobre 1367, par le chantre Ivard de Lunaires (2).

D'après des manuscrits existant aux archives de l'Yonne, il y avait en 1566, à Étampes, des écoles pour l'instruction gratuite de la jeunesse (3), mais les documents les plus précieux pour les écoles d'Étampes au moyen âge sont aux archives de Seine-et-Oise, fonds Valori.

Ainsi, en 1630, une donation est faite « par Bénigne Leragois, sieur du Bourgneuf, à la fabrique de l'église Saint-Pierre, d'une maison sise au faubourg Saint-Pierre, contenant deux espaces, cour et petit jardin derrière icelle, à la charge par les marguilliers faire habiter et loger en icelle maison un maistre d'école pour instruire la jeunesse du dit faulxbourg » (4).

La même année, comme prix du déplacement de la rue Torse devant le Bourgneuf, Leragois donne encore « 25 livres tournois de rente annuelle à la fabrique de Saint Pierre pour estre employée au paiement d'un maistre d'escolle pour instruire la jeunesse du dit faulxbourg... et fournir le logement pour icelluy maistre d'escolle » (5).

A la fin du XVII^e siècle, un titre de rente de 100 sous tournois est passé au profit de Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, par Jeanne Bouchon, veuve en dernières noces de Charles Adam, maître d'école, faubourg Saint-Pierre, grande rue de la Boucherie (6).

Un acte du XVIII^e siècle nous apprend qu'il existait des écoles dans d'autres paroisses de la ville, car ce titre est la vente d'une maison, sise rue du Sablon, au profit du marquis de Valori par Pierre Gervais Boivin, maître des Petites Écoles de la paroisse Saint-Gilles (7).

Dès le XVII^e siècle il y avait une chapelle dans le lieu seigneurial du Bourgneuf. Cela résulte du procès-verbal de la visite de

(1) Publié par l'abbé Alliot. 1888, in-8, p. 56.

(2) Fleureau, pp. 351, 422.

(3) Arch. de l'Yonne. G. 613.

(4) Arch. de S.-et-O. G. 657.

(5) — — E. 3793.

(6) Arch. de S.-et-O. E. 3795.

(7) — — E. 3828.

cette chapelle faite le 10 mai 1642 par J. Hochereau, doyen de la chrétienté d'Étampes, assisté de Claude Delaporte, curé de Saint-Gilles, et de Cantien Chasseculier, promoteur au dit doyenné, curé de Saint-Pierre. « On trouve, en l'entrée de la galerie, un pavillon couvert d'ardoises, bien vouté, faict en chapelle bien ornée, un autel et plusieurs beaux tableaux de dévotion et choses nécessaires et requises pour la décoration de ladite chapelle, selon les saints canons et statuts synodaux » (1).

Sur le vu de cet acte, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, accorde le 16 mai 1642, à Bénigne Le Ragois, la permission de faire dresser un autel en sa demeure et donne commission à l'abbé de Morigny d'en faire la bénédiction.

Le 18 novembre 1710, Hardouin Faustin de La Hoguette, archevêque de Sens, « donne commission pour aller réconcilier et bénir la chapelle du lieu du Bourgneuf ». Au dos de l'acte est le procès-verbal de cette bénédiction faite le 8 février 1711 par Voizot, doyen rural du district, assisté de François Maupas, curé de Saint-Pierre (2).

Au XVII^e siècle, la seigneurie s'était sensiblement agrandie : au fief de la Mayrerie s'ajoutaient ceux des Harengois, de Saint-Bonnet ou des Longs, et de Foresta ou de Longchamp (3). Elle avait même une telle importance que la plupart des propriétaires d'Étampes et des environs tenaient à cens des biens qui en relevaient ; c'est ce que nous apprennent les longues listes de noms des nombreuses déclarations d'héritages tenus à cens. Sur l'une d'elles, on voit D. Basile Fleureau, supérieur des Barnabites d'Étampes pour la censive des Harengois (4).

Au XVIII^e siècle, le château du Bourgneuf devait être dans toute sa splendeur, car il était devenu la résidence de Guy Louis-Henri de Valori, gouverneur de Lille, qui agrandissait peu à peu ce domaine par l'achat de maisons et de terres avoisinantes.

En 1736, Louis de Bourbon, prince de Conti et duc d'Étampes, autorise Valori à fermer les deux bouts de la rue Torse (5).

Un acte de cette époque nous indique l'emplacement de l'audi-

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3799.

(2) Arch. de S.-et-O. E. 3799.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3811, 3911, 3912.

(4) — — E. 3785.

(5) — — E. 3826.

toire « ou audience du bailli ». On y voit que Pierre Jabineau de la Voûte, procureur au bailliage d'Etampes, prévôt, juge civil et criminel au prieuré de Saint-Pierre, au nom des Chartreux d'Orléans, cède à Gui L. H. de Valori, une maison ruinée avec terrain derrière un triangle, faubourg Saint-Pierre, au coin des rues du Sablon et de l'Avaloir, vis-à-vis la maison du Prieuré, appartenant aux dits Chartreux, moyennant 3 livres de rente à la fabrique Saint-Pierre. Une note ajoute : C'est sur ce terrain qu'est bâti l'auditoire (1).

Nous ne savons pas à quelle époque le marquis de Valori est venu habiter le château de Bourgneuf, mais tout porte à croire que c'est vers l'année 1721, qui est celle de son mariage avec Henriette-Françoise Le Camus, veuve de Alphonse Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, Tiercelieux et du Bourgneuf, tué colonel et lieutenant des Grenadiers du régiment des Gardes-françaises au siège de Fribourg en octobre 1713 (2).

Alphonse de Guérin, père de ce dernier, et mort avant 1714, était gouverneur de Namur; de là vinrent probablement des relations avec Valori, gouverneur de Lille (3).

Par son mariage avec la veuve de Guérin, alors âgée de vingt-cinq ans, et qui était dame du Bourgneuf, Valori devint seigneur de ce lieu. Lorsqu'il y résidait, il recevait toutes les célébrités de l'époque : princes et princesses du Nord qui étaient de passage à Paris ; ses frères, le chevalier de Valori, ingénieur à Cambrai et l'abbé de Valori, grand prévôt de Lille ; ses amis Voyer d'Argenson et très souvent Voltaire, qui a dit « qu'il cherchait au plus digne Français des querelles d'allemand pour se sauver de son château d'enchanteurs ». Enfin, telle était l'affluence des personnes distinguées qui s'y rendaient que la Dauphine, mère du roi Louis XV, disait un jour : « La cour va être déserte, le vieux marquis de Valori vient de retourner à sa terre d'Etampes » (4).

Le marquis d'Argenson (René Louis) étant ministre des Affaires étrangères allait souvent au Bourgneuf. Dans ses mémoires, cet

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3786.

(2) Moréri. Dist. hist. — Arch. de S.-et-Oise. E. 3739, 3820, 3821. — Nous ne nous expliquons pas le silence des Mémoires de Valori sur cette alliance.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3775.

(4) Comte de Valori. Mém. des négociations du marquis de Valori, 1820, 2 vol. in-8. T. 1, pp. 53, 54.

homme d'état dit que Valori est son ami et son voisin car il habitait le château de Segrez près de Dourdan (1). Il était même de sa famille, car Antoinette Catherine de Voyer de Paulmy d'Argenson, tante de René Louis, avait épousé Louis de Valori d'Estilly, cousin de l'ambassadeur. Par suite de cette alliance, les Valori devinrent alliés à la maison royale de Bragance. Du reste, ils étaient déjà alliés aux maisons d'Aragon, de Bourbon, de Valois, d'Anjou, de Montmorency, de Champagne, de Savoie, etc.; l'un d'eux descendait directement de Guillaume-le-Conquérant et un autre de Henri IV; une Valori avait pour arrière-petits-neveux les rois de France François II, Charles IX et Henri III; enfin, Paul Valori, prince de Fiésole, avait pour petits-neveux les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Ajoutons qu'on fait remonter la filiation de la famille de Valori à l'année 978 et qu'elle s'appelait alors Rustichelli; sous ce nom elle a donné depuis le XIII^e siècle à la république de Florence 31 doges ou grands gonfaloniers et 222 grands prieurs (2).

Nous avons dit que Voltaire séjournait souvent au Bourgneuf. Un jour, il y reçut un soufflet d'une servante qui s'appelait *Trinité*, suivant une tradition locale; ce qui en confirmerait l'authenticité, c'est que les papiers de la famille de Valori, qui sont aux archives de Seine-et-Oise, mentionnent souvent le nom d'une famille Trinité. On y voit notamment que Valori acheta une mesure, rue du Sablon, à Marie Barué, veuve de Louis Trinité (3). Il est question de cette aventure peu agréable, arrivée à Voltaire, dans une lettre que lui adresse Frédéric, roi de Prusse, où il dit: « Je vous promets la lecture d'un poème épique de quatre mille vers ou environ, dont Valori est le héros et où il n'y manque que cette servante qui alluma dans vos sens des feux séditieux que sa pudeur sut réprimer vivement » (4).

(1) Rathery. Journal et mémoires du m^{ls} d'Argenson. 9 vol. in. 8. Tome 7, p. 316.

(2) L'abbé André. Précis de l'histoire de la maison de Valori, 1855, in-8.

— Extrait du blason de la maison de Bourbon et généalogie des Valori, 1862, in-8.

— Lettres pat. sur l'origine souveraine de la maison de Valori, 1862, in-8.

— Filiation des aînés de la maison de Valori, 1864, in-8.

— Jugement en faveur des princes de Valori, 1864, in-8.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3805, 3813.

(4) Lettres particulières à Voltaire, de Frédéric. T. 3, p. 38.

Le roi de Prusse plaisante souvent son ami sur cette mésaventure, et dans une autre lettre où il l'engage de revenir à sa cour, il ajoute, pour achever de le déterminer, qu'il lui garde « une gentille Hébé de vingt ans, et non une mal-apprise comme la cuisinière de Valory ».

Cette aventure fit grand bruit à Berlin, et les Mémoires de Valori nous apprennent que la pauvre cuisinière finit ses jours à Sans-Souci (1).

La relation la plus intéressante, quoique fantaisiste, fait l'objet d'un poème très spirituel d'Eugène de Gasville inséré dans un recueil de poésies (2). Par licence poétique, l'auteur place la scène à Berlin, à l'ambassade de France et non au Bourgneuf comme cela devrait être au point de vue historique.

Voltaire, comme les frères de Valori, Voyer d'Argenson et les autres seigneurs de la cour, ne devait pas s'ennuyer au Bourgneuf. Il y avait une riche bibliothèque qui était à leur disposition. En 1760, après le décès de la marquise de Valori, née Henriette Françoise Le Camus, l'inventaire constate qu'elle contenait 1900 volumes et les archives 95 articles (3).

A la révolution de 1793, par suite de la saisie des biens des émigrés, le catalogue qui fut dressé porte le nombre des livres de cette bibliothèque à 4663, sans compter 3 liasses de manuscrits. Un catalogue avait été précédemment rédigé en novembre 1773, par E. de Lizy ; il diffère peu du précédent. Ces deux catalogues existent heureusement à la Bibliothèque de l'Arsenal (4), mais que sont devenus les livres ? que sont devenus les 290 marcs d'argenterie et les objets mobiliers saisis au même lieu par les agents du conventionnel Couturier ?

La bibliothèque contenait des livres en tous genres, concernant notamment la théologie, la jurisprudence, la poésie et surtout l'histoire. Il y avait un exemplaire des Antiquités d'Étampes, par dom Fleureau, relié en veau brun ; le Dictionnaire géographique de l'abbé d'Expilly ; la Géographie de la France par Dumoulin ; le Diction-

(1) Mém. déjà cités. T. 1, p. 62.

(2) Les Soirs, 1831, in-12, pp. 169 à 177.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3766.

(4) Catalogue des livres provenant de chez Valori, émigré. Man. 5394 (860 quinquêts. H. F.). Catalogue des livres de la bibliothèque de Valory par de Lizy. Man. 5275 (868 septièmes H. F.).

naire de Moréri ; les Mélanges tirés d'une grande bibliothèque, par de Voyer de Paulmi d'Argenson, qui forment à eux seuls 68 volumes ; des titres et des généalogies de la maison de Valori, etc.

On jouait aussi la comédie au château du Bourgneuf ; et il y avait une salle aménagée à cet usage. C'est là que naquit le 27 avril 1735 Jean Baptiste Guignard, dit Clerval, célèbre acteur et chanteur, fils d'un jardinier de Valori. On raconte que dès son enfance, il jouait un rôle dans les pièces en vogue que le marquis aimait à faire représenter de concert avec ses amis. De là, sans doute, la vocation du jeune Guignard, qui débuta en 1759 à l'Opéra-Comique. Ayant une jolie figure, une tournure distinguée et un jeu qui se ressentait de la haute société qu'il fréquentait, on le vit s'élever au premier rang de son emploi et il fut nommé le Molé de la comédie italienne. Tous les ans il envoyait à son père, qu'il soutenait, une forte somme d'argent par l'entremise de l'abbé Boivin, curé de Notre-Dame d'Étampes, mort octogénaire en 1807 (1).

Le marquis d'Argenson, pour varier ses distractions, avait l'habitude de faire les dessins des châteaux où il séjournait ; aussi a-t-il fait, en 1752, un charmant dessin au lavis de celui de Bourgneuf, vue prise de l'intérieur du parc. Nous en donnons une vue réduite d'après l'original qui est à la bibliothèque de l'Arsenal (2).

A défaut d'un plan détaillé, on peut se faire une idée assez exacte de la résidence d'après ce croquis complété par la description suivante, tirée d'un Aveu et dénombrement du fief du Bourgneuf, après le décès de la marquise de Valori, par François Marthe Hubert de Valori, gendre du marquis, et autres héritiers :

« 1^o Le château et lieu seigneurial du Bourgneuf, consistant en un château couvert d'ardoises, composé d'un vestibule, ayant porte d'entrée sur la cour et un autre sur le jardin, grand escalier en icelui ; à gauche dudit vestibule, un grand salon, au bout duquel est un appartement composé d'une chambre, cabinet et garde-robe, un autre appartement y joignant ; un autre bâtiment en aile composé de plusieurs chambres basses et chambres hautes ; à droite du dit vestibule un salon à manger, au bout duquel est un cabinet et une garde-robe, et à la suite une chambre au bout d'icelle, un cabinet

(1) Biog. Didot et Michaud.

(2) Œuvre topographique de M. le M^{re} d'Argenson (René Louis), lavé à l'encre de Chine d'après ses dessins. — Man. n^o 6144 de 93 feuillets renfermant plus de 100 dessins, représentant les châteaux de Ségrez, d'Argenson, de Souzy, etc.

servant de bibliothèque, et un bâtiment en aile consistant en une cuisine et un grand commun et un office; au premier étage un grand corridor communiquant à plusieurs chambres et cabinets; grenier sur le tout; au midy du dit bâtiment, un jardin contenant environ un quartier de terre, et au nord la basse-cour consistant en écuries, vacheries et bûchers couverts de tuiles; auquel lieu était autrefois un petit jardin: tout ce que dessus compris entre les rues Pavée, la rue Torse, actuellement enclavées dans le jardin et cour du dit seigneur, avouant et mouvant du roy, et la Grande rue du Sablon, contenant en superficie demi arpent environ, tenant d'une part, d'orient, à l'emplacement de la dite rue Torse, d'un bout du midy, par le jardin, à la rue du Sablon, et d'autre bout, du septentrion, par la basse-cour, à la dite rue Torse, laquelle subsiste encore en cet endroit et va communiquer à la rue de Lalun...

2° Un moulin faisant de bled farine appelé le moulin du Bourgneuf, situé au dit faubourg Saint Pierre sur la rivière de Juine, avec le sault du dit moulin et bâtiments en dépendant...

3° Le droit de pesche en la dite rivière de Juine des deux bords, depuis les écluses de Vauroux, jusqu'au lieu appelé la Teste-à-l'Abbé et paroisse Saint-Germain, avec la chaussée des deux bords de la dite rivière, depuis les dites écluses jusqu'au jardin des héritiers Michel Durandet » (1).

Valori est nommé successivement gouverneur d'Etampes le 9 avril 1767, et bailli d'épée du bailliage le 18 mai suivant (2). L'une de ses filles, Henriette Charlotte Aimée de Valori, née en 1722, avait épousé son cousin au 5° degré, François Marthe Hubert de Valori et en avait eu six enfants, dont Charles Jean Marie de Valori, chevalier, seigneur d'Elcé, capitaine au Régiment de Lorraine.

L'ambassadeur étant mort le 19 octobre 1774, sa fille Henriette en 1761 et son gendre en 1765 (3), ce fut son petit-fils Charles Jean Marie qui vint résider au Bourgneuf et qui le remplaça, en avril 1775, dans les fonctions de gouverneur et de bailli d'Étampes (4).

Le nouveau bailli avait aussi amélioré ou agrandi son domaine,

(1) Arch. de S.-et-O. E. 3832.

(2) Mém. de Valori. T. 1, p. 50.

(3) Arch. de S.-et-O. E. 3766.

(4) Éloge de Guy Louis Henri de Valori prononcé le 24 avril 1773 par C... (Courtin) avocat au bailliage, lors de l'installation de Charles Jean Marie de Valori, etc... 1776, in-8 de 47 p.

car le 21 août 1779, par suite d'un échange, les habitants de Saint-Pierre lui cèdent une maison située rue de *Lalun* (1) servant de presbytère, avec cour et jardin de 10 perches. En échange de cela, Valori reçoit 3 quartiers de terre en ouche, clos de murs et appelés « l'ouche aux barons » qui ont été vendus sous la révolution au profit du domaine (2).

Charles Jean Mari de Valori ayant jugé prudent d'émigrer sous la Terreur, on confisqua en 1793 une caisse renfermant 290 marcs d'argenterie (3), ainsi que les objets mobiliers, les livres qui sont à la bibliothèque de l'Arsenal et une quantité considérable de titres et papiers qui sont aux archives de Seine-et-Oise.

Le château et le parc furent confisqués également comme biens nationaux et adjugés le 7 prairial an VII à Jean Prax, moyennant 750.500 francs (4).

Le domaine fut acheté en 1821 par Jean-Joseph Laveissière, marchand de métaux à Paris, et le 3 octobre 1823 par Jean-Louis Blavet, quincaillier, père de l'ex-président de la société d'horticulture d'Étampes, qui en est aujourd'hui le possesseur (5).

Le plan ci-joint représente le clos actuel de Bourgneuf dont la superficie est de 34.531 mètres carrés, en déduisant 1000 mètres qui ont été enlevés dans l'angle méridional, il y a quelques années (6).

On remarquera qu'il y avait une glacière ; une fontaine et un colombier existent toujours, et on voit encore dans ce dernier l'échelle pivotante qui était d'un fréquent usage.

Auprès du colombier il y avait un puits aujourd'hui comblé, et, non loin de là, on voit le long du mur deux gros piliers indiquant la trace d'une ancienne porte.

La chapelle était vraisemblablement à côté, vers la rue Torse, car on aperçoit dans le mur de retour la position de quatre grandes fenêtres ogivales.

Enfin, dans le clos et en face le colombier on a découvert il y a quelques années, en bêchant à 0^m50 de profondeur, les traces d'un ancien bassin en ciment d'environ trois mètres de diamètre.

(1) Dans une déclaration de cens du XVI^e siècle, on voit Pierre *Lalun*, pour le fief des Longs. Telle est sans doute l'origine du nom de cette rue. (E. 3932).

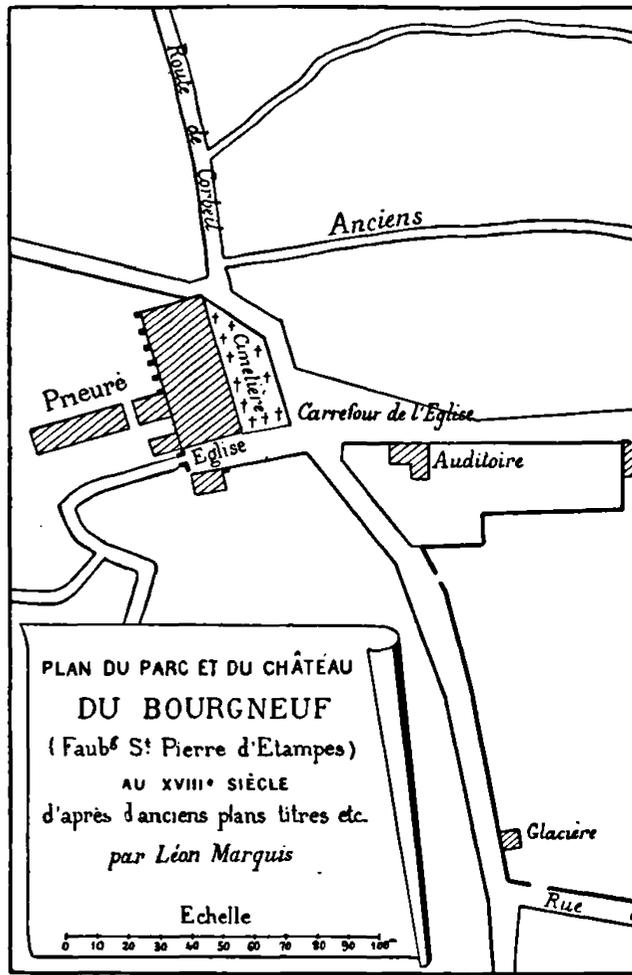
(2) Arch. de S.-et-O. E. 3829.

(3) P. V. de la Convention.

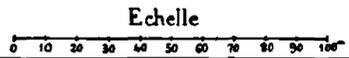
(4) Arch. de S.-et-O. — Reg. des biens nat.

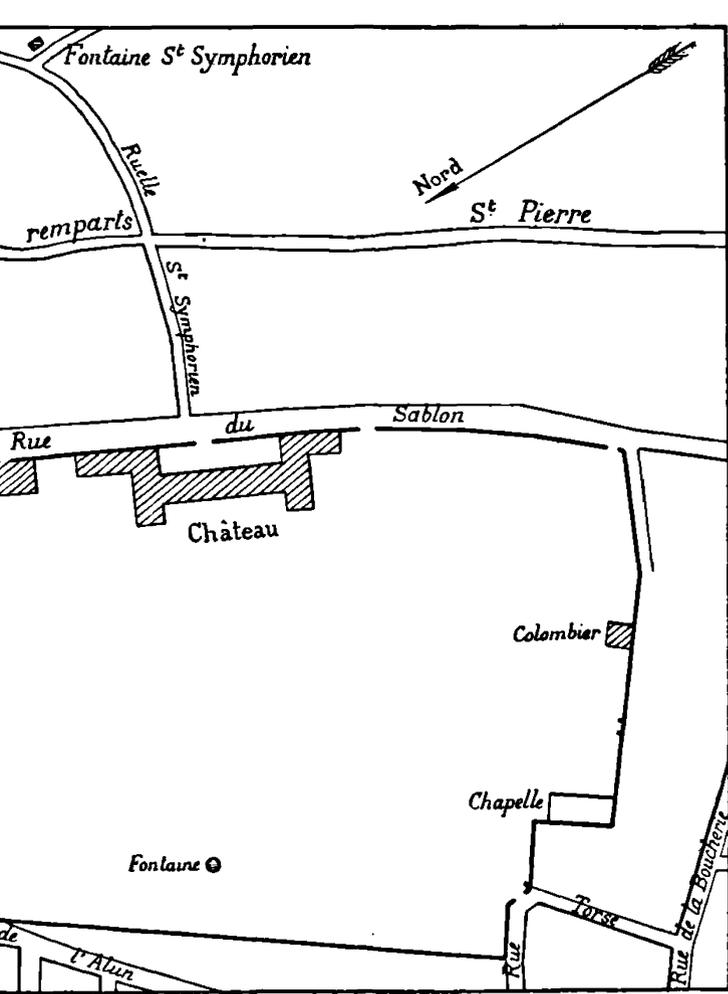
(5) Doc. particuliers.

(6) Id.



PLAN DU PARC ET DU CHÂTEAU
DU BOURGNEUF
(Faub^s S^t Pierre d'Etampes)
AU XVIII^e SIÈCLE
d'après d'anciens plans titres etc.
par Léon Marquis





La position des anciens bâtiments composant le château proprement dit a été indiquée approximativement, d'après le dessin dont nous avons donné une réduction, et d'après des anciens titres.

On voit qu'il y avait un grand jardin au milieu du parc, et des arbres à droite et à gauche. Ce dessin est donc conforme à une tradition suivant laquelle la propriété était boisée.

En face du château est la petite ruelle Saint Symphorien, conduisant à la fontaine de ce nom, aujourd'hui tarie, et qui a fait l'objet d'une étude de notre infatigable confrère, M. Maxime Legrand, parue dans ce bulletin (1).

A gauche, on remarque l'auditoire, en face l'église St-Pierre entourée par le cimetière et le prieuré. On voit encore le grand bâtiment, reste d'un monastère fondé dès le VII^e siècle (2) ; les piliers d'une ancienne porte ; les restes du mur septentrional de l'église, avec colonnettes à l'intérieur et contre-forts à l'extérieur.

Les Mémoires de Valori, publiés en 1820 par le Comte Henri Zosime de Valori, son petit-neveu, contiennent une notice sur sa vie, mais on est surpris de lire que son humble mausolée, situé dans l'église Saint-Pierre d'Étampes, a été respecté dans des temps de désastres. C'est une erreur manifeste qui se propage dans d'autres écrits, notamment dans l'un des principaux ouvrages de l'abbé André sur la famille Valori (3).

De celui qui fut l'ami et le compagnon d'armes du Grand Frédéric ; Lieutenant général des armées du roi ; Ambassadeur et Ministre plénipotentiaire en Prusse et en Angleterre ; Gouverneur de Lille, de Rue et d'Étampes ; Commandeur des Ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; Seigneur de Bourgneuf, des Harangois et autres lieux ; Haut justicier et censier du prieuré Saint-Pierre, il ne reste rien ! Son mausolée a disparu à la suite de la révolution en même temps que le temple du faubourg.

Dans le cimetière de Saint-Pierre qui était adossé à l'ancienne église et qui existe encore en partie, on voyait il y a peu d'années la pierre tumulaire qui recouvrait le mausolée : mais elle a servi, dit-on, pour les fondations d'un caveau funéraire moderne. Personne n'a eu l'heureuse idée de noter l'inscription qu'elle portait.

L. MARQUIS.

(1) Année 1895, p. 34.

(2) Fleureau. Ant. d'Étampes, p. 21.

(3) Précis déjà cité, p. 56.

UNE PAGE INÉDITE DE L'HISTOIRE MUNICIPALE
DE LA VILLE D'ÉTAMPES

Au XVII^e siècle.

DÉMÊLÉS DU MAIRE ET DES ÉCHEVINS AVEC LE MINISTRE LOUVOIS, AU
SUJET DE LA GARNISON DES CHEVAU-LÉGERS DU DAUPHIN
(1669).

Après la levée du siège par Turenne, le 7 juin 1652, et le décampement de l'armée des Princes, qui eut lieu le 23 du même mois, la plus grande partie de la ville d'Étampes n'était plus qu'un amas de décombres empestés par les débris de corps organiques de toutes sortes, enfouis sous les gravois, au milieu desquels étaient entassés pêle-mêle et enchevêtrés les uns dans les autres, poutres, planches, meubles, literies, vaisselles, ustensiles de ménage.

Les faubourgs Evezard, Saint-Pierre et Saint-Martin, qui avaient été incendiés pendant les opérations militaires, présentaient un aspect lamentable, et les quelques maisons qui avaient été épargnées par le feu ou par les démolitions nécessitées pour les besoins de la défense, étaient dans un état de dégradation tel qu'il était impossible de les réparer. L'intérieur de la ville avait également souffert, car bon nombre d'habitations et d'édifices étaient détériorés par les boulets et les balles qui avaient laissé de nombreuses traces de leur passage.

D'un autre côté, les cadavres en putréfaction des hommes et des animaux qu'on n'avait pas eu le temps d'enterrer ou d'enfouir assez profondément, exhalèrent dans l'air des miasmes empoisonnés, qui occasionnèrent pendant plusieurs années des maladies pestilentielles qui firent les plus grands ravages dans la population qui fut

réduite de moitié, malgré les secours et le dévouement apportés par les Pères de la Mission et les Filles de la Charité, ayant à leur tête le philanthrope et charitable saint Vincent de Paul.

Ce n'est pas tout. Les nombreuses réquisitions et les pillages opérés par les deux armées, avaient privé du nécessaire les habitants de la ville et des campagnes environnantes et les avaient plongés dans la plus profonde misère. Faute de bras pour la culture, les terres étaient restées en friches. Le port ayant été comblé en partie et la rivière de Juine envasée, la navigation fut arrêtée et les denrées et marchandises n'eurent plus de débouchés, en sorte que le commerce qui avait été très florissant avant la guerre, se trouva complètement anéanti.

Telle était la triste et malheureuse situation de la ville d'Étampes à la fin de l'année 1652.

Pendant le siège, Louis XIV, âgé de 13 ans, se rendit à Étampes, accompagné du cardinal Mazarin, pour suivre les attaques de son armée commandée par Turenne. S'étant approché d'un bastion établi près de la porte du château, dans l'axe du village de Brièrès-les-Scellés où il avait couché la veille, et par suite d'un malentendu entre les parlementaires des deux armées, un coup de canon fut tiré dans la direction où il se trouvait et faillit l'atteindre. Le roi ne pardonna jamais au comte de Tavannes, qui avait le commandement de l'armée ennemie, ce crime de lèse-majesté, auquel il était complètement étranger. Les habitants d'Étampes, qui n'étaient pour rien non plus dans cet incident regrettable, payèrent quelques années plus tard, par des tracasseries mesquines du ministre Louvois, les ressentiments du roi.

En effet, en 1664, au moment où les Étampoïses commençaient à se remettre de la terrible catastrophe de 1652 dont ils avaient été les victimes innocentes, ils furent soumis à de nouvelles épreuves par l'envoi à Étampes, pour y tenir garnison, du régiment des cheveu-légers du Dauphin, charges injustes et écrasantes qu'ils durent supporter, malgré les pertes considérables qu'ils avaient faites pendant le siège et desquelles le roi ne crut devoir tenir aucun compte.

Toutefois, sur la plainte du maire et des deux échevins, appuyée par les habitants les plus notables, pour obtenir le déplacement du régiment, M. de Barillon, intendant de la généralité de Paris, fut chargé par le ministre Le Tellier de faire une enquête sur le

bien fondé de leurs griefs. Mais ayant appris par le lieutenant-général du bailliage et par le procureur du roi que les magistrats municipaux avaient trafiqué de leur mandat en recevant un pot de vin d'un adjudicataire, ce qui fut prouvé, ils furent suspendus de leurs fonctions et le délogement de la troupe en resta là.

Cependant, comme la cause des habitants était juste, le lieutenant-général Gabriel de Bry et un notable habitant, François Baron, crurent devoir la prendre en main. A cet effet, ils se rendirent à Paris pour solliciter auprès du ministre de la guerre le départ des cheveu-légers, et ils furent assez heureux pour l'obtenir, après toutefois que le commandant du régiment, M. de la Vallière, qui s'était transporté à Etampes pour se renseigner sur les griefs invoqués, eût donné un avis favorable.

Malheureusement pour les habitants, ce départ n'était qu'une feinte indigne du ministre, car quelques mois plus tard les cheveu-légers furent remplacés par les Gendarmes écossais. Mais ceux-ci ayant, dans une nuit, causé du désordre, ne restèrent à Étampes que quelques mois et durent quitter la ville sur la plainte faite par le nouveau maire.

Peu de temps après les Etampoïis, qui croyaient être à jamais débarrassés de la troupe, furent étrangement surpris de voir reparaître de nouveau dans leurs murs les cheveu-légers du Dauphin, qui y séjournèrent jusqu'au mois de mai 1667 où ils partirent pour la Flandre, sans payer leur logement, car ce ne fut que plus tard qu'ils se libérèrent d'une partie seulement de ce qu'ils devaient.

Dans l'intervalle, c'est-à-dire trois mois avant leur départ, le nouveau maire mourut d'une attaque d'apoplexie et fut remplacé par René Hémard, lieutenant-particulier au bailliage, homme instruit, intègre et énergique, qui fut récompensé de son dévouement à la chose publique par la persécution des gouvernants et l'ingratitude de ses concitoyens, ainsi que nous allons le faire voir (1).

(1) Prévôt des maréchaux en 1654 et ensuite Lieutenant-particulier au bailliage, René Hémard conserva cette charge jusqu'à sa mort arrivée le 25 janvier 1691. Il avait épousé, au mois d'août 1653, Marie Baron, fille de Pierre Baron, médecin, secrétaire du roi, maire d'Étampes pendant le siège, auteur du joli poème latin, *La Prise d'Étampes*, que nous avons édité en 1869. Elle mourut le 6 juillet 1662. René Hémard a laissé un recueil d'épigrammes imprimé à Paris en 1653 et devenu excessivement rare. Nous l'avons fait réimprimer en 1881 en le faisant précéder d'une notice biographique sur l'auteur. Il a laissé également des Mémoires manuscrits qui sont conservés dans la famille de M. Vernot de Jeux, auxquels nous empruntons les détails de l'entrevue du maire d'Étampes avec le ministre Louvois,

A cette époque les guerres entreprises par Louis XIV, nécessitaient de nombreux déplacements de troupes. La ville d'Étampes, par sa situation sur la grande route, était fréquemment visitée par les régiments de passage, et il arrivait souvent que les soldats, voire même les officiers, ne tenaient pas toujours une conduite digne de l'uniforme qu'ils portaient. De là des plaintes nombreuses étaient portées au maire, que son devoir obligeait de prendre en considération en les transmettant à l'autorité militaire chargée d'y faire droit. Mais comme le plus souvent on n'y donnait aucune suite, il était obligé de s'adresser directement au ministre de la guerre, état de choses qui produisait entre les autorités rivales des froissements qui provoquaient la colère du ministre contre les habitants d'Étampes pour lesquels il avait une très grande aversion.

Au commencement de février 1669, le bruit s'était répandu en ville que le régiment des cheveu-légers du Dauphin, qui y avait précédemment laissé de très mauvais souvenirs, devait pour la troisième fois en cinq ans, y tenir garnison, avec des détachements dans plusieurs localités environnantes. Sans perdre un instant et pour détourner l'orage, le maire écrivit à M. de Beaufort, duc d'Étampes et à M. Margeret, intendant de la maison de Vendôme, pour les prier de faire des démarches auprès du ministre Louvois afin de les dispenser de cette charge. Celui-ci fit au duc des promesses qu'il s'empessa de ne pas tenir, car le 9 du même mois, le régiment fut cantonné à Étampes, à Arpajon et à La Ferté-Alais (1).

L'amiral de Beaufort, sur lequel le maire avait compté pour être exempté de cette obligation onéreuse pour la population, ayant été obligé de rejoindre ses vaisseaux, en cette extrémité René Hémar d prit le parti de s'adresser directement au roi et se rendit à Paris pour traiter cette affaire ainsi que plusieurs autres qui intéressaient la ville, notamment le retrait de la caisse des consignations d'une somme de deux mille livres appartenant à l'Hôtel-Dieu. Mais comme le roi ne devait recevoir que dans la quinzaine suivante, il lui laissa un placet. Ensuite, il s'en alla chez M. de la Vallière, commandant le régiment, pour en obtenir le délogement. N'ayant pu être reçu par cet officier, et les échevins lui ayant

(1) On ne comprend pas que la ville d'Arpajon ait été désignée pour recevoir en garnison un détachement de cheveu-légers, car, par Lettres patentes de Louis XIV, elle était dispensée de loger des gens de guerre, en considération des services du sieur Brodeau de Condé, maître des eaux et forêts de France, seigneur du lieu.

écrit de ne pas prolonger plus longtemps son séjour à Paris en raison de l'effervescence qui existait aussi bien parmi la population que parmi la troupe, il revint à Étampes sans avoir pu obtenir aucune satisfaction au sujet de la garnison.

A son retour, il trouva tout dans le désordre, les cheveu-légers se plaignaient aussi bien que les habitants chez lesquels ils étaient logés. Les premiers, soutenus par le commissaire des guerres qui trouvait tout à redire, faisaient leur possible afin de brouiller toute la ville pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire à être nourris, hommes, valets et chevaux, à huit sous par jour (1).

A cette proposition insolente, les habitants se récrièrent et prièrent le maire de la rejeter avec indignation, la somme offerte étant grandement insuffisante. Celui-ci leur donna l'assurance qu'ils pouvaient compter sur lui pour soutenir leurs intérêts, mais il les engagea à faire quelques concessions dans les prix demandés pour prouver qu'ils désiraient un accommodement basé sur la justice.

Or, malgré la bonne volonté de la municipalité d'arriver à un arrangement équitable pour les deux parties, chaque jour l'Hôtel-de-Ville était assailli par les hommes de la garnison qui se répandaient en menaces et en invectives contre les magistrats communaux. René Hémard, fatigué des imprécations proférées contre lui, finit par se fâcher et engagea le commandant du détachement, nommé de Sainte-Catherine, à être plus poli et plus modéré, s'il désirait que ses affaires ne se gâtassent point.

Le placet dont nous avons parlé plus haut, qui avait été adressé au roi, fut retourné au maire avec une note en marge portant que le délogement de la troupe devait se faire bientôt. Mais malgré cette assurance, il n'en fut rien.

Le 25 du même mois, le colonel de la Vallière se rendit à Arpajon où se trouvaient les députés de la Ferté-Alais ainsi que ceux d'Étampes, qui avaient été convoqués par le brigadier de Sainte-Catherine, pour arriver à un arrangement au sujet du prix des billets de logement.

A l'arrivée du maire d'Étampes, les habitants lui représentèrent

(1) A cette époque, le billet de logement comportait une chambre à deux lits, l'un pour les cavaliers et l'autre pour leurs valets, avec place dans une écurie pour deux chevaux. Chaque cheveu-léger avait droit à 36 onces de pain, une pinte et demie de vin et deux livres de viande. Chaque cheval recevait deux bottes de foin et un boisseau et demi d'avoine.

que c'en était fait de leur ville si l'on s'accommodait, que ce serait attirer tous les ans d'autres troupes en garnison, lesquelles vivaient ailleurs à leurs dépens.

Les députés se portèrent ensuite à l'hôtel des Trois Maures où était descendu M. de la Vallière, qui les reçut avec la plus grande courtoisie. Il dit au maire d'Étampes « qu'il était le grand clocher, que la fortune présente des Dauphins dépendait de lui, dont il savait le juste crédit, que ce serait la dernière charge de la ville, qu'il en délogerait incessamment s'il le désirait, mais que cela ne pouvait se faire sans incommoder fort ses gens, lesquels n'avaient pas plus de deux mois à y rester, au lieu que, changeant présentement, ce serait pour y retourner après la campagne. Qu'il avait entendu parler d'une proposition d'accord à huit sous par jour, que cette offre était raisonnable, et qu'il savait de bonne part que sans lui elle aurait été partout acceptée. Néanmoins qu'en considération il la portait jusqu'à dix sous ».

René Hémarc lui répondit que « le zèle qu'il témoignait pour ses hommes faisait naître le sien pour sa ville, par une émulation qu'il devait excuser, en lui donnant une si belle leçon, d'autant plus qu'il ne s'agissait que de petits intérêts, dont le préjudice était bien plus aisé à porter par ses cheveu-légers bien payés du roi, que par un peuple misérable ; que les offres de huit à dix sous en un pays où les vivres sont plus chers qu'en aucun lieu du royaume, n'allaient pas au tiers de la dépense, et ne devaient être prises que pour une tentative non sérieuse, et laquelle ne pouvait partir d'un chef généreux et puissant comme lui. Qu'il osait le prendre au mot sur le délogement offert, et le ferait remercier par son altesse de Vendôme ; que l'avantage des Dauphins s'y trouvait joint avec le sien, puisqu'ils ne pouvaient être plus mal logés ; que l'honneur de lui faire service en son particulier et gagner son estime, était l'une de ses plus grandes ambitions, mais pour aucunement s'en rendre digne, il ne fallait point l'écarter de son devoir ni viser à des fins privées, aux dépens du public, lequel bénirait en gros et en détail les faveurs et les soulagements qu'il espérait d'une main si bienfaisante, ainsi qu'il avait déjà fait et publié partout au délogement de 1664. Que son autorité était fort médiocre parmi le peuple, néanmoins qu'il était caution de leur obéissance aveugle au roi, et qu'il ne tiendrait pas à eux que les réglemens ne fussent bien exécutés, même avec quelque indulgence pour un corps honoré d'une

si précieuse tête ; qu'il leur ferait le récit fidèle de toutes ses réflexions, auxquelles il n'avait pas pouvoir d'acquiescer, quand elles seraient tout autres, n'étant venu purement que pour avoir la gloire de le saluer, et tâcher à l'intéresser en la justice de leurs plaintes ».

Toutes ces belles paroles échangées de part et d'autre n'eurent d'autre résultat que d'amener une tension plus grande encore dans les rapports du maire avec les pouvoirs publics, représentés dans la circonstance par le ministre Louvois, dont le caractère violent et brutal, qui ne supportait aucune contradiction, faisait présager au maire un avenir gros d'orages.

Lorsque René Hémard prit congé de M. de la Vallière, qui avait voulu le retenir à dîner, les habitants d'Arpajon, qui l'attendaient dans la cour de l'hôtel et dans la rue, furent grandement déçus d'apprendre que le colonel des cheveau-légers n'avait pris aucun engagement au sujet du délogement des troupes, et qu'il avait offert un prix dérisoire de l'indemnité à payer à l'habitant pour les billets de logement.

Rentré à Étampes avec le brigadier de Sainte-Catherine, qui avait assisté à l'entrevue d'Arpajon, il convoqua le lendemain les habitants à l'Hôtel-de-ville pour leur rendre compte du résultat de ses démarches. Pour ne pas leur laisser dans l'esprit le moindre doute sur le débat qui avait eu lieu entre lui et M. de la Vallière, il pria le brigadier de Sainte-Catherine, qui lui était opposé, de leur raconter tout ce qui s'était dit et fait, ce qu'il fit du reste avec la plus grande sincérité.

Lorsque cet officier se fut retiré, le maire consulta les habitants sur le parti à prendre, et tous, d'un commun accord, résolurent de résister et le conjurèrent même de n'entendre aucun accommodement, d'autant plus, dirent-ils, que M. de Louvois ou un de ses commis en pareil cas, ayant coutume d'écrire au commissaire des guerres ou au maire d'avancer les vivres quelques jours, n'en avaient rien fait depuis leur arrivée. Qu'à la fin il faudrait nourrir les troupes pour rien, la première composition ayant été de vingt-deux sous, la dernière de dix-huit, et qu'on n'offrait pas aujourd'hui la moitié, sans que Messieurs les ministres d'Etat qui depuis un temps supposaient toujours le paiement entier, voulussent imputer cette dépense au soulagement des tailles, ainsi qu'il se faisait autrefois.

Cette décision ayant été connue du commandant du détachement, celui-ci, qui était passé maître en duplicité et pour gagner un sou par jour, fit délivrer de nouveaux billets de logement par le commissaire seul, et pour compromettre le maire, il déchargea dix ou douze habitants qui lui donnèrent de fausses quittances, sans être remboursés. Ce procédé machiavélique mit le feu aux poudres, et le maire fut obligé, le 28 dudit mois, de se transporter avec ses échevins dans tous les logements où de Sainte-Catherine avait envoyé des cheveu-légers pour exciter les habitants à se plaindre et leur faire déclarer qu'il empêchait seul la composition et autres calomnies, dont il dressa des procès-verbaux qui furent signés par les hôtes.

Sainte-Catherine et ses officiers, furieux de voir que leurs agissements malhonnêtes étaient démasqués, se transportèrent à Paris, où M. de la Vallière joint à eux et le commissaire des guerres Chanteloup, noircirent le maire auprès de M. de Louvois et obtinrent du ministre l'autorisation de mettre garnison chez lui.

En effet, dans la soirée du 7 mars, quatre cheveu-légers les plus indisciplinés de la compagnie s'installèrent de force dans sa maison et lui firent endurer mille vexations, en sorte qu'il fut obligé de demander l'hospitalité à un ami pour lui et ses quatre enfants (1). Sans perdre un instant, il alla trouver le commissaire avec lequel était le commandant et leur demanda raison de leur insulte. Mais ils déclinèrent la responsabilité, en lui déclarant que l'attentat venait de plus haut.

Ne pouvant supporter une injure aussi grave sans obtenir satisfaction, il partit le lendemain pour Paris avec son beau-frère François Baron et l'échevin Legendre, afin de soumettre ses griefs au roi.

Le jour suivant il se présenta au Louvre à l'heure des réceptions pour la remise des placets, et en arrivant dans la salle des gardes il vit passer M. de la Vallière, qui en l'apercevant lui lança un regard qui ne lui disait rien de bon ; il en fut de même de M. de Louvois une demi-heure après, qui le regarda avec colère en se dirigeant vers la chambre du roi.

Un instant après l'arrivée du ministre de la guerre, l'on ouvrit la porte de la chambre de Louis XIV pour la réception des placets.

(1) René Hémard était veuf depuis sept ans

Celui du maire d'Étampes était concis et contenait en substance, qu'étant lieutenant particulier du bailli gouverneur d'Étampes, et maire de la ville, et tâchant de faire exécuter avec modération les ordres de Sa Majesté dans une ville désolée, à la garnison qui y était encore, au préjudice de la grâce du délogement accordée sur un placet qu'il avait présenté, elle aurait voulu le forcer de composer à huit ou dix sous par jour pour un homme, valet et chevaux, contre la défense expresse de ses réglemens et l'intention des habitants; qu'elle s'était saisie le jour précédent de son logis, qu'il était obligé d'abandonner au pillage et toute sa famille à leur violence, et qu'il venait mettre sa vie et son honneur aux pieds de sa Majesté dont il implorait la protection.

Étant entré dans la foule avec les autres suppliants, René Hémard fut fort surpris de ne pas voir le roi au haut de la table où il avait l'habitude de se placer, et qu'il n'y avait que le ministre Louvois, M. de la Vallière et quelques autres. En présence de cette absence, il garda son placet pour empêcher qu'il ne fût détourné et sortit avec l'échevin Legendre.

En descendant l'escalier, il rencontra le roi avec sa cour, qui était fort nombreuse et qui se dirigeait vers la chapelle pour y entendre la messe. Il fut sur le point de se jeter à ses pieds, mais la presse était tellement grande qu'elle l'en empêcha. Vers le milieu de l'office, Messieurs de Louvois et de la Vallière sortirent à la porte de la chapelle. Or, comme le dernier le regardait fixement, il partit aussitôt.

En arrivant au bas de l'escalier, M. de la Vallière vint le prendre par le bras, disant : « Venez rendre compte de vos actions à M. de Louvois »; il lui répondit « qu'il descendait pour les saluer tous deux ». M. de Louvois se retournant en même temps lui dit en colère, « qu'il lui apprendrait à vivre et à en user d'une autre manière qu'il en faisait ». Sans se déconcerter, il lui représenta l'insulte reçue. Alors M. Louvois ajouta « que c'était par son ordre, qu'il faisait le zélé pour le public, mais que dans trois jours il enverrait six cents hommes à Étampes ». René Hémard répliqua « qu'il y en avait déjà trop pour achever la ruine de la ville, « qu'elle était innocente, et qu'on pouvait lui faire son procès s'il « était coupable, pour avoir un peu tenu la main aux ordres du roi, « lesquels il croyait être aussi les siens, puisqu'il n'avait pas daigné « lui en donner de contraires par le moindre de ses commis, ainsi

« qu'il était fait aux autres maires, et qu'il aurait essayé de faire
« recevoir au peuple, sans les distinguer de ceux du roi. Qu'il
« ignorait son crime, et qu'en le lui faisant connaître, il était prêt
« à s'en corriger ».

Ce petit discours n'eut pas le don de plaire au ministre, qui s'emporta de plus belle par des violences de langage, et donna l'ordre aux Suisses de service de le faire retirer de devant lui ; c'est ce que ces derniers exécutèrent en l'éloignant. Immédiatement M. de la Vallière l'abordant de nouveau lui dit qu'il le ferait mieux recevoir de M. de Louvois quand il en userait mieux ; il lui répliqua qu'il n'avait fait et qu'il ne ferait jamais que son devoir.

Lorsque le roi sortit de la chapelle, le ministre remonta avec lui ; le maire d'Étampes, après avoir parlé à une dame de la reine qui lui promit de donner son placet au coucher du roi, suivit pleurant, menaçant, criant après M. de la Vallière jusque chez sa sœur. Le colonel des cheveu-légers lui dit de revenir après dîner. Lorsqu'il se présenta, il lui remit une lettre dans laquelle il donnait l'ordre de retirer de chez lui les cavaliers qui y avaient été mis, et qui portait en outre qu'il pouvait témoigner des menaces faites aux habitants par Louvois, s'ils ne devenaient raisonnables. Finalement René Hémard lui remontra que ce n'était pas ce qu'il demandait, qu'on pouvait achever de piller sa maison à loisir, pourvu qu'on lui fit justice, et que s'il ne le faisait, il irait peut-être jusqu'au roi, lequel ne la refuserait à personne.

L'échevin Legendre retourna à Etampes le lendemain avec la dépêche du ministre au commissaire des guerres, dans laquelle, pour justifier l'ordre arbitraire qu'il avait donné de mettre garnison chez le maire, il accusait celui-ci de favoriser les riches au détriment des pauvres. Voici ce document :

11 mars 1669.

A Monsieur Chanteloup, commissaire des guerres.

Monsieur,

La conduite qu'ont tenue les maire et eschevins d'Estampes est si blamable que vous avez bien fait de loger chez le maire quatre des cheveu-légers de Mgr le Dauphin. Mais présentement qu'il doit avoir connu la faute qu'il a faite de vous refuser le contrôle des logements et de satisfaire à vos billets, vous pouvez le décharger pourveu qu'il vous fournisse ledit contrôle, qu'il fasse les logements

fort régulièrement, et qu'il ne soulage point les meilleurs habitans préférablement aux plus pauvres.

Je suis, etc...

Signé, Louvois (1).

Le même jour le maire mit un placet dans la boîte du ministre qui avait son appartement au Louvre, dans lequel il lui représentait qu'il était à propos, pour le bien de la ville et des troupes, de mettre à Etampes un autre maire, plus capable du mystère de la cour et plus agréable à tout le monde ; qu'il recevrait son interdiction comme une grâce dont il le ferait remercier par ses meilleurs amis, bien loin de les employer pour la faire lever.

Toutefois, avant de quitter Paris, René Hémard fut conseillé de voir M. Le Tellier, père de Louvois, dont on lui avait assuré que les manières étaient beaucoup plus douces et moins tranchantes que celles de son fils. Pensant être plus heureux de ce côté, il n'hésita pas à faire cette démarche. Le lendemain matin il se rendit à son hôtel au Marais, où on lui apprit que M. de Louvois y avait couché. En effet, lorsqu'il fut entré dans la salle, le ministre de la guerre parut et lui demanda ce qu'il faisait là ; il lui répondit qu'il était venu se jeter aux pieds de son père pour l'adoucir contre la misérable ville d'Étampes et se charger de tout, étant prêt d'aller où il voudrait, s'il ne jugeait pas à propos de prononcer l'interdiction contenue au placet qu'il lui avait adressé. M. de Louvois le regarda fixement et lui dit d'un ton bon enfant, qu'il était fou, il lui répéta comme il l'avait fait précédemment qu'il le serait apparemment toujours, tant qu'on n'aurait pas la bonté de lui indiquer ses folies ; mais qu'il deviendrait assurément un animal discipliné, sitôt qu'elles seraient au jour.

Étant entré dans le cabinet de son père, M. de Louvois en sortit un instant après, et en l'abordant, le maire d'Étampes lui demanda ce qu'il désirait qu'il devînt, puisque, restant maire, au premier désordre qu'il voudrait empêcher, on viendrait encore mettre une garnison chez lui. Pour toute réponse, il s'emporta en menaces et monta dans son carrosse.

René Hémard retourna dans la salle pour y attendre M. Le Tellier, et lorsque celui-ci entra, il fixa les yeux sur le maire d'Étampes dont son fils sans doute lui avait dépeint la figure. Après lui avoir

(1) *Archives du Dépôt de la guerre*, vol. 232, fol. 115.

dit deux mots sur les mauvais traitements exercés par la garnison envers les habitants de la ville qu'il administrait, M. Le Tellier, ne voulant pas en entendre davantage, l'engagea à voir son fils. Il lui répondit qu'il avait encouru son indignation sans savoir pourquoi et il le pria très humblement d'en garantir au moins de pauvres habitants, lesquels n'avaient point de part à ses fautes inconnues, ainsi qu'il l'observerait plus au long dans un placet qu'il lui présenta. Le père de Louvois le prit sans le lire et le déchira.

En présence d'une réception aussi significative, il se retira. Toutefois, comme il connaissait plusieurs personnes haut placées, il résolut de les voir avant de retourner à Etampes, afin de les intéresser aux affaires de la ville qu'il administrait. Mais ayant rencontré chez elles plus de mauvais vouloir que de bonne volonté, il n'insista pas.

Pendant son absence, et pour tâcher à ne s'engager pas plus avant, les habitants avaient composé par jour, à quatorze sous, que les cheveu-légers rognèrent encore depuis. A son retour, il fut obligé de signifier par actes et par exploits au commandant de détachement et au commissaire des guerres qu'il les rendait responsables, tant du défaut de paiement, que d'autres désordres qui pourraient survenir. Ceux-ci s'empressèrent de porter leurs doléances au ministre et ne voulurent plus donner que douze sous. Ils avaient forcé les habitants de la Ferté-Alais et d'Arpajon à ce rabais par des violences faites au bailli de la Ferté qui prit la fuite pour éviter d'être arrêté et traduit devant le présidial de Melun pour être jugé en dernier ressort. Le bailli d'Arpajon, qui avait également protesté, fut tancé vertement par le ministre et obligé de changer de résidence.

Enfin, après bien des tiraillements et des tracasseries, le 9 décembre, les cheveu-légers quittèrent la ville d'Etampes après un séjour de neuf mois. Mais comme ils ne s'étaient pas entièrement libérés envers les habitants et que l'accord de douze sous à payer avait été mal exécuté, joint à leurs violences, le maire refusa de leur délivrer le certificat ordinaire de bonne conduite qui se donne aux troupes qui ont tenu garnison ou qui ont été de passage dans une ville. Il est vrai qu'ils s'en moquèrent, sachant que le ministre était à leur dévotion. Quoi qu'il en soit, ce départ mit fin à des démêlés dont les suites pouvaient avoir les conséquences les plus funestes pour les habitants d'une ville à moitié ruinée, et aussi

pour le maire, qui avait osé tenir tête au ministre dont le despotisme et la violence ne connaissaient aucune borne.

Après avoir montré le plus grand dévouement aux intérêts de sa ville natale, René Hémard fut en butte aux récriminations les plus injustes de la part de ses concitoyens, qui lui reprochèrent amèrement de les avoir compromis inutilement dans le différend survenu entre l'administration communale et la compagnie du régiment des cheveu-légers du Dauphin. Il fut tellement sensible à ces reproches immérités qu'il refusa énergiquement, à l'expiration de son mandat, d'être réélu maire, malgré les instances les plus pressantes de ses amis.

Les Etampois pouvaient croire que la nomination d'un nouveau maire amènerait une détente entre la Maison de Ville et le ministre de la guerre ; mais ils furent déçus dans leurs espérances, car Louvois, qui était vindicatif, continua comme par le passé à molester les habitants d'Etampes dans la personne de ses magistrats. On en verra la preuve dans les deux documents qui suivent :

Le 23 septembre 1675, il écrivait au Prévôt d'Etampes la lettre suivante :

A Monsieur le Prevost d'Estampes.

23 Septembre 1675.

Monsieur,

Je vous adresse une lettre du commis du Bureau de la Poste d'Estampes, par laquelle vous verrez que les chemins sont si remplis de voleurs que les courriers sont tous les jours volés ; sur quoy je suis obligé de vous dire que si le Roy apprend que l'on continue à voler sur les routes, Sa Majesté commettra à votre charge, ne pouvant pas estre persuadée que vous vous appliquiez comme vous le devez aux fonctions de vostre charge pendant que des gens de cette sorte vollent impunément sur les grands chemins.

Je suis, etc.

Signé, Louvois (1).

Le 23 décembre de l'année suivante, il adressait à M. Baudoin, commissaire des guerres, une missive dans laquelle on voit que la ville possédait encore une garnison, et que le maire de cette époque était traité de la même manière que l'avait été René Hémard en 1669.

(1) *Archives du Dépôt de la guerre*, vol. 428, fol. 394.

A Monsieur Baudoin, commissaire des guerres à Estampes.

23 Décembre 1676.

Monsieur,

J'ay veu par vostre lettre du 20 de ce mois ce que vous avez fait à Estampes sur les plaintes qui vous ont été rendues contre le Maire et les Eschevins de cette ville là pour le logement, le Roy a fort approuvé que vous l'avez fait, et mesme que vous ayez mis pour une nuit seulement un gendarme chez lesdits Maire et Eschevins pour avoir contrevenu à l'ordonnance de Sa Majesté, qu'il faut que vous fassiez exécuter ponctuellement.

Je suis, etc.

Signé, Louvois (1).

Bien que les temps soient changés, nous sommes fondé à croire que les mauvais souvenirs laissés par les troupes qui ont tenu garnison à Etampes pendant les XVII^e et XVIII^e siècles se sont perpétués aux générations qui ont suivi. Ces fâcheuses impressions sont cause que de nos jours, malgré les avantages qu'une garnison peut procurer au commerce local qui est peu florissant, et malgré aussi le casernement des hommes qui évite tout contact avec le foyer domestique, les Etampoises ont refusé et refusent encore, paraît-il, les offres de garnison qui leur ont été faites à plusieurs reprises depuis l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, tandis que d'autres villes, moins timorées et plus dans le mouvement, font des grands sacrifices pour obtenir un régiment ou, à son défaut, un bataillon ou un escadron.

Nous qui avons eu l'honneur de faire partie de l'armée pendant quatorze ans, soit en France, soit en Afrique et en Italie, et qui avons conservé pour elle un véritable culte, nous sommes peiné de l'ostracisme de nos compatriotes, qui ne peut avoir aucune raison d'être, puisque maintenant tous les hommes valides passent par la caserne.

Paul PINSON.

(1) *Archives du Dépôt de la guerre.*

MONOGRAPHIE DE SAINT-SPIRE

INTRODUCTION

La monographie que nous publions ci-contre fait partie de la bibliothèque de la commission des Monuments historiques, dont le catalogue, dressé par M. Perrault-Dabot, a été publié en 1895; elle y occupe le n° 1708 ainsi conçu :

Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil (Seine-et-Oise), d'après un manuscrit attribué au Baron de Guilhermy. S. d. in-4°, lithographié.

Ce travail est sûrement du célèbre archéologue auquel le catalogue l'attribue; nous y avons rencontré des observations et des détails qu'on retrouve, mot pour mot, dans son grand ouvrage sur les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*. On remarquera que, malgré le titre modeste de *Monographie de Saint-Spire*, l'auteur s'est occupé d'abord de la ville de Corbeil; nous ne saurions nous en plaindre. Mais ensuite il rentre dans le sujet que lui impose son titre, et il se montre savant archéologue en décrivant scientifiquement la vieille église Saint-Spire, dont aucune partie ne lui échappe. D'autres auteurs s'étaient déjà occupés de ce monument, mais aucun ne l'avait décrit avec un pareil luxe de détails et avec une science archéologique aussi parfaite. Le savant baron n'a eu garde d'oublier, dans sa description, la belle porte de l'ancien cloître, si tristement abandonnée aujourd'hui.

Sa monographie est sans date, mais elle a certainement été écrite dans les environs de 1840, quand il venait à Corbeil dans le but d'y recueillir des matériaux pour son ouvrage sur les inscriptions.

On trouvera ci-après « l'avis au lecteur » que M. de Guilhermy avait mis en tête de sa monographie et qui explique, entre autres choses, les séries de guillemets que l'on y rencontre.

Nous avons rectifié par des notes quelques erreurs dues à sa qualité d'étranger à notre pays, et indiqué les changements et modifications apportés à l'église St-Spire depuis la visite qu'elle a reçue de l'éminent archéologue que fut le Baron de Guilhermy, dont nous sommes heureux de publier aujourd'hui un travail tout à fait ignoré et qui a pourtant un réel intérêt pour la ville de Corbeil.

A. D.

AVIS AU LECTEUR

Les détails historiques, ainsi que ceux qui se rapportent à des monuments détruits depuis la Révolution, sont extraits de :

De la Barre, *Histoire de Corbeil*, 1647;

L'abbé Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris*;

Millin, *Antiquités nationales*, tom. II, art. xv et xxii; tom. III, article xxxiii: *Description de l'ancien château de Corbeil, de l'église St-Spire de Corbeil, de la Commanderie de St-Jean-en-l'isle, avec planches.*

Nous distinguerons par des guillemets les renseignements puisés dans l'abbé Lebœuf, que nous ne donnons d'ailleurs que par extraits.

Les détails historiques dont l'origine ne sera pas indiquée ont été tirés de l'histoire de de la Barre.

Mention sera faite, à chacun des monuments qu'elles concernent, des descriptions de Millin.

MONOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE SAINT-SPIRE

de Corbeil

Corbeil se divise en deux parties, le Vieux et le Nouveau, avec la Seine dans l'intervalle.

La ville primitive était, suivant la tradition, tout entière sur la rive droite du fleuve. Ce fut, dit-on, entre le vieux Corbeil et Tigery, dans un lieu appelé encore aujourd'hui le Champ dolent, que se donna une sanglante bataille entre Labienus, lieutenant de César, et les Gaulois commandés par Camulogène (1).

Une tradition certainement fabuleuse attribue à Corbulon l'origine du nom de Corbeil. Ce romain aurait construit sur la rive gauche, dans l'emplacement où se développa plus tard le nouveau Corbeil, une forteresse d'une hauteur admirable. On en considérait comme un débris le bas d'une tour carrée qui exista longtemps près de l'embouchure de la rivière d'Etampes et qui a servi de logement au capitaine de la ville (2).

Le vieux Corbeil aurait été saccagé ou détruit par les Normands, et les habitants se seraient ralliés autour du prétendu fort de Corbulon, dans le lieu occupé par la ville actuelle. Il paraît certain

(1) L'auteur réédite ici la légende qui a cours dans le pays, mais ce n'est qu'une légende, qui trouve son explication dans l'existence d'un cimetière Gallo-Romain au lieu-dit les Champs-dolents (*campi dolentes*), situé au-dessus de Corbeil. Ce cimetière a été fouillé à plusieurs reprises, on n'y a trouvé qu'un très pauvre mobilier, quelques vases et médailles, mais aucune arme. C'est là la sépulture de pauvres gens, des potiers probablement, car on a retrouvé tout près, au rû de Villelouvette, des fours et des débris de tuiles gallo-romaines.

(2) Cette tour existe encore, elle date de Louis le Gros et est englobée dans les constructions des grands moulins de Corbeil. C'est le seul reste de l'ancien château royal, mais un reste encore imposant par sa hauteur et l'énorme épaisseur de ses murailles.

que Charles le Chauve leur permit de se loger et de se clore en cet endroit.

VIEUX CORBEIL

Le vieux Corbeil n'est plus qu'un faubourg réuni à la ville par un pont.

Le pont qui existe aujourd'hui ne date que du siècle dernier.

La construction en est remarquable. Il était tout en pierre, mais on en fit sauter une partie à l'époque de l'invasion étrangère. Les arches détruites ont été rétablies en fonte. On remarque au-dessus de l'arche centrale les débris d'un écusson sur lequel étaient sculptées les armes de France (1).

Le pont de Corbeil a toujours eu une grande importance. Au commencement de ce siècle, il n'existait, de Corbeil à Paris, que des bacs pour le passage de la Seine.

L'ancien pont de Corbeil avait neuf arches. Il était jadis défendu à son extrémité orientale, vers la Brie et le faubourg, par un château avec donjon, dont la fondation était attribuée à Charles le Chauve. Cette forteresse était en ruine au XVII^e siècle, le donjon avait été sapé (2).

Le terre-plein, revêtu de murs, qui se voit encore au bout du pont, à l'entrée du faubourg, indique certainement l'emplacement du château. « On appelait, au XIV^e siècle, cette forteresse le *château neuf de Corbueil*. »

Les principaux édifices du faubourg étaient l'église de St-Jacques et celle de St-Léonard (3).

(1) Le pont actuel date de 1727. Le 1^{er} janvier 1802, une débâcle emporta deux arches du côté de la rive droite ; en 1814 on en fit sauter deux autres du côté de la rive gauche. Ces dernières furent refaites en bois et durèrent jusqu'en 1840, époque où on les refit en fer. Elles furent de nouveau détruites en 1870 et reconstruites en pierre vers 1872. En somme, il ne reste du pont construit sous Louis XV que la grande arche, dite arche marinière, qui a prouvé sa parfaite solidité en résistant à ces divers accidents, survenus aussi bien à droite qu'à gauche.

(2) Voir Millin, *Antiquités Nationales*, tome II, n^o 15 : article sur le Vieux château de Corbeil et la tête du pont. Planche représentant la ruine de cet édifice (*Note de l'auteur*).

(3) Les deux églises St-Jacques et St-Léonard ont été détruites, l'une en 1803, l'autre en 1880. La description que donne M. de Guilhermy de l'église St-Jacques est d'autant plus intéressante qu'elle n'était décrite nulle part. Le seul document que nous possédions sur ce monument est un dessin que nous avons retrouvé tout récemment dans un manuscrit de l'abbé Guiot, appartenant à la bibliothèque de Rouen (fonds Coquebert de Montbret), et dont nous avons pris copie. Nous ferons certainement reproduire ce dessin pour le bulletin de notre Société.

« Il y aurait eu aussi dans ce quartier, suivant l'abbé Leboeuf,
« une chapelle St-Guenault, dont la destruction remonterait à une
« époque inconnue.

L'Église de St-Jacques avait communiqué son nom à tout le fau-
bourg, et c'était ainsi qu'on l'appelait communément.

SAINT-JACQUES

« Ancienne chapelle des Templiers, construite du temps de St
« Louis avec des lieux réguliers. En 1267, Madeleine de la Grange
« donna à cette maison une partie des dîmes de la paroisse. A
« l'époque de la suppression de l'ordre du Temple, l'Église, le
« monastère et les biens passèrent aux chevaliers de l'hôpital de
« St-Jean de Corbeil. Philippe-le-Long, lorsqu'il n'était pas encore
« roi et possédait le comté de Corbeil, donna l'église aux habi-
« tants du faubourg afin de les dispenser de monter jusqu'à celle
« de St-Germain. Vers 1510, les chevaliers hospitaliers la cédèrent
« définitivement aux mêmes habitants.

« Cette église avait la forme des anciens réfectoires d'abbayes.
« Trois colonnettes très délicates la partageaient dans sa largeur
« en deux nefs égales, et dans sa longueur en quatre travées. Les
« vitrages du fond dataient du XIII^e siècle. Des peintures à fres-
« que, exécutées vers 1530, représentaient la vie du Christ. Une
« inscription appliquée au mur méridional, rappelait qu'en 1328
« Jehan le Ménagier et sa femme Ameline avaient donné une
« rente pour affranchir les paroissiens d'une redevance de quatre
« deniers qu'ils étaient tenus de payer à la fabrique à chacune des
« quatre grandes fêtes ».

Jeanne, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne, fut
baptisée dans cette église.

St-Jacques était en dernier lieu une aide ou succursale de St-
Germain.

L'édifice, qui paraît avoir été d'une belle structure, fut démoli
en 1803. Il n'en reste que des portions de murs qui d'ailleurs en
décrivent parfaitement le plan. On reconnaît bien les deux nefs
égales qu'un mur droit fermait carrément, du côté de l'Est, et leur
division en quatre travées. Consoles feuillagées engagées dans les
murs ; elles répétaient les chapiteaux de la file centrale et rece-
vaient une portion des nervures des voûtes. Débris d'une porte
accostée de deux colonnettes ; chapiteaux à crochets avec tailloirs

ouvrages en pointes de diamants. Je n'ai vu ni inscription, ni traces de peintures. L'édifice m'a paru un peu plus ancien que ne le dit l'abbé Lebœuf, je le crois du premier tiers du XIII^e siècle.

Il ne subsiste plus autour de cette ruine rien de l'ancienne maison des Templiers.

NOUVEAU CORBEIL

« Le territoire du nouveau Corbeil dépendait primitivement de la paroisse d'Essonnes.

« Le château paraît avoir été construit au confluent de la Juine et de la Seine comme point de défense contre les invasions des Normands, au IX^e siècle. Le roi en donna la garde à un comte. Le premier comte connu fut Haymon, vers 940, normand d'origine, fils d'Osmond, le tuteur du duc de Normandie Richard 1^{er}. Il eut six successeurs, Bouchard I^{er}, Mauger, Guillaume, Rainaud, Bouchard II et Eudes.

« Le comté fit retour à la couronne en 1120. Plusieurs de ces comtes ont laissé un nom célèbre dans l'histoire ».

Il y a eu deux châteaux bien distincts à Corbeil, l'un qui fut le château des Comtes, puis château royal, dans la ville à l'endroit où se trouvent aujourd'hui le tribunal, la Sous-Préfecture et le bâtiment des moulins des Hospices de Paris (1) ; l'autre, simple forteresse, faisant tête de pont du côté du faubourg.

Le château de la ville a été considérable. Un canal de la Juine qui maintenant fait tourner des meules à blé, lui servait de fossé.

St Louis fit reconstruire complètement l'édifice dont l'historien de Corbeil fixe l'emplacement entre l'église St-Guenault et la tour dite de Corbulon, qui formait l'angle du rempart sur la Seine, au Nord, ce qui revient à peu près à la position que nous avons indiquée ci-dessus.

Le saint roi éleva, en 1258, une sainte chapelle à deux étages, comme celle de Paris, au bout de la grande salle de son hôtel de Corbeil.

« Il confia le soin d'y faire le service divin à trois chanoines ré-

(1) Le château royal tenait tout l'emplacement occupé aujourd'hui par les grands moulins ; ses dépendances allaient certainement jusqu'à la Seine ; le Tribunal et la Sous-Préfecture occupèrent plus tard le Prieuré de St-Guenault, voisin de l'ancien château royal. Depuis, le Tribunal a été s'établir dans l'ancienne prairie de St-Jean, devenue un nouveau quartier de Corbeil ; la Sous-Préfecture a été reconstruite près du chemin de fer, et l'ancien prieuré de St-Guenault est devenu l'Hôtel-de-ville, en attendant sa reconstruction, dont il est déjà question.

« guliens de St-Victor, deux pour la chapelle haute et un pour la « chapelle basse. La chapelle haute, titrée de Notre-Dame, renfermait des autels de Saint François et de Saint Pierre, la chapelle basse portait le titre de St-Jean-Baptiste ». Quatre autres chanoines de St-Victor desservaient, comme nous le verrons, l'Église de St-Guenault, comprise aussi dans l'enceinte du château. Le prieur de St-Guenault avait la garde de la sainte chapelle, en dédommagement de ce que l'escalier du château avait été construit, en 1260, sur l'emplacement d'un pressoir qui lui appartenait. La sainte chapelle était tombée en ruine dès avant le XVII^e siècle.

Au bas de la chapelle, entre le château et la Seine, il y avait, au XIII^e siècle, un pré dans lequel St Louis se plaisait à se promener avec ses familiers (Voir à ce sujet une charmante anecdote par le Sire de Joinville) (1).

Un hôtel, appelé l'hôtel des créneaux, prit dans la suite des temps, la place du château royal (2).

Le château de Corbeil, fréquemment habité par des personnages de la maison de France, a été le théâtre de plusieurs événements historiques :

Entrevue de St Louis avec Jacques d'Aragon ; Mariage de Charles de Valois et de Marguerite de Sicile.

Mariage de Jeanne de Bourgogne avec Philippe-le-Long ; naissance d'une fille et d'un fils nommé Louis, issus de ce mariage. En réjouissance de la seconde de ces naissances, le roi accorda aux habitants de Corbeil une diminution sur les droits de mesurage.

Séjour de la cour, du temps de Charles VI, pendant le siège (3).

Louis XI passa quelques jours dans ce château après la bataille de Montlhéry.

Le domaine de Corbeil a servi de douaire à plusieurs reines de France, entr'autres Adèle, veuve de Louis VII ; Isburge, femme répudiée de Philippe II ; Blanche de Castille « qui affectionnait beaucoup le séjour de ce lieu » ; Marguerite de Provence ; Clémence de Hongrie.

(1) C'est le récit d'une dispute qui eut lieu, dans ce pré au bord de la Seine, entre Robert Sorbon et Joinville, dispute qui amusa beaucoup le roi St Louis qui s'érigea en arbitre et donna raison à Joinville (*Vie de St Louis*, par Joinville).

(2) L'Hôtel des Créneaux n'a jamais été sur l'emplacement de l'ancien château royal. Cet hôtel, reconstruit depuis, était à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue du port St-Guenault, et séparé du château par l'église et le Prieuré de St-Guenault.

(3) Le siège de Melun par Henri V, roi d'Angleterre.

Philippe de Valois fit estimer le comté de Corbeil, à l'occasion du règlement du domaine de la Reine, sa femme. Les revenus royaux en furent évalués à 1668 livres par an, sur lesquelles il y en avait 1086 de charges pour les moines, les chanoines, les abbayes, les pauvres, les prisonniers, l'entretien des moulins, etc.

REMPARTS

La porte vers le Gâtinais était connue sous le nom de St-Nicolas, qu'elle devait au voisinage d'une église de ce titre (1). Au-dessus de la voûte s'élevait un pavillon qui servait d'hôtel-de-ville.

« On désignait, sous le nom de Donjon, une maison située entre
« la porte St-Nicolas et le port St-Laurent, à peu près à l'angle
« formé par la rencontre du rempart et de la Seine. Derrière ce
« logis il y avait une tour carrée qui fut abattue en partie par les
« Espagnols en 1590.

« Une famille très ancienne portait le nom *du Donjon*.

« Elle passait pour issue des premiers comtes de Corbeil.

« En 1487, Georges d'Amboise, alors évêque de Montauban, fut
« enfermé dans la grosse tour de Corbeil ».

COMMUNE

Louis VI accorda aux bourgeois de Corbeil le droit de n'aller en guerre que deux fois l'an et ce, sans être tenus de s'éloigner de leur ville de plus de douze lieues.

En dernier lieu, le corps de Ville se composait de trois échevins et d'un receveur des deniers communs, assisté de son contrôleur. L'élection des échevins avait lieu tous les ans, le jour de la Pentecôte.

Les armoiries de la ville sont (d'argent suivant Millin qui doit avoir raison) d'azur à un cœur de gueules rempli d'une fleur de Lys d'or, avec la devise : *Cor bello pace que fidum* (2). Dulaure a vu dans l'hôtel-de-ville, en 1787, le portrait de Louis XV, celui de Louis XVI et d'autres tableaux. Des candélabres en fonte, posés

(1) L'église St-Nicolas, située en dehors des murailles, fut détruite en 1562 pour les besoins de la défense de la ville, qu'elle dominait de ce côté.

(2) Non, Millin n'a pas raison : les armoiries de Corbeil sont bien : *d'azur, à la fleur de lys d'or, dans un cœur de gueules*. Ce blason n'est pas tout à fait conforme aux règles héraldiques, mais il y a des siècles qu'il dure ainsi. Les arquebusiers de Corbeil avaient mis ces armoiries sur leur drapeau, en y ajoutant leur devise : *Cor bello paceque fidum*, qui est devenue celle de la ville après la disparition des arquebusiers.

sur le pont depuis très peu d'années, portent à leur base un aigle éployé qui tient dans ses serres une corbeille de fruits, et dans son bec une banderolle avec la devise: *Cor bello pace que fidum.*

PLACE DU MARCHÉ

Située à peu près au milieu de la ville.

A droite de cette place était l'hôtel-Dieu, l'auditoire de la Justice Royale, le greffe et les prisons ; à gauche, l'église de Notre-Dame et les boucheries (1).

La Justice était administrée par un prévôt et un procureur du roi.

GRANDES ÉCOLES

« Les grandes écoles de Corbeil furent célèbres aux XII^e et XIII^e siècles. Abélard y donna des leçons ».

COLLÈGE

Fondé par Jacques Bourgoïn (V. l'épithaphe de ce personnage, à la description de St-Spire).

Dans la cour du collège, inscription consacrée à la mémoire du fondateur.

ARQUEBUSE

La compagnie de l'arquebuse avait un hôtel flanqué d'une tourelle octogonale (2).

Entre la rue de l'arquebuse et celle des fossés, un passage établi dans l'édifice communique d'une rue à l'autre ; à chacune de ses extrémités, une baie ogivale en pierre, dépourvue de moulures et sans caractère ; l'intérieur plafonné. Le bâtiment au-dessus a l'aspect moderne ; à un de ses angles, une tourelle octogonale, construite en pierre pour la majeure partie, et surmontée d'un comble d'ardoises.

A côté de ce bâtiment, perron, jardin, grille et petit château du XVII^e siècle, c'était là l'Hôtel des Arquebusiers.

(1) Pour que cette description soit claire, il faut se placer au fond du marché et regarder dans la direction du grand pont sur la Seine ; alors, en effet, on a à sa droite les bâtiments indiqués par l'auteur.

(2) L'auteur commet une erreur : cette tourelle, qui existe encore, appartenait à l'Hôtel-de-Ville, contigu, il est vrai, à l'Hôtel des *Arquebusiers* de Corbeil. et c'est dans l'Hôtel-de-ville même qu'était pratiqué le passage dont il est ici question.

MAGASINS DU ROI

Halle construite par Viel, XVIII^e siècle (1).

RUES ET PLACES

Place de la Quarantaine.	Rues des Fossés.
Rues des Tisseurs.	— de l'Arquebuse.
— des Rosiers.	— du Charbon blanc.
— du Grand Pignon.	— de l'Arche.
— de l'Hospice.	— du Collège.
— St-Spire.	— St-Jean de l'Ermitage (2).
— Notre-Dame.	— St-Nicolas.
Quai de l'Instruction (nom moderne, date de la révolution) (3).	
« Aux Bordes-lez-Corbeil, un fief appelé Jérusalem » (4).	

ÉGLISE NOTRE-DAME

« Epoque de la fondation première ignorée. L'Eglise était déjà
« collégiale en 1093. Douze chanoines et un abbé composaient le
« chapitre. En 1224, le roi Louis VIII portait le titre d'abbé de
« Notre-Dame de Corbeil ».

« Le Chapitre fut uni à celui de St-Nicolas dans le cours du
« XVI^e siècle.

« La cure qui existait dès le XIII^e siècle et qui fut primitivement
« une annexe de la paroisse d'Essonnes, était desservie, dans l'E-
« glise, à la chapelle de St-Yon.

« En 1601, les paroissiens de St-Nicolas, dont l'église avait été

(1) Construite en 1784, cette halle était un joli spécimen du style Louis XVI; elle a été détruite, il y a une vingtaine d'années, pour faire place à l'énorme et disgracieux bâtiment des Grands-moulins.

(2) Saint Guillaume, archevêque de Bourges, naquit dans cette rue; une ancienne tradition disait que les femmes ne pourraient plus enfanter dans la maison où il vint au monde.
(Note de l'auteur).

(3) C'est aujourd'hui le quai Bourgoin, en souvenir de ce vaillant homme de guerre, né à Corbeil, mort en 1651 dans sa maison du quai St-Laurent, devenu à la révolution le quai de l'Instruction, et où il fonda le collège de Corbeil, dans sa propre maison qu'il donna à la ville, avec des rentes pour l'entretien de ce collège qui fut transformé, après la révolution, en école Communale.

(4) Le fief de Jérusalem existe toujours sous forme de maison bourgeoise. Vendu à la révolution comme bien national, on y installa une fabrique de colle forte; la maison fut alors appelée *maison de la colle* et le petit pont, qui est tout proche, prit aussi le nom de *dont de la colle*, qui lui est resté jusqu'à présent.

« abattue pendant les guerres de la ligue, obtinrent la translation
« de leur paroisse à Notre-Dame. L'Eglise devint bientôt exclusive-
« ment paroissiale ».

La reine Marguerite de Provence, douairière de Corbeil, fonda à Notre-Dame des prières pour son mari et son fils défunts (1).

L'église était antique et belle. Au portail, grandes statues de rois et de reines, sans inscription. Voûtes construites avec soin, clocher en pyramide dépassant les montagnes voisines. Auprès de l'Eglise, un cimetière et maisons des prêtres.

« Suivant l'abbé Lebœuf, le bâtiment était fort massif; au por-
« tail, de chaque côté, trois statues étroites et longues, dont celle
« du milieu représentait une reine. Le travail de ces figures accu-
« sait la fin du XI^e siècle. Deux ailes, galeries, plusieurs chapelles,
« arcades en pointe, forme des cintres indiquant le commencement
« du style gothique et la date de 1100 environ. La tour d'une archi-
« tecture plus délicate au dehors et dans les parties hautes ».

A côté du maître-autel, il y avait encore, au XVII^e siècle, un légendaire protégé par un treillis de fer.

En haut du rétable de ce même autel, on voyait encore, au siècle dernier, une grande châsse recouverte de feuilles d'argent et ornée de figures. Au frontispice, était représenté un chanoine à genoux devant une image de la Vierge. Cette châsse renfermait, avec les reliques de St Yon, celles de St Cance, martyr d'Aquilée. Les reliques de St Yon furent reconnues, en 1343, par Foulques de Chânes, évêque de Paris. Elles étaient alors placées dans une châsse très grande et très ancienne, couverte de plaques de cuivre, sur un côté de laquelle St Yon était figuré au moment où un bourreau allait le décapiter. En 1479, les reliques furent transférées dans une nouvelle châsse, la même dont il a été ci-dessus question et que l'abbé Lebœuf a pu décrire.

• Suivant la tradition, St Yon était un des compagnons de St Denis. Il prêcha l'évangile à Chânes, lieu d'un campement d'un corps de troupes Romaines, où aurait existé un temple de Mars. Il fut martyrisé sur une montagne voisine de cet endroit, à laquelle son nom fut donné dans la suite, et porta sa tête entre ses mains jusqu'au pont de Chânes. Son corps fut enterré en ce lieu (2).

(1) Saint Louis et Philippe III.

(2) Chânes, aujourd'hui Arpajon, depuis qu'en 1720 le Marquis de ce nom acquit cette seigneurie et lui donna son nom.

SEPULTURES

Tombe gravée à quatre personnages ; un homme en costume de cordelier et les trois femmes qu'il épousa successivement. Au sanctuaire, épitaphe de Simon Capitant, natif de Corbeil, Conseiller clerc au Parlement, chanoine et professeur de droit canon, XV^e siècle.

L'abbé Lebœuf dit que c'était l'effigie de ce personnage qui se voyait à la châsse de St-Yon, à la confection de laquelle il voulut beaucoup contribuer.

« Également au sanctuaire, tombe gravée de Jean, curé de « St-Germain du vieux Corbeil, chanoine de Notre-Dame et de « Saint-Spire, XV^e siècle ; vêtement très orné de figures.

« Au chœur, tombe de Jean de Kerkelevant, gentilhomme Bre- « ton, mort à la fin du XV^e siècle, et de sa femme, décédée en « 1501. Jean de Kerkelevant servit Louis XI contre le duc de Bour- « gogne ».

Épitaphe et tombeau de Jacques Bourgoin, fondateur du collège (1).

« Près du Jubé, à l'entrée du chœur, épitaphe, sur marbre blanc, « de Joseph Adine, d'Auxerre, curé de la paroisse, et homme re- « marquable par son talent. Il mourut en 1684 ».

Tombe de Charles Montils, archevêque d'Amalfi, mort à Corbeil en 1590, au moment où il retournait en Italie. « Sa maladie fut causée par le chagrin de voir Henri IV rétabli sur le trône ».

L'église de Notre-Dame a été si bien détruite qu'il n'en reste plus aucun vestige (2). Des maisons en ont usurpé la place. Des statues du portail, il en a été conservé deux, d'un style et d'une exécution remarquables, aujourd'hui placées dans l'église ci-devant abbatiale de St-Denis, à l'entrée de la Crypte, sous les noms de Clovis et de Clotilde (3) (Voir ce que j'en ai dit dans ma *Description de St-Denis*).

(1) Voir la description de ce monument à l'article St-Spire. (*Note de l'auteur*).

(2) C'est une erreur, car des épaves curieuses existent encore, dispersées en divers endroits, notamment dans l'ancienne maison des Récollets de Corbeil, où l'on conserve cinq chapiteaux romans de grand intérêt.

(3) Ces deux statues ont été sauvées par Lenoir qui les a déposées au musée des monuments français ; à la dispersion de ce musée, elles ont été envoyées à St-Denis où elles sont encore. On peut en voir les moulages au musée de sculpture comparée du Trocadéro.

Tombeau de Jacques Bourgoïn transféré à Saint-Spire.

Débris de portes d'un très beau travail, dans le parc de Montgermont, auprès de Pringy (1).

Dix ou douze des chapiteaux de l'Eglise auraient été achetés pour la collection du Louvre.

Suivant la description du département de Seine-et-Oise, publiée chez Didot, plusieurs fragments sculptés de la même église auraient été employés à l'ornementation du petit château d'Engelthal, près d'Épinay-sur-Orge (2).

Cette belle église de Notre-Dame fut démolie vers 1820 (3); malgré de vives réclamations, le maire de la ville l'avait condamnée et persista opiniâtrément. On a remarqué que depuis lors une sorte de malédiction divine avait poursuivi la famille de ce destructeur de temples (4). Je connais beaucoup de personnes qui ont vu l'Eglise de Notre-Dame encore en très bon état de solidité. Elle passait pour supérieure en mérite architectural à celle de St-Spire. Malheureusement elle était livrée à une révoltante profanation et servait de théâtre ordinaire aux saltimbanques qui venaient à Corbeil.

SAINT-SPIRE

Une seule s'est conservée des nombreuses églises de Corbeil,

(1) Ce ne sont pas des débris de portes, mais les ogives de deux travées que le comte de Gontaut-Biron a acquises lors de la démolition de cette église, 1820-1823, et a fait réédifier dans son parc de Montgermont, où elles font le meilleur effet.

(2) M. de Guilhermy doit faire ici confusion, car il n'y a pas de château d'Engelthal à Epinay-s-Orge.

(3) De 1820 à 1823.

(4) L'auteur se fait ici l'écho d'un faux bruit. Le maire de Corbeil, à cette époque, était M. Boucher, homme honorable qui ne mérite pas cette accusation. On en a la preuve par la délibération du Conseil municipal, dans sa séance du 24 août 1818, où fut décidée la vente, pour la démolir, de l'Eglise de Notre-Dame, dont l'état de dégradation, faute d'entretien, était un danger pour le voisinage. Le Conseil était saisi de cette question par une demande de la fabrique, appuyée par l'Evêque de Versailles et adressée au Sous-Préfet, qui, lui-même, la transmettait au maire.

Et l'explication est facile : Au rétablissement du culte, trois édifices non aliénés, St-Spire, Notre-Dame et St-Léonard, furent rendus à la fabrique de St-Spire, l'unique paroisse de Corbeil. Ils étaient dévastés et la fabrique n'avait plus de ressources ; on ne put donc s'occuper que de St-Spire, et Notre-Dame fut abandonnée en attendant des jours meilleurs qui ne vinrent pas. Mais les dégradations s'accrochèrent à un point tel que ce monument était devenu un danger public. Faute de pouvoir le réparer, on le démolit. Il n'y a pas eu vandalisme, mais seulement une mesure de sécurité qui s'imposait, toute regrettable qu'elle était.

c'est celle de St-Spire, qui a toujours passé d'ailleurs pour la première de la Ville. Elle l'emportait en célébrité et en importance comme en dimensions sur celle de Notre-Dame. Voici comment on en raconte l'origine :

St Exupère, appelé vulgairement St-Spire, Evêque de Bayeux au premier siècle (1), avait été inhumé près de sa ville épiscopale, dans une chapelle fondée par son disciple et successeur, St Rigobert (2). En 863, le pays de Bayeux étant livré à la dévastation par les Normands, les reliques du saint furent apportées, avec celles de Saint-Loup, au château de Palluau, près Corbeil. St Loup avait, comme St Spire, occupé le siège de Bayeux ; on racontait qu'il avait délivré la ville d'un loup *affreux et enragé*, en le forçant à se noyer lui-même.

Dans le cours du X^e siècle, vers 950, Hémon ou Haymon, comte de Corbeil, s'empara du château de Palluau et se réserva les reliques des deux saints pour les transporter dans la ville de Corbeil. Il fit construire, près du château qui lui servait de demeure, une église considérable, en l'honneur des saints apôtres, de St Exupère et de St Loup, dans laquelle il déposa les deux corps saints.

Hémon est le premier Comte de Corbeil, qui soit connu d'une manière certaine. On croit qu'il était fils d'Osmond le Danois.

Il épousa Elisabeth, parente d'Edwige, femme de Hugues le Grand, qui leur donna le Comté de Corbeil et la seigneurie de Gournay-sur-Marne. Hémon se distingua par sa valeur dans la guerre contre l'empereur Othon. Il mourut vers 957, au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Rome, et fut inhumé, par les soins de sa veuve, dans son église de St-Spire. Les chanoines célébraient pour lui, chaque année, un service solennel, le 20 mai. En fondant l'Église, il avait donné les terres de Palluau et de Bésencourt pour l'entretien de douze prêtres en l'honneur des douze apôtres.

Le comte Bouchard II bâtit le cloître et l'entoura de bonnes murailles, pour garantir l'église qui avait été dévastée pendant les guerres (3). Il exempta aussi les chanoines de toutes charges, ce qui fut confirmé par le roi Philippe I^{er}, et les dispensa même, en 1071,

(1) St Exupère, premier évêque de Bayeux, vivait au premier siècle de l'Eglise ; il eut pour successeur St Regnobert, auquel succéda St Loup, que l'on nomme plus communément St Leu.

(2) Plutôt St Regnobert.

(3) La charte de fondation du cloître est de 1071.

de soumission à l'autorité de l'abbé, leur permettant de décider leurs affaires à la pluralité des voix. Ce dernier privilège avait pour objet de les affranchir d'un certain abbé appelé Jean, fils d'un Frédéric de Corbeil, *qui exerçait contre le chapitre une rage tyrannique.*

Incendiée vers 1140, l'Eglise fut rebâtie sous le règne de Louis VII, d'une architecture simple et un peu écrasée. La reine Adèle, femme du roi Louis VII, mérita le titre de bienfaitrice du chapitre. Les frères du même prince, Henri et Philippe, furent successivement abbés de St-Spire. Les chanoines étaient tombés alors dans une grande licence de mœurs ; Henri essaya, mais en vain, de les réformer.

De grands travaux furent faits dans l'église au XIV^e siècle.

Le dix octobre 1437, Jean l'Eguisé, évêque de Troyes, célébra une nouvelle dédicace de Saint-Spire.

Le roi Louis XII donna de quoi entretenir des enfants de chœur. En 1532, le Chapitre fut réformé pour la régularité du service divin.

Lorsque le duc de Parme s'empara de Corbeil (1), des soldats furent poursuivis et tués jusque dans les lieux saints.

Les habitants avaient pris la précaution de cacher les objets les plus précieux de leurs églises. St-Spire avait été endommagé, l'édifice fut réparé à la fin du seizième siècle.

« En dernier lieu le chef du chapitre conservait toujours le titre d'abbé. Le maréchal de Villeroy, en sa qualité de seigneur de Corbeil (2), avait droit de présenter à cette dignité. Les chanoines étaient à la nomination du roi ».

La châsse de St-Spire était autrefois célèbre et vénérée.

Un vieux légendaire, jadis placé dans l'Eglise de Notre-Dame, à côté du maître-autel, sous un treillis de fer, contenait, au sujet de ce reliquaire, quelques renseignements curieux. « Geoffroy du Plessis qui, en sa jeunesse, avait été secrétaire de Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers, avait fait refaire, en partie à ses dépens, la châsse du saint, on y voyait ses armoiries. La châsse était en argent doré, ornée de fleurs de lys, de tours de Castille, et de douze figures d'argent doré, entre lesquelles on distinguait celle

(1) Le 16 octobre 1590.

(2) Seigneur engagiste.

« de la reine Clémence de Hongrie qui avait fait terminer le travail.
« Les armes de cette reine y étaient aussi représentées. St Loup re-
« posait dans une châsse de laiton, aussi décorée de statuettes et
« d'armoiries ; la translation des reliques de St-Spire dans la nou-
« velle châsse eut lieu en 1317 et fut illustrée par de nombreux
« miracles ».

La châsse de St-Spire ayant perdu quelques-uns de ses orne-
ments fut rétablie en 1454. Quelques figures avaient disparu, elles
furent suppléées du temps de François I^{er}. La châsse fut encore res-
taurée ou renouvelée, en 1619, par les soins de Paul Hurault, ar-
chevêque d'Aix.

« Ce reliquaire était grand, magnifique, tout en vermeil et posé
« au-dessus de la boiserie du rétable du maître-autel (1). On y
« montait par un escalier pratiqué derrière cette boiserie. La châsse
« de St Spire se trouvait placée au fond, ayant à sa droite, c'est-à-
« dire vers le nord, celle de St Loup qui était aussi en vermeil,
« mais d'un travail moderne, et à sa gauche une autre châsse con-
« tenant les reliques de St Renobert, avec celles de quelques autres
« saints. »

Du temps de l'abbé Lebœuf, l'ancienne châsse en laiton de St
Loup, mentionnée par l'historien de Corbeil, avait été remplacée
par une autre plus riche.

« On voyait, dans le sanctuaire, deux armoires grillées, une de
« chaque côté ; elles contenaient le chef de St Yon, un bras d'ar-
« gent, des boîtes, des phylactères. Le chef de St Pierre Alexan-
« drin et les reliques de saint Spiridion étaient conservées dans
« le trésor. Une procession solennelle se faisait chaque année, en
« l'honneur de ces saintes reliques, le dimanche avant les Roga-
« tions. »

Les gens de Ballancourt jouissaient anciennement du privilège
de lever la châsse de St Spire, en mémoire de ce qu'ils avaient été
hommes de son église. La piété des fidèles attribuait sans cesse de
nouveaux miracles à l'intercession du saint Evêque.

La révolution a détruit les précieux reliquaires dont nous venons
de parler. J'ai appris à Corbeil que les démocrates de l'endroit
avaient vendu les châsses de St Spire et de St Loup, pour avoir de
quoi se donner une guillotine (2).

(1) Dans une niche pratiquée pour le recevoir.

(2) On se demande qui a pu raconter à M. de Guilhermy ces histoires inventées de

« Les principaux autels de l'Eglise étaient placés sous l'invocation de St Pierre Alexandrin, de St Clément, de St Germain d'Auxerre, de St Louis, Evêque. »

CHAPELLE DE PAROISSE

« Le service paroissial se faisait dans la chapelle St-Martin ».

CHAPELLE SAINT-LOUP

Les fonts baptismaux étaient placés dans une belle et grande chapelle du Titre de St Loup (1) située dans le cloître. « Cette chapelle, dont l'architecture accusait le style du XIII^e siècle, avait aussi pour patron St Gilles. Elle formait un édifice distinct, entièrement détaché de la Collégiale, du côté du Nord. »

STALLES

Les stalles de St-Spire étaient nombreuses et enrichies de sculptures intéressantes ; elles dataient de la fin du XV^e siècle.

Les petits bas-reliefs des miséricordes représentaient des métiers, des jeux, des figures fantastiques. Millin en a conservé quelques curieux détails dans les gravures de ses *Antiquités nationales*.

L'Eglise renfermait autrefois des monuments funéraires parmi lesquels on citait : 1^o la chapelle du comte Hémon, fondateur ; 2^o le tombeau et la représentation de Jean Laisné, garde de la prévosté de Corbeil, mort en 1492 ; la tombe gravée d'Alice ou Alésie, de Corbeil, décédée en 1261, mère de Renault, Evêque de Paris. Cette dernière tombe se trouvait placée entre la Chapelle de Ste Barbe et celle de Ste Cécile. « Alice habitait, en 1260, dans le cloître de St-Spire, chez Ancel, chantre de la collégiale. Le costume de son effigie, sur la tombe, annonçait une simple bourgeoise. L'Evêque Renault portait le nom patronymique de Mignon ».

toutes pièces. Il n'y a jamais eu de guillotine à Corbeil pendant la révolution ; il est vrai qu'on a expédié à plusieurs reprises des prisonniers à Versailles, mais si le sang a été versé ailleurs, il n'a pas coulé à Corbeil.

Les châsses ont été tout simplement envoyées à la Convention, sur l'autel de la patrie, ce qui s'est fait dans beaucoup d'endroits ; les registres municipaux sont là pour prouver ces faits.

1) Appelée plus tard St-Gilles, détruite à la révolution.

Il ne reste des anciennes tombes gravées qu'un très petit nombre de fragments de fort médiocre importance. La chapelle sépulcrale du comte Hémon a été détruite ; mais, comme nous le verrons plus loin, la remarquable statue de ce personnage a échappé aux briseurs de tombeaux.

Le chapitre de St-Spire possédait autrefois un antique nécrologe qui est cité par l'abbé Lebœuf.

Le cloître qui entourait la collégiale était connu au XI^e siècle, sous le nom de *Castrum sancti Exuperii*.

Au tome II de ses *Antiquités nationales*, article n^o XXII, sur l'Eglise de St-Spire, Millin nous a conservé, par des gravures, le souvenir de plusieurs monuments remarquables, savoir :

- 1^o Porte du cloître de St-Spire.
- 2^o Statue du comte Aymon, placée à la dite porte (1).
- 3^o Monument de Jean Tartaret, apothicaire du Roi, mort en 1632.
- 4^o Figure sépulcrale du comte Aymon.
- 5^o *Figure sépulcrale* d'Alice, mère de Renaud, Evêque de Paris, morte en 1261 (2).
- 6^o Figure sépulcrale d'une bourgeoise, décédée en 1333.
- 7^o Chapelle sépulcrale du comte Aymon.
- 8^o Siège de l'abbé, avec quelques détails.
- 9^o Miséricordes des stalles.
- 10^o Sceau de l'Eglise.
- 11^o Châsse de St Spire ; détails d'icelle.

Le siège du célébrant était autrefois placé à la seconde travée du chœur, dans la partie pleine, du côté de l'Epître.

Le tombeau du comte Aymon était en face, à l'Evangile.

L'ancienne porte du cloître des chanoines existe encore. Elle ouvre sur la rue St-Spire, l'une des plus considérables de la ville, derrière le chevet de l'Eglise. C'est un curieux monument de la première moitié du XIV^e siècle. Grande et haute baie ogivale ; de chaque côté, neuf colonnettes dont trois principales et les six autres beaucoup plus minces ; jolis chapiteaux à deux rangs de feuilles ; archivolté à plusieurs retraits, divisés en trois tores arrondis et en six autres cordons de moindre volume. Chacun de ces

(1) Erreur : les deux statues qui ornaient le portail du cloître étaient celles de St Spire et de St Loup.

(2) Pierre tombale ; existe encore, mais très usée, elle est au milieu de la grande nef.

tores ou cordons présente un filet en saillie. Un cordon externe, qui forme encadrement, repose sur deux consoles sculptées d'animaux, depuis longtemps mutilés. Un bandeau sous l'arc d'ouverture le plus intérieur, a pour supports deux pilastres plats à chapiteaux feuillagés. Grand entablement, en avant duquel se dessinent deux bases de tourelles. D'un côté de la porte, à main droite, un pied droit qui se présente d'angle, et sert comme appui à une niche, aujourd'hui vide, mais encore surmontée de son dais; au-dessus, un petit pilastre qui va se relier à la base d'une des tourelles. A main gauche il ne reste plus que le pied de la seconde tourelle. En dedans de la porte, il y a, de chaque côté, un pan de mur assez élevé, au sommet duquel deux consoles à figures humaines sont disposées pour soutenir un plancher. Ces quatre consoles sont très mutilées.

Ce qu'on appelle aujourd'hui le cloître, n'est plus qu'une rue qui fait le tour de l'église.

La façade de l'église est bien dégagée; elle s'élève en vue d'une riante campagne. Elle consiste tout entière en une grosse tour carrée d'une belle et sévère architecture, I^{re} moitié du XIII^e siècle. Au pied de cette tour s'ouvre une porte ogivale accompagnée de six colonnettes, bases détruites, chapiteaux à crochets. Voussure à deux retraits, dont le plus intérieur bordé d'un gros tore rond; tympan uni, linteau soutenu par deux consoles, l'une avec une tête d'homme dont la bouche semble se disposer à siffler, l'autre avec une tête de diable qui mord la moulure au-dessous.

Au-dessus de la porte, fenêtre ogivale accostée de deux colonnes complètes, et cernée à sa tête par un cordon qui repose sur deux mascarons.

Plus haut, une corniche décorée d'une série de modillons à têtes d'hommes, d'animaux, de diables et en feuillages.

Aux angles de la tour, contreforts doubles d'un volume considérable, qui montent en diminuant d'épaisseur, d'étage en étage.

L'étage supérieur de la tour présente deux baies ogivales, étroites et longues; archivoltés à triple retrait et à moulures rondes; le premier cordon de la voussure, pour les deux baies, ayant pour appuis trois colonnes; les deux autres ajustés sur de simples impostes; un cordon d'encadrement externe reposant sur des consoles historiées.

Triple rang de billettes carrées.

Chapeau d'ardoises, substitué probablement à une ancienne flèche.

Ce que nous avons dit de la face extérieure de la tour, s'applique aux deux faces Nord et Sud, à la seule différence qu'il n'y a pas de porte à celles-ci et, qu'à la face nord, la fenêtre du 1^{er} étage n'existe pas.

De plus, une grosse cage d'escalier occupe l'angle Nord-Est ; d'abord carrée, puis disposée à cinq pans ; un cordon à modillons historiés lui fait une ceinture. Cette tourelle est coiffée d'un comble de pierre. Quant à la face orientale, ce n'est qu'à partir de l'étage supérieur à double baie qu'elle peut se raccorder avec les autres.

Les flancs de l'église ne présentent guère que des murs recrépis à neuf, d'un aspect assez peu monumental.

Au nord, à la première travée, une porte moderne, en ogive de plâtre, trilobée ; au-dessus un œil-de-bœuf en quatre-feuilles.

A la suite de cette travée, commence la série des chapelles qui font une forte saillie en dehors du collatéral. A chacune des trois premières, un pignon, une fenêtre, des contreforts. Les deux travées suivantes, qui forment à l'intérieur une chapelle plus importante que les autres, ont deux pignons plus élevés que les premiers, dans le haut de chacun desquels s'ouvre un œil-de-bœuf en quatre-feuilles.

Cette chapelle s'éclaire par deux fenêtres ogivales, assez élégantes, à double baie, avec colonnettes et chapiteaux.

Le mur de la haute nef et du chœur est percé de fenêtres très simples en ogives, et couronné d'une corniche moderne en plâtre.

Après la chapelle à deux travées, dont nous venons de parler, on remarque deux chapelles absidales, tournées vers le nord, entre lesquelles se trouve une cage d'escalier en pierre qui se termine en forme de cône. L'une de ces chapelles absidales correspond à la dernière travée du collatéral, l'autre sert de sacristie. Elles sont, avec le clocher, leur contemporain, à peu près les portions de l'église les mieux construites et sont bien appareillées en pierre de taille. Chacune présente deux rangs de fenêtres en ogive simple, accusant deux étages intérieurs ; contreforts élevés, corniche à belles feuilles entaillées.

La première de ces absidioles ne fait au dehors qu'une saillie peu importante ; la seconde est beaucoup plus complète.

Au sud, on retrouve une porte moderne et trois chapelles avec

leurs pignons, absolument comme au Nord, puis aussi une chapelle de deux travées avec fenêtres ogivales à meneaux. Un mur droit ferme cette dernière chapelle à l'est. Quant au collatéral, il se termine par un mauvais cul-de-sac, tout récrépi à neuf et disposé de manière à produire à l'intérieur un de ces effets de jour d'un genre tout à fait faux, qui ont été si fort à la mode (1).

C'est la septième travée de l'église, mais la première de l'abside.

Le flanc de l'abside, à découvert à cette septième travée, montre une grande fenêtre ogivale percée de quatre baies et de trois œils-de-bœuf.

L'abside, flanquée de hauts contreforts, présente cinq longues fenêtres en ogive, chacune à deux baies trilobées avec œil-de-bœuf au tympan. Les lobes, en partie détruits, corniche grossière.

A la travée du fond, un petit sacraire percé d'une ogive simple, et couvert d'un toit de pierre très incliné, remplit l'intervalle des deux contreforts, et touche par le haut de son toit à mi-hauteur de la fenêtre terminale dont il supprime ainsi une portion.

Je n'ai pas vu de gargouilles, mais seulement des chéneaux de pierre très simples pour l'écoulement des eaux.

Toute la nef a été réparée à grands frais et a perdu tout caractère extérieur, malgré la bonne volonté du curé et des paroissiens.

A l'intérieur, plusieurs styles d'architecture bien caractérisés : le porche du XIII^e siècle ainsi que les sacristies ; la nef, du XII^e ; le chœur, l'abside et la maîtresse voûte de la nef, du XIV^e. Il y a bien quelques autres variétés, mais elles n'ont pas la même importance.

Le chœur, comme nous le verrons, n'a pas la même régularité que la nef.

La porte occidentale donne accès dans un porche très élevé qui se trouve sous la tour, et qui serait d'un effet grandiose si la boiserie du buffet d'orgue n'était venue s'accrocher à sa majestueuse ogive d'ouverture vers la nef. Dans les angles de ce porche, quatre faisceaux triples, à chapiteaux feuillagés. Voûte ogivale, croisée de nervures rondes, doubles ; belle clef formée d'une couronne en feuilles de trèfle ; sur chacun des quatre côtés du porche, quatre consoles disposées en deux étages, sculptées de têtes d'homme, de diable, de bœuf, de porc.

(1) Dans ces derniers temps, on a utilisé ce terminus en en faisant une chapelle de la Vierge, sans grand style.

Ces consoles paraissent avoir été destinées à supporter des pièces de bois ou des plafonds. La grande ogive d'ouverture reposait sur deux superbes groupes de colonnes, à bases feuillagées et ornementées.

Vaisseau triple, six travées, dont quatre à la nef et deux au chœur, abside à sept travées en pourtour.

Piliers massifs à plusieurs retraits, flanqués chacun de trois colonnes, pour recevoir les retombées des arcs latéraux et de ceux du bas-côté ; et vers la maîtresse nef, d'un faisceau de trois minces colonnettes, montées sur des bases feuillagées et terminées par des chapiteaux anguleux, à crochets, dont la forme semble accuser le style du commencement du XIV^e siècle.

Aux quatre premières travées qui constituent la nef, les arcs latéraux sont en plein cintre et à deux retraits sur chacune de leurs deux faces, XII^e siècle bien caractérisé. Au-dessus des arcs, un grand mur lisse, d'une nudité par trop complète. Les fenêtres sont petites et placées très haut ; ogivales à l'extérieur, elles touchent intérieurement le sommet des formerets et prennent ainsi une forme à peu près triangulaire à leurs têtes.

Les voûtes, arcs doubleaux et formerets sont en ogive, nervures croisées, rondes à la voûte, munies d'un filet en saillie et accostées de cordons ; jolies clefs feuillagées dont chacune est accompagnée de deux figures en buste, dont la plus remarquable représente une femme coiffée d'un voile et d'une couronne, peut-être la Vierge. On a cherché vainement à décorer chacune de ces têtes d'un nom historique, la Reine Blanche, St Louis, etc.

Jusqu'à la cinquième travée, les piliers offrent une constante symétrie et leurs chapiteaux sont sculptés de feuilles d'un bon style, mais la régularité de l'ordonnance cesse avec la dernière travée de la nef.

A la cinquième travée, celle où commence le chœur (1), la baie latérale est en ogive d'une mauvaise forme. Les piliers et les chapiteaux diffèrent complètement de ceux de la nef. La sixième travée, plus étroite que la précédente, présente de chaque côté une ogive sans moulures, ni colonnettes.

L'ogive de la première travée du chœur, plus large que les autres arcs de l'église, repose sur deux colonnes engagées ; chapiteaux sculptés d'un feuillage très sec, de style plus ancien que ceux de la

(1) Le chœur ayant été diminué, cette travée se trouve maintenant dans la nef.

nef, palmettes liées deux à deux. Une des quatre colonnes qui portent les deux arcs, un pour chaque côté du chœur, est taillée à pans, les autres sont rondes, la colonne à pans se trouve au sud ; son chapiteau présente des rinceaux disposés de manière à former des espèces de médaillons circulaires.

Les ogives des arcs sont bordées de tores ronds d'une exécution peu régulière ; au-dessus de chaque arc, le mur est lisse jusqu'à une assez grande élévation ; une petite fenêtre cintrée s'ouvre tout en haut ; beaucoup de liens en fer retiennent la construction dans cette partie de l'église (1).

La seconde travée du chœur est large, mais la baie ogivale qui s'y voit de chaque côté n'a pas en ouverture la moitié de l'espace. Cette baie est complètement cernée par une moulure ronde à filet saillant, dont les extrémités reposent sur deux bases ; pas de chapiteaux. Les deux bases accusent le XIV^e siècle. Dans le surplus de la largeur de la seconde travée, au nord, un mur simple, autrefois percé dans sa partie haute d'une baie formant tribune, ouvrant sur la salle supérieure de la sacristie (2) ; au sud, une grande fenêtre ogivale, partagée par des meneaux en deux baies principales, dont chacune se subdivise en deux autres ; divers interstices ; au tympan principal une rose ; deux autres roses aux tympan des parties secondaires. La première a, je crois, des redans, les deux autres sont simples.

Abside à cinq pans ; au fond, quatre colonnes monostyles engagées, tout à fait pareilles d'ailleurs aux colonnettes hautes de la nef. Cinq longues fenêtres, divisées chacune en deux ogives trilobées, avec petite rose simple au tympan. Ces fenêtres, et celle de la seconde travée du chœur au sud, sont garnies de vitraux colorés, modernes, sans figures, ni ornements (3). Une tête moderne a seulement été placée à la rose de la fenêtre extrême de l'abside.

A la travée terminale de l'abside, se trouve un petit sacraire, en saillie, ouvert par un arc plein cintre, voûte basse, croisée de quatre nervures carrées qui reposent sur des consoles simples, une fenêtre

(1) En 1745, le 6 juillet, une terrible explosion de la poudrerie royale, qui était voisine, ébranla l'église à ce point qu'il fallut la consolider par des liens en fer.

(2) C'était au XIV^e siècle la tribune royale, qui fut souvent occupée par la reine Isabeau de Bavière, de triste mémoire.

(3) Ces vitraux ont été remplacés depuis par d'autres vitraux à personnages, plus conformes au style général de l'église.

ogivale au fond. Ce lieu servait sans doute de dépôt pour des reliques ou d'autres choses précieuses.

Pour compléter la description architecturale du chœur, il reste à dire que, de chaque côté, les deux travées sont comprises entre trois faisceaux de colonnettes semblables à ceux de la nef ; le premier de ces faisceaux, à l'entrée du chœur, s'arrête assez loin du sol, sur une console sculptée de feuillages et d'un écusson que je soupçonne bien d'avoir été refaits.

Les voûtes du chœur et de l'abside sont pareilles à celles de la nef et datent du même temps. Nervures et arcs doubleaux, formés de tores ronds, minces et assez légers. La clef de la première travée est feuillagée, accostée d'un écusson aux fleurs de lys sans nombre et d'une tête barbue qui vient d'être enluminée. La clef de la seconde travée et celle de l'abside sont simplement décorées de feuillages, XIV^e siècle. Six nervures se réunissent autour de la clef absidale. Voûtes de la seconde travée du chœur et de l'abside peintes en bleu avec un semis d'étoiles d'or ; arcs doubleaux, nervures et clefs en or et rouge (1).

Le chœur, percé de deux arcs de chaque côté, n'occupe en réalité qu'une travée et demie, le surplus de la seconde est compris dans l'espace affecté au sanctuaire (2).

Sol du chœur élevé de deux marches, pavé en carreaux noirs et blancs ; petites grilles, XIX^e siècle. Stalles nombreuses, modernes et sans ornements. Aux baies de la seconde travée, grilles du XVIII^e siècle formant portes, travail ordinaire (3).

Les parois de la première partie du sanctuaire sont revêtues de boiseries, XVIII^e siècle, qui formaient encore, il y a peu d'années, la décoration d'un grand rétable placé derrière le maître-autel ; elles présentent, de chaque côté, deux pilastres composites cannelés, un fronton demi-circulaire, une gloire, etc. Au sud, le siège du célébrant ; au nord, une table avec deux chandeliers et la croix des Processions.

(1) Ces peintures sont modernes (1^{re} moitié du XIX^e siècle), mais elles avaient la prétention de reproduire un état de choses ancien.

(2) Dans ces dernières années, sans souci du style et des origines de l'église, le chœur a été réduit d'une travée entière, rendue à la nef. Cette disposition nouvelle a enlevé à l'église le caractère canonial qu'elle devait à son titre de collégiale.

(3) Grilles et stalles ont disparu dans le remaniement indiqué à la note 2 ci-dessus. Ces stalles avaient elles-mêmes remplacé les célèbres miséricordes détruites à la révolution. (V. Millin, *Antiquités nationales et Magasin pittoresque.*)

Le sol du sanctuaire est de deux marches plus haut que celui du chœur. Il est probablement aussi pavé en carreaux de pierres symétriques ; un tapis le couvrait la dernière fois que j'ai visité l'église.

Maître-autel en marbre très simple, XVIII^e siècle. Il provient de la Commanderie de St-Jean-en-l'Île ; il est exhaussé sur plusieurs marches (1).

Boiseries modernes aux faces de l'abside.

Au-dessus du petit sacraire, derrière l'autel, un arceau moderne en bois, de forme ogivale, abrite la châsse principale qui renferme les reliques de St Spire. L'église possède cinq châsses en bois doré, refaites depuis le commencement de ce siècle. On n'en laisse, exposées sur la boiserie du sanctuaire, que trois qui sont historiées de figures et auxquelles, tant bien que mal, on a voulu donner la forme des châsses anciennes.

BAS COTÉS ET CHAPELLES

Les bas côtés ont une longueur de six travées ; ils s'arrêtent au point où commence l'abside. Chacun d'eux est bordé de quatre chapelles dont la dernière comprend deux travées. Ces deux travées n'occupent d'ailleurs que l'espace de la quatrième à la sixième chapelle du bas côté.

A la première travée de chaque collatéral s'ouvre une porte que nous avons déjà indiquée dans la description de l'extérieur.

Aux quatre premières travées dans les deux bas côtés, voûte d'arête, arcs doubleaux en ogive, formés de bandeaux fort larges et très épais, ayant chacun, pour supports, deux colonnes, l'une engagée dans le pilier de la nef, l'autre adhérente au mur dans les intervalles des portes et chapelles. Chacune de ces colonnes est accostée de deux pilastres qui servent de points d'appui aux retombées des voûtes. Socles des colonnes carrés, bases avec feuilles sur les angles, tore aplati, scotie et cordon. Chapiteaux sculptés de feuilles d'un style noble et sévère, XII^e siècle. Clefs de voûte sans ornements ; seulement, à la troisième travée du bas côté sud, il y a une couronne en torsade qui n'est pas ancienne.

A la suite des quatre travées qui correspondent à la nef, on a deux marches à monter.

(1) Cet autel, qui datait de 1736, a aussi disparu et a été remplacé par un autel moderne peu en rapport avec le style général de l'église.

De la quatrième à la cinquième travée, l'arc doubleau ne consiste plus en un bandeau, mais en trois gros tores ronds réunis.

La cinquième travée du collatéral égale en largeur une chapelle à deux travées, la dernière de chacune des deux lignes de chapelles. La voûte du collatéral est grossièrement construite et singulièrement disposée. La forme en est à peu près cintrée. Deux gros tores, bordés de moulures, se dirigent diagonalement des deux piliers de l'arc d'ouverture de la première travée du chœur, vers le pilier qui se trouve placé entre les deux baies de la chapelle. Là, ils rencontrent pour supports deux longues colonnes engagées. Les chapiteaux de ces colonnes, d'un style beaucoup plus ancien que ceux de la nef, pourraient bien appartenir au XI^e siècle. Le feuillage en est très sec, de petites boules y garnissent les bords des tailloirs.

A cette même travée, le bas côté a un peu plus de largeur que dans sa partie antérieure, et la voûte y est plus élevée.

Au nord, le flanc du bas côté gauchit d'une manière très sensible, aussitôt après la quatrième travée.

Il est possible qu'en reconstruisant la nef au XII^e siècle, on ait conservé l'ancien chœur qui, ensuite, aura été renouvelé dans les XIII^e et XIV^e siècles, à l'exception de quelques voûtes et piliers.

La sixième travée du collatéral sud, plus étroite que les précédentes, a été convertie en une chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs. Elle est entièrement moderne, ou du moins elle a subi un remaniement complet. Elle fait exactement face au reste de la galerie. Architecture moderne, soi-disant gothique, de bois et de plâtre, figurant trois ogives à l'entrée, voûte en berceau, fond en absidiole, trou à la voûte et jour à l'instar de St-Sulpice; au rétable, un des exemplaires du groupe de Notre-Dame de Pitié, distribué aux églises par les soins de la reine Marie-Amélie.

Au Nord, le collatéral se terminait avec la cinquième travée. Au delà, derrière un mur, se trouvait une salle contiguë à la sacristie, et présentant vers le Nord une petite abside parallèle à celle qui fait le fond de la Sacristie. Au XV^e siècle ou peut-être au commencement du XVI^e, on défonça le mur pour allonger le collatéral (1), et l'on construisit en sous-œuvre un arc surbaissé à

(1) Ce mur a été rebâti il y a peu d'années, pour rétablir aux dépens du collatéral, la salle qui existait autrefois et qui sert aujourd'hui en quelque sorte d'antichambre à la sacristie.

peu près cintré, dont l'archivolte est sculptée d'une série de figures assez curieuses, savoir :

Un petit personnage tenant un écusson.

Une espèce de serpent ailé.

Un Évêque assis, crosse en main, bénissant un très petit personnage.

Un Dauphin, une Colombe.

Un animal fantastique, assez semblable à celui du tombeau du comte Aymon.

Un ange avec une banderolle.

Un personnage comme le premier, tenant un écusson.

Enfin, un lion et un petit personnage assis.

C'est là une énigme que je n'ai pas encore devinée.

La voûte à nervures, XIII^e siècle, de la sixième travée, se raccroche tant bien que mal à l'arc dont nous venons de parler. En avant de la petite abside latérale de cette travée, triple faisceau portant l'arc doubleau; dans les angles du fond, colonnettes isolées. Les chapiteaux sont tous à crochets, XIII^e siècle.

Au bout du bas côté, porte de la sacristie, en ogive trilobée, XIII^e siècle; au tympan, une petite peinture du XVII^e siècle représente Ste Anne qui fait lire la Vierge. La mère et la fille sont nimbées.

CHAPELLES

Elles sont, comme nous l'avons dit, au nombre de huit.

Côté Nord :

1^{re} Chapelle. Arc d'ouverture en ogive, à bandeau posant sur de simples impostes; fenêtre ogivale; voûte XIII^e siècle, croisée de nervures à doubles tores ronds, qui ont pour supports les impostes de l'entrée et deux consoles. Cuve baptismale en marbre noir, en forme de bassin, sculptée d'un écusson au chiffre de St Spire que deux palmes accompagnent, XVII^e siècle.

2^e Chapelle. Semblable à la première, si ce n'est que la voûte est d'arête et que les impostes de l'arc d'entrée n'existent plus.

C'est la chapelle des Saints Apôtres, Patrons primitifs de l'Église. Les murs tapissés de bas-reliefs en bois, XVII^e siècle, qui représentent dix apôtres, grandeur demi-nature: St Jean, avec le calice d'où sort un serpent; St... (1), avec le livre et la lance; St Simon

(1) Ce doit être l'apôtre St Jude, dont la lance est l'attribut.

avec le livre et la scie; St Philippe avec le livre et la croix; St André avec la croix en sautoir; St Thomas, avec le livre et l'équerre; St Jacques le Mineur, avec le livre et la massue; St... (1), avec le livre et la hache; St Barthélemy avec le couteau et le livre; St Jacques le Majeur, avec le livre, le chapeau de pèlerin, le bourdon et la sacoche. Figures lourdes et mal dessinées; quelques têtes assez belles.

3^e Chapelle. Ogive d'ouverture à bandeau porté sur quatre colonnes, à chapiteaux feuillagés, d'un XIII^e siècle tout à fait primitif, peut-être même plus anciens. Voûte en berceau d'ogive. Dans chacun des deux angles du fond, deux colonnes, quatre en tout, de même style, mais plus fortes que celles de l'entrée. Deux de ces dernières semblent, comme les premières, soutenir leur part de la voûte. Les deux autres portent un gros tore qui encadre tout le mur du fond. Dans ce mur, une fenêtre en moitié de cintre, moderne.

4^e Chapelle. Deux travées, XIV^e siècle, voûtes plus élevées que celles des autres chapelles qui précèdent. Nouvelles croisées, rondes avec filets d'une légère saillie et doubleau en forme de tore, mascarons et petites figures faisant rosace dans les angles, clefs à feuillages, deux fenêtres à deux baies trilobées, avec colonnettes à chapiteaux feuillagés et un quatre-feuilles au tympan.

Je me rappelle avoir vu dans cette chapelle un tableau assez mauvais mais qui du moins avait le mérite de représenter le chœur de l'Église tel qu'il était avant la Révolution avec le tombeau du comte Aymon. Il s'est détruit faute de soin (2).

Côté Sud.

1^{re} Chapelle. Une chapelle des âmes du Purgatoire semblable à la première du côté Nord, seulement la voûte est d'arête. Cette chapelle a recueilli le tombeau du comte Aymon et celui de Jacques Bourgoïn.

2^e Chapelle. St-Joseph. Voûte et fenêtre comme la première, les impostes de l'entrée détruites. Assez jolie statuette de St Louis, XIX^e siècle.

(1) Saint Mathias, souvent personnifié par la hache.

(2) En effet, ce tableau n'existe plus, mais il nous reste une gravure qui nous montre le chœur de St-Spire tel qu'il était en 1789. Le tableau détruit a été remplacé par une bonne peinture de Mauzaisse, artiste de talent, né à Corbeil, qui y a représenté un exorcisme de St-Spire, d'après une ancienne gravure, et son propre père en costume de chantre, derrière l'Évêque. Cette chapelle est titrée de St-Spire, patron de l'église.

3^e Chapelle. St-Cœur de Jésus, absolument pareille à celle qui lui correspond du côté du Nord.

4^e Chapelle. Ste-Vierge. Deux travées répondant à une seule du bas côté. L'architecture a été toute modernisée. Les deux baies d'entrée en ogives simples et longues, sans ornementation, les murs peints, la voûte bleue avec un semis d'étoiles d'or. Deux fenêtres ogivales, comme à la chapelle St-Spire, mais décorées seulement de meneaux modernes en bois. L'arc doubleau entre les deux travées est un bandeau porté sur deux pilastres qui ont été remaniés ; aux deux retombées de la voûte, il y a deux mascarons à face humaine.

DÉCORATION — AMEUBLEMENT

Contre un des murs du Porche sous le clocher, grand tableau représentant St Spire, beau cadre en bois sculpté, XVIII^e siècle.

Aux côtés de la baie par laquelle on passe du porche dans la nef, deux statues d'Évêques, en bois, XVIII^e siècle, St Spire et St Loup (1).

Elles faisaient partie du grand rétable en boiserie qui était placé au fond de l'abside et dont les colonnes corinthiennes ont été vendues, par la fabrique, pour une église de Châteaudun, lorsqu'on s'est occupé de la restauration du sanctuaire.

A l'entrée du collatéral Nord, sous deux baies en ogive, nouvellement faites en bois et en plâtre, est appliquée au mur une longue inscription qui indique la fondation et la suppression du chapitre, l'histoire sommaire de l'Église, le nom des bienfaiteurs, ceux des abbés chefs du chapitre, des chanoines illustres et des curés qui ont gouverné l'Église depuis que le chapitre n'existe plus (2).

A l'entrée du collatéral sud, un autel décoré de deux belles têtes d'anges en bois et adossé à un corps d'architecture moderne qui a la prétention de figurer le vrai style de la fin du XIII^e siècle (3). Colonnets en ogive, pignons de plâtre et de bois, figures de plâtre posées *ad perpetuam rei Memoriam*, représentant les patrons

(1) Ces statues existent encore, mais elles ont été changées de place ; l'une d'elles, habillée de couleurs voyantes, a été placée, malgré sa grandeur, au-dessus de la porte de la sacristie.

(2) Cette inscription, qui n'est pas tout à fait exacte, est due à M. l'abbé Augustin Girard, qui fut curé de St-Spire de 1832 à 1874.

(3) L'établissement d'un calorifère a fait disparaître en partie cette décoration.

des cinq paroisses de Corbeil supprimées en 1793, Notre-Dame, St-Martin, St-Guenault, St-Léonard, St-Jacques.

Près de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, une petite sculpture en bois XVIII^e siècle : le Christ sur la croix, attaché par 3 clous, anges dont un recueille le sang dans un calice, la Madelaine embrassant les pieds de la Croix, la Vierge et St Jean, debout aux côtés du Sauveur.

Petite tête: Ecce homo, bas-relief en marbre, XVIII^e siècle.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Tombeau du comte Aymon ou Hémon. Le monument de ce personnage, fondateur de l'Église St-Spire, avait été refait dans la première moitié du XIV^e siècle. Il était placé dans le sanctuaire, à main droite (1), et se composait d'une chapelle magnifique contenant un tombeau de riche sculpture. L'épithaphe, formée de lettres en marbre blanc, incrustées dans une table de marbre noir, était ainsi conçue.

CY GIST

*le cors de hault et noble homme
le bon comte Hémon, jadis comte de Corbeil,
qui fonda cette Église et plusieurs autres.
Dieu ait l'âme de luy. Amen.*

La chapelle et le tombeau ont disparu ; à leur place on ne voit qu'un mur tout uni auquel est adossé le siège du célébrant. La statue du comte a été conservée. C'est une œuvre remarquable. Elle présente de grands rapports de ressemblance, quant à l'exécution, avec les effigies de plusieurs princes, en costume de chevalier, qu'on peut voir dans la crypte de St-Denis. Je ne doute point que, comme celles-là, elle date du XIV^e siècle, et je crois qu'elle aura été faite, avec le tombeau, à l'époque de la restauration de l'Église de St-Spire par la Reine Clémence de Hongrie.

La statue est en pierre, à l'exception de la tête entière, du cou et des mains, qui ont été rapportés en marbre d'un blanc tirant sur le gris. Le comte est couché ; sous sa tête, un coussin à glands dont deux ont été cassés. Tête nue, cheveux coupés droit et ras sur le front, les autres plats et tombant sur les côtés de la face, front sillonné de rides, physionomie énergique et bien accentuée,

(1) A la droite du célébrant, tournant le dos à l'autel, c'est-à-dire côté de l'évangile.

mais un peu commune, expression sérieuse ; masque un peu plat, la mâchoire inférieure un peu en avance sur l'autre, mains jointes, travail singulier, pour la reproduction des veines et vaisseaux ; cotte de mailles, rabattue sur les épaules, poignets en fer plat cannelé, ou peut-être en cuir, indiquant une sorte d'armure intérieure sous la cotte de mailles. Cette cotte d'armes, sans manches, serrée au corps par une cordelière à glands, fendue par le bas, en avant et sur les côtés, est sans doute aussi garnie d'hermine par derrière. Large ceinturon, divisé en compartiments carrés dont chacun renferme un mufle de lion ; trous de loin en loin pour passer l'ardillon de la boucle qui est disposée sur un des mufles ; à l'extrémité de la partie pendante de ce ceinturon, un petit écusson timbré d'un dragon. Au côté gauche, large et longue épée renfermée dans son fourreau et appendue au ceinturon ; garde cruciforme, surmontée d'un autre écusson à dragon qui a été mutilé ; bouclier, qui paraît accroché par le bas au fourreau de l'épée. Il est sculpté d'un dragon parfaitement exécuté et présente des traces d'un champ de gueules. Le dragon est posé en pal, debout, une patte levée, muni de deux grandes ailes, tête fixe à longues oreilles, barbe pointue comme celle d'un bouc, deux pattes garnies de poils et de griffes comme celles d'un lion, queue très longue, à replis multiples et terminée par une tête pareille à la tête supérieure, mais plus petite.

Jambarts en fer plat, chausses de mailles en pointes, éperons attachés par des lanières de cuir ; les bouts de ces éperons ont été cassés. Sous les pieds, un dragon de plein relief, semblable à celui du bouclier et sculpté avec le même art.

Ce dragon, si souvent répété, est placé là pour rappeler celui qui, suivant la légende, désolait Corbeil et dont le comte Aymon délivra la ville.

L'abbé Lebœuf donne pour armes au comte Aymon un semis de coquilles d'argent et un lion dragonné de gueules.

Cette précieuse statue est aujourd'hui couchée sur un sarcophage de plâtre, tout moderne, en forme d'autel, dans la première chapelle de la nef au midi. Ce Tombeau est placé sous une ogive également moderne, colonnettes sans chapiteaux, double arc trilobé, avec un ange à la retombée médiane et un quatre-feuilles au tympan. L'ange tient une patène de la main gauche et de la droite il montre le défunt.

TOMBEAU DE JACQUES BOURGOIN

Dans cette chapelle, on a replacé le tombeau de ce personnage, qui vient de l'église de Notre-Dame, et qui d'abord avait été placé à Saint-Spire, dans la nef, en face de la chaire, contre un pilier, à la hauteur des retombées des arcs extérieurs.

Avant de décrire le monument, je vais en transcrire la longue épitaphe, qui caractérise Jacques Bourgoin beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Elle est en lettres d'or sur marbre noir :

« Icy gist Jacques Bovrgoin de Corbeil, escvier, fondateur du
« collège de cette ville, qui est né au dict Corbeil et y décéda le
« 12^e jour de novembre 1661, aagé de 76 ans. Il commença à porter
« les armes soubz le Roy Henry le Grand, en la Franche-Comté et
« av siège d'Amiens. Il fut envoyé par sa Majesté au service des
« princes du Nort ov il se signala dans les commandemens des
« troupes françoises et gouvernemens de places, là ou il a esté
« assiégé, et aux ambassades qv'il y a gérées. Louis 13^e, à son re-
« tour, le mit en plusieurs nobles employs, tant en l'Infanterye qu'à
« la cavallerye, entre autres dans la lieutenance colonnelle du régi-
« ment de la Tour, où il a rendu des services continuelz si mémo-
« rables qu'on leur doit attribuer la reprise des Illes Ste-Marguerite
« et St-Honorat, soubz M. le comte d'Harcour, et mérita de com-
« mander et courageusement deffendre la citadelle de Casal contre
« le Marquis de Leganez, général de l'armée d'Espagne. Le roy.
« Louis 14^e luy a confié la ville de Corbeil, dvrant les troubles
« de la France en 1652. Et parmy tous ses grandz employs, il a
« touiours conservé sa religion pure et sa piété, au point que de-
« vant sa mort il a donné sa maison et un jardin au dit Corbeil,
« et qvinze cens vingt livres de rente pour la fondation du dict
« collège, soubz la direction de Messieurs de Sorbonne, où la jeu-
« nesse de la ville et faulx bourgs sera instruicte gratuitement en la
« crainte de Dieu et bonnes mœurs, escritvres et langue latine ius-
« qu'à la rhétorique inclvsivement, conformément au contract de
« fondation passé pardevant Barre et Tarteret, notaires à Corbeil,
« le 30^e Janvier 1656. Il a aussy fondé à perpétuité, en cette Église,
« douze services solemnels par année, pour le repos de son âme, et
« une aumosne aux pauvres de deux septiers de bled en pain à
« chacun service, moyennant cinq cens cinquante livres de rente,

« comme il est déclaré au contract de fondation, passé par devant
« Tarteret notaire, le 2^e Janvier 1653; ce qu'il a faict, Passants,
« pour vous donner exemple et à ce que vous vous en souveniez,
« et de prier Dieu pour luy ».

« *Requiescat in pace.* »

Voici la description du monument :

Sculpture en pierre, un enroulement et une tête de mort ailée, avec un linceul au-dessus.

Sarcophage : Table de marbre noir inscrite dans un encadrement et portant l'épithaphe. Entablement à moulures. La statue du défunt, de grandeur naturelle, à genoux sur un coussin à glands, mains jointes. Elle est sculptée en pierre. Le vêtement se compose de culottes un peu bouffantes par derrière, de grandes bottes de cuir, des cuissards en fer protégeant le devant des cuisses, d'une cuirasse avec jupon de fer ; derrière le jupon paraissent les basques d'une veste de dessous. Les bras sont couverts de fer ; une écharpe passe de l'épaule droite au côté gauche ; une petite calotte abrite le crâne. Assez belle tête, moustaches et mouche au menton, le reste de la barbe rasé, col rabattu sur l'armure, ceinturon sculpté dans lequel on a introduit une épée de bois, ce qui n'est pas bien noble.

Devant la statue, un prie-Dieu historié sur lequel est posé un livre ouvert ; un écusson sculpté sur le prie-Dieu et coiffé d'un casque à lambrequins présente quatre quartiers : 1^o un arbre accosté de deux étoiles ; 2^o trois palmes ; 3^o un lion ; 4^o un arbre posé en pal sur un croissant. Derrière la statue, casque à panache et visière fermée, placé sur deux gantelets.

Un tombeau en forme d'autel sert de support au monument.

Un plâtre de l'effigie est au musée de Versailles.

Ce qui reste des anciennes tombes de l'Église est aujourd'hui peu de chose. Je me souviens d'avoir vu, il y a environ 25 ans, un amas de débris de toute espèce jeté à la porte de l'Église du côté du Nord.

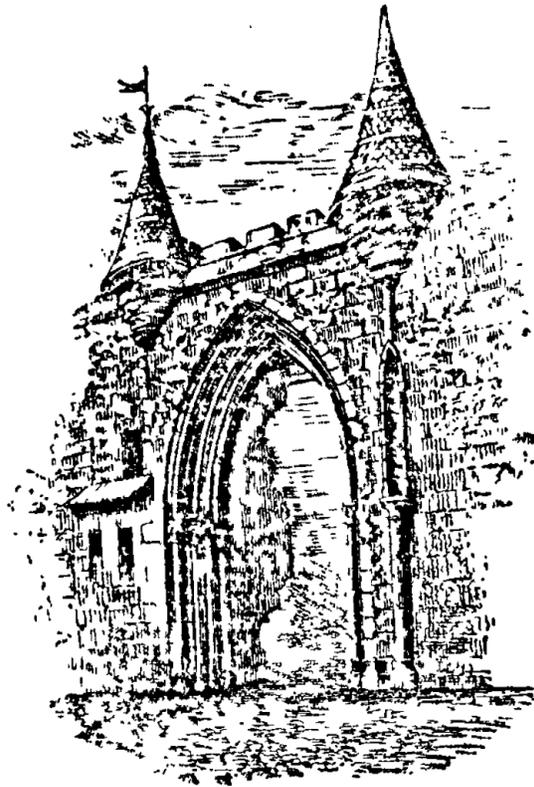
Près de la porte principale, fragment de tombe, commencement du XIV^e siècle, on distingue encore ces mots de l'épithaphe :

. . . *gist Madelaine Berthault*
jadis femme du . .

Vers le milieu de la nef, tombe usée d'un prêtre dont l'effigie est vêtue d'une chasuble fleurdelysée, XIII^e siècle.

• *Il mourut le jour*
Sanctor. Martirum Dionisii sociorq.

A la grille du chœur, une marche faite avec une tombe qui est tout effacée, mais qui paraît avoir été fort belle, XIII^e siècle; on n'aperçoit plus que le bout des pieds de l'effigie et la trace d'une figure de Lion. Il ne reste que quelques lettres de l'épithaphe : *agisem sero . . .*



Porte de l'ancien cloître Saint-Spira, à Corbeil.



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la mairie de Corbeil (salle de la Bibliothèque) le 13 mai 1901.

Présidence de M. le Docteur Boucher, vice-président.

Etaient présents : MM. le docteur Boucher, vice-président, Barthélemy, abbé Colas, V. de Courcel, Dufour, Girard, Maxime Legrand, Lasnier.

Absents excusés : MM. Mottheau, Marc-Pasquet, Mareuse, et Depoin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Le Conseil prononce l'admission des douze membres suivants :

MM.

Blondeau, architecte à Brie-Comte-Robert, présenté par MM. Marc-Pasquet et Mottheau.

Joanne (Edmond), au Plessis-Chenet et à Paris, quai de la Tournele, Hôtel Nesmond, présenté par MM. Dufour et J. Lemaire.

Loisel (Albert), rue du Quatorze Juillet, 21 bis, à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Boucher.

Mme Aublet-Delaunay, 173, boulevard Péreire, présentée par MM. Boucher et Dufour.

L'Abbé Jalley, curé de Villeconin, présenté par MM. les abbés Colas et Simon.

Seine-et-Oise. 9

A. 7.

Le R. P. Labbé, supérieur de l'institution de Sainte-Croix, au Vésinet, présenté par MM. l'abbé Simon et Boucher.

L'abbé Hernest, curé de Saint-Germain-lès-Corbeil, présenté par MM. Paul et Robert Darblay.

Louis Périn, de Paris, présenté par MM. Delessard, de Ris, et Dufour, de Corbeil.

Plancouard (Léon), de Berck-sur-Mer, présenté par MM. J. Depoin et Dufour.

Petit (Félix), propriétaire à Corbeil, présenté par MM. le Docteur Boucher et Dufour.

Mme Gibert, à Jouy-sur-Morin, présentée par MM. Dufour et le Docteur Boucher.

Léon Radot, ingénieur à Essonnes, présenté par MM. le Docteur Boucher et Girard.

M. le Secrétaire-Général fait part du décès de MM. Séré-Depoin, l'abbé Damoiseau et J. Périn, tous membres de la Société.

Les regrets unanimes du conseil accueillent cette triste communication.

Il est pris acte de la démission de M. Mainguin, professeur.

Sur leur demande, la Société des Bollandistes de Bruxelles et l'Institut du Diocèse de Lyon seront inscrits sur la liste des sociétés correspondantes avec lesquelles l'échange des publications est autorisé.

Le Conseil approuve l'achat, pour le compte du musée, d'un grès de forme curieuse (5 fr.).

M. Dufour annonce qu'il y a lieu de compter sur la réussite de ses démarches à l'effet d'obtenir des moulages des statues provenant de N.-D. de Corbeil et qui se trouvent actuellement à la basilique de Saint-Denis.

M. Darblay a offert au musée une paire de meules Gallo-Romaines trouvées dans la plaine de Saint-Germain ; le Secrétaire général est chargé de l'en remercier.

Le trésorier est autorisé à déposer les fonds disponibles chez M. Mallet, banquier.

M. Barthélemy donne communication du texte de l'inscription qui doit rappeler l'emplacement de l'ancien Prieuré de N.-D. des Champs à Essonnes ; en voici la teneur adoptée par le Conseil :
« Ici fut érigée au VI^e Siècle une chapelle dédiée à la Vierge, objet
« d'un pèlerinage séculaire ; au XII^e, Suger, abbé de Saint-Denis,

« y fonda le prieure de N. D. des Champs, siège de la seigneurie
« d'Essonnes jusqu'en 1793. Le redressement de la route en 1747
« détruisit l'Église dont cet édicule indique l'emplacement. »

« Posée par la Société historique de Corbeil-Étampes, 1901. »

Ce projet, soumis au Conseil Municipal d'Essonnes, a été approuvé par une délibération du 9 décembre 1900, dont une expédition a été déposée dans les Archives de la Société.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions relatives à la fixation de l'Assemblée Générale de l'année 1901.

Il est décidé qu'elle aura lieu à Montlhéry, le lundi premier juillet, à la suite d'une promenade archéologique à Longpont.

M. Dufour veut bien se charger de régler les détails de l'excursion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} JUILLET 1901

Excursion à Sainte-Geneviève-des-Bois, Longpont et Montlhéry.

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, ayant décidé de tenir son assemblée générale à Montlhéry, le 1^{er} juillet 1901, avait formé le projet de se rendre dans cette localité par Sainte-Geneviève-des-Bois et Longpont.

Le programme désignait, comme lieu de réunion, à Corbeil, la place de la gare.

Le jour indiqué, de nombreux touristes, que l'intérêt de la promenade a séduits, se trouvent à l'endroit fixé. On se reconnaît un peu à la hâte ; on a le plaisir de saluer la plupart des dames, venues à Dourdan l'année dernière, et qui désirent profiter de la nouvelle excursion. Le départ a lieu à l'heure convenue.

Le temps est indécis, mais pourvu qu'il se maintienne, sans pluie, dans la note grise, on ne se plaindra pas de la défection momentanée du soleil, car, depuis un certain nombre d'années, il ne ménage plus la zone tempérée. Dès qu'on est parvenu sur le plateau dominant Essonnes, la perspective se déroule à l'infini, jusqu'à la ligne flottante de l'horizon, qui se dégrade dans une atmosphère d'un joli bleu cendré. De la campagne, rajeunie par de

récentes ondées, monte une impression de fraîcheur. Les couleurs moins vives ont un charme reposant ; les feuillages, sous la lumière diffuse, prennent des teintes affinées ; c'est un charmant décor pastoral. On gravit à pied le chemin en pente, dans la traversée de Courcouronnes ; au delà de ce village, on aperçoit Bondoufle, le Plessis-Pâté, Brétigny, et au loin, sur l'étendue verdoyante, la silhouette du donjon de Montlhéry. Après avoir laissé à droite Fleury-Mérogis, on suit la route bordée par le mur d'enceinte du parc ; on arrive à Liers et enfin à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Déjà les touristes venus de Montlhéry pour se joindre à nous, ont visité les ruines du château. De l'édifice important, où séjourna François I, il reste un pavillon qui offre de l'intérêt. Il se compose de salles en rotonde dont la clef de voûte repose sur un pilier central. On remarque dans l'une d'elles l'ancien colombier où des alvéoles juxtaposées, du haut en bas des murailles, donnent l'illusion d'une vaste ruche. Le belvédère est assez élevé pour permettre à la vue de s'étendre sur la région et notamment sur la forêt de Sequigny. Au rez-de-chaussée, on nous signale encore deux cariatides engagées, provenant du château et attribuées à Jean Goujon. Ce domaine appartient au descendant de Berthier de Sauvigny, intendant de Paris en 1788, mis à mort, ainsi que Foulon son beau-père, au début de la Révolution.

Après une courte station à la fontaine miraculeuse, on s'engage sous les futaies de Lormoy que M^{me} Say a bien voulu nous admettre à parcourir. Durant la promenade, MM. Boucher et Dufour ont eu l'occasion de la remercier de l'accueil bienveillant qu'elle a fait à notre demande. Le parc est aménagé de façon à mettre en valeur de beaux motifs de décoration forestière ; ici de très vieux arbres, groupés sur les pelouses et couronnés par un dôme de feuillage ; ce sont des ancêtres qu'on admire avec une nuance de vénération. Au loin des masses profondes, vibrantes sous la lumière du soleil qui donne plus d'éclat à la symphonie des verdure. Enfin l'Orge, exempte encore des souillures qui l'élèveront bientôt à la dignité de cours d'eau industriel, se contente ici d'être une aimable rivière de luxe.

On arrive à Longpont. Ce village a un passé historique affirmé par de nombreux vestiges qui méritent d'appeler l'attention. Le portail de l'église est un beau spécimen de l'architecture religieuse au XIII^e siècle. Il a subi malheureusement de graves détériorations.

On y voit, parmi des emblèmes et des ornements mutilés, une grande statue de la Vierge restaurée en 1858. L'église, fondée vers le milieu du XI^e siècle par Guy I, comte de Montlhéry et sa femme Hodierno, reçut, à la fin du XV^e siècle, par ordre de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, quelques additions dont la façade porte l'empreinte. Elle fut desservie à l'origine par un prieuré conventuel de l'ordre de Cluny. La communauté prospéra et fut érigée en abbaye. Elle compta un moment quatre cents membres relevant d'un prieur commendataire qui résidait dans une habitation devenue aujourd'hui, après de nombreuses transformations, le château de Lormoy. Le monastère fut pillé et détruit pendant les guerres de religion. Dans l'église, près du maître-autel, on remarque la chapelle de N.-D. de Bonne Garde, où, durant les fêtes de la Pentecôte, une vieille tradition amène de nombreux pèlerins. L'église de Longpont renferme un trésor pieux composé surtout de reliquaires provenant de l'ancienne abbaye. On y voit enfin des dalles tumulaires, notamment celles de Hodierno, comtesse de Montlhéry, — ensevelie d'abord devant le portail et transférée à la place actuelle en 1651, par les soins de Michel Lemasle, prieur de Longpont ; — de Guy I, décédé dans l'abbaye où il était entré comme cénobite ; de Louis de France, comte d'Évreux, petit-fils de Saint Louis. La famille de Maillé de la Tour Landry possède un caveau où plusieurs de ses membres sont inhumés.

Les voitures occupées de nouveau par la Société se dirigent vers Montlhéry, lieu fixé pour la halte consacrée au déjeuner.

La salle du restaurant Julien, où nous sommes invités à nous rendre, stimule par son air de fête et de bienvenue, les heureuses dispositions qui animent les promeneurs. Le menu n'est pas inférieur à la mise en scène ; il est bien composé et vaut au maître d'hôtel d'unanimes compliments. Voici les noms des convives :

M. le docteur Boucher, M. le docteur Devouges, M. Allorge, M. et M^{me} J. Leroy, M. et M^{me} Calliet, M. et M^{me} Oudiou, M. et M^{me} Marc-Pasquet, M. et M^{me} Girard, M. et M^{me} Dufour, M. E. Verdage, M. l'abbé Colas, M. Guébin, MM. et M^{lle} Bourdon, M. Lachasse, M. Bonfils, M. Barthélemy, M. Martellière, M. et M^{lle} Lehideux, M. Le Paire, M. l'abbé Simon, M. l'abbé Glimpier, M. Bonnet, M. Vollant, M. Robert Darblay, MM. Delessard, M. A. Laugier, M. et M^{me} Trochu, M. l'abbé Alliot, M. J. Depoin, M. Passerieux, M. Léon Marquis, M. Debled.

On regrette l'absence des membres dont les noms suivent et qui se sont excusés :

MM. Maurice Tourneux, F. Bournon, Cothereau, Fromageot, Pannier, Dragicsevics, Cheuvreux, de Lafaulotte, Gatinot, Paisant, Saintin, docteur Ladmiral, M. Legrand, Lorin, M. et M^{me} Maurice Polak, M. et M^{me} Loisel.

Au dessert, M. le Docteur Boucher prononce l'allocution suivante, qui est soulignée par les applaudissements de l'assemblée.

Mesdames,
Messieurs,

Ce sera pour moi un précieux souvenir que d'avoir eu le grand honneur et, croyez-le, le véritable plaisir, de présider la nombreuse et cordiale réunion d'aujourd'hui.

Après avoir visité l'intéressante ville d'Étampes, après avoir visité Dourdan, l'ancienne capitale du Hurepoix, avec son vieux château moyen âge — vous vous souvenez, Messieurs, de notre belle excursion de l'année dernière et de notre pèlerinage à St-Sulpice de Favières, la perle archéologique de notre contrée, — notre Société devait certainement se réunir à Montlhéry, au pied de cette tour célèbre, un des curieux spécimens de l'architecture féodale, que l'on aperçoit de si loin et de tant de points de notre arrondissement. Cette vue a inspiré le poète :

. . . *Et la nuit, ... hâtant son retour,
Déjà de Montlhéry voit la fameuse tour.
Ses murs dont le sommet se dérobe à la vue,
Sur la cime d'un roc, s'allongent dans la nue,
Et présentant de loin leur objet ennuyeux,
Du passant qui le fuit, semblent suivre les yeux.*

Nous avons à faire une querelle à l'auteur du *Lutrin* qui, sans doute, en cherchant une rime, traite d'ennuyeux ce que nous affirmons, par notre présence ici, trouver curieux et intéressant.

La Tour de Montlhéry est ce qui reste de plus entier et de plus imposant de ce château féodal, bâti dès le onzième siècle, par Thibaut-File-Etoupe, fils de Bouchard II, Sire de Montmorency. Cette forteresse, qui dominait la route de tout le Midi sur Paris, devint un véritable repaire, terrible aux voyageurs et inquiétante pour les rois de France, qui cherchèrent à s'en emparer, soit par les acquisitions, soit par la force. Louis le Gros, qui ne fut pas tendre aux seigneurs féodaux, ordonna de raser cet édifice, qui n'eut qu'une existence éphémère, malgré ses épaisses murailles. La Tour du Donjon, qui seule subsiste aujourd'hui, se dresse majestueusement, au milieu des ruines, après avoir défié plus de huit siècles.

C'est à Montlhéry, au pied de sa tour, que se livra, le 16 juillet 1465, la cé-

lèbre bataille où Louis XI rencontra son éternel ennemi, le comte de Charolais, plus tard Charles le Téméraire, qui commandait les seigneurs formant la *Ligue du Bien public*. Louis occupait le château, Charles occupait la plaine. La lutte fut acharnée, la victoire indécise, et si Charles eut le stérile honneur de coucher sur le champ de bataille, Louis XI rentra coucher dans Paris, sa capitale, et conserva ainsi son royaume, qu'il avait failli perdre dans la journée, avec la vie.

Pardon, Messieurs, pardon, Mesdames, de ce petit cours d'histoire ; mais j'ai été entraîné par les souvenirs qui s'imposent en présence de ces ruines grandioses et parlantes.

Je dois adresser nos remerciements à Messieurs de la *Société du Dessin et des Arts de Montlhéry*, qui nous ont fait un si gracieux accueil, sont venus au-devant de nous jusqu'à Ste-Geneviève-des-Bois, où ils nous ont fait visiter les restes curieux du château, avec son donjon du XIV^e siècle, ses belles salles ogivales soutenues par un pilier central, ses bas-reliefs de Jean Goujon et sa modeste chapelle souterraine, qui ne manque pas d'un certain intérêt, dans sa rustique simplicité.

Avec eux, nous avons traversé le beau parc de Lormoy, qui nous a été gracieusement ouvert, pour arriver à l'*Église de Longpont*, dont la première pierre fut posée par Robert-le-Pieux (1). C'est avec un vif intérêt que nous avons, en détail, visité cette église, célèbre par son histoire, ses précieuses reliques et le pèlerinage annuel dont elle est l'objet.

Notre excellent collègue, Monsieur Allorge, nous fera, tout à l'heure, les honneurs de l'exposition rétrospective des antiquités de Montlhéry, de la Tour et des restes du Château, dont il nous retracera, mieux que personne, les dispositions et les constructions anciennes.

Nous irons, ensuite, à l'église, bien restaurée, de Linas, où nous verrons de belles toiles de Philippe de Champaigne.

Je crois donc que nous n'aurons pas perdu notre journée et, tout en pensant à l'Art et à l'Histoire, nous garderons le souvenir d'un excellent déjeuner et d'une aimable réunion.

Merci, Messieurs, à vous tous qui, par votre nombreuse présence, êtes venus affirmer la vitalité croissante de notre Société, qui tiendra tout à l'heure sa quatrième Assemblée générale.

Merci, surtout, à ces dames qui sont venues apporter ici la grâce et le charme de leur présence et tempérer ainsi les tristesses de l'histoire et les aridités de l'archéologie.

C'est en leur honneur, et à leur santé, que je vous invite à lever notre verre.

Selon les indications du programme, on se rend ensuite à l'assemblée générale qui doit se réunir dans une des salles de l'Hôtel de ville.

(1) Guy et sa femme Hodiérne ont toujours passé pour les fondateurs de l'église et du monastère de Longpont.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Docteur Boucher.

La parole est donnée au Secrétaire général pour la lecture de son rapport sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1900 :

Messieurs,

Nos statuts veulent qu'à chaque assemblée générale je vienne vous entretenir de la situation de notre Société pendant l'année écoulée, ainsi que des travaux qu'elle a accomplis pendant la même période ; aujourd'hui, c'est de l'année 1900 que j'ai à vous parler et je vais le faire aussi rapidement que possible, parce que le temps nous est mesuré pour accomplir tout le programme de la journée.

Je voudrais pouvoir vous dire que nous n'avons fait aucune perte en 1900 ; mais il n'en est point ainsi, puisque nous avons perdu notre excellent collègue, M. Jules Périn, un de nos plus zélés fondateurs, qui assistait l'an passé, plein de vie et d'entrain, à notre belle réunion de Dourdan, et qui, très peu de temps après, était enlevé à l'affection des siens et de ses nombreux amis par une mort tristement foudroyante.

Je ne m'étendrai pas sur les mérites et les travaux de Jules Périn, puisque deux notices lui ont été consacrées dans notre 2^e Bulletin de 1900 (pages 122 à 126) ; permettez-moi seulement de vous dire que son nom continue à figurer sur nos listes, M. Louis Périn, son fils, ayant tenu à honneur de remplacer son père parmi nous.

Nous avons encore perdu M. Séré-Depoin, fondateur et Président perpétuel de la Société historique de Pontoise ; mais il est mort le 14 janvier 1901, ce ne sera donc qu'en 1902 que j'aurai à vous en entretenir.

Quelque douloureuse que soit la perte de Jules Périn, estimons-nous heureux de n'avoir pas été plus éprouvés au cours de cette année 1900.

Des vides se sont produits, mais en très petit nombre, par suite de démissions ou de départs, c'est inévitable ; malgré cela, notre situation est prospère, et le nombre de nos adhérents continue à s'augmenter : c'est ainsi que je vous signalais, à l'assemblée générale précédente, 187 membres et que je puis vous dire aujourd'hui que nous sommes 196. Avant peu, je l'espère, nous atteindrons le chiffre 200, qui fut longtemps notre objectif et que nous avons maintenant l'ambition de vouloir dépasser.

Notre Société a publié en 1900 deux Bulletins contenant ensemble 175 pages et 8 gravures ; elle a donné en outre le tome II de ses Mémoires et documents, beau volume de 142 pages ; voici le détail de ces publications :

Le 1^{er} Bulletin de 1900 commençait par un article dont il ne m'est pas permis de faire l'éloge ; il était intitulé : *Un condamné à mort au XVII^e siècle*, et était accompagné d'une jolie gravure inédite, représentant le tombeau de Jacques Bourgoïn, dans l'Église Saint-Spire de Corbeil.

Venait ensuite une intéressante notice de notre aimable Collègue, M. Mottheau, de Brunoy, sur les anciens fiefs de Mandres, ce travail était heureusement éclairé par la reproduction de quatre plans anciens.

M. Pinson, qui ne cesse de fouiller pour nous dans ses collections, nous a encore donné un curieux article où était décrit l'Hôtel-Dieu d'Étampes, en 1785.

Un émule de M. Pinson, M. Forteau, a exhumé pour nous des archives de l'église St-Basile d'Étampes, le curieux récit du premier couronnement d'une rosière à Étampes, en 1789.

Notre sympathique confrère, M. Delessard, de Ris, termine ce Bulletin en nous racontant, sous le titre : *Une erreur judiciaire au moyen âge*, l'histoire de Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, pour laquelle il a su trouver des renseignements inédits.

Après le récit de la belle excursion, si réussie, à Saint-Sulpice-de-Favières et Dourdan, le second Bulletin de 1900 se continue par une bien curieuse notice de notre érudit collègue, M. F. Bournon ; cette étude, puisée à des sources sûres et inédites, nous apprend que lors de la création des assemblées provinciales en 1787, celle de l'Île de France fut divisée en 12 départements, parmi lesquels figurait le département de Corbeil, qui avait cette ville pour chef-lieu, état de choses qui dura de 1787 à 1790.

M. Bournon a su retrouver des documents ignorés sur cette intéressante période, et il s'en est habilement servi pour écrire cette étude ; c'est une véritable révélation sur le système administratif de la France, à cette époque, particulièrement intéressante pour l'Île de France et, plus spécialement encore, pour l'histoire de Corbeil et de sa région.

M. l'abbé Colas, curé de Soisy, s'est donné la tâche de rechercher tout ce qui se rapporte à sa paroisse et à la commune dont elle fait partie ; il a dépouillé les registres paroissiaux et communaux et mis surtout à profit un manuscrit sur lequel un ancien maire, M. Jolly, avait consigné tous les documents et renseignements qu'il avait pu recueillir sur sa commune. C'est de cet ensemble que M. l'abbé Colas a tiré son *Histoire d'un village*, qui occupe 25 pages de ce second Bulletin et que l'auteur a conduite jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, avec l'intention de la continuer plus tard jusqu'à nos jours.

Sous le titre : *Un baptême en l'église Saint-Basile d'Étampes en 1762*, notre excellent confrère, M. Forteau, a profité de ses patientes recherches dans les registres paroissiaux de sa région pour nous donner un curieux article où est relaté le baptême de l'enfant d'une grande famille d'Étampes, lequel eut pour parrain « le régiment du Périgord, icy présent sous les armes, leurs drapeaux, musique et tambours ». Les détails de ce baptême peu banal sont fort intéressants et nous devons être reconnaissants à M. Forteau de nous l'avoir fait connaître et d'en avoir enrichi notre Bulletin.

Notre infatigable collègue, M. Pinson, a encore apporté son concours à ce Bulletin, en faisant le récit d'*Un épisode de la Terreur*, où un maire d'Étampes,

Armand Clartan, fut traîné devant le tribunal révolutionnaire et courut les plus graves dangers.

Un autre membre de notre Société, M. Delessard, de Ris, ami particulier de Jules Périn, a rappelé dans un article plein d'affectueuse émotion ce que fut l'ami regretté, le savant, l'homme privé, qui laisse ici et ailleurs un vide qu'il sera bien difficile de combler.

En tête de cet article se trouve un médaillon de Jules Périn qui nous a été gracieusement offert par son fils, M. Louis Périn, mû par un sentiment de piété filiale ; nous devons lui en être reconnaissants.

La bibliographie, la nécrologie et la chronique annuelles terminaient ce bulletin ; la chronique s'occupait des fêtes qui eurent lieu, le 27 mai 1900, à Ville-neuve-St-Georges, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Victor Duruy, et, à Jouy-en-Josas, le 28 octobre de la même année, pour inaugurer le monument, élevé par souscription publique, à la mémoire d'Oberkampf, le grand industriel qui a laissé tant de souvenirs dans notre région.

Avec ces deux Bulletins, nous avons encore publié le tome II de nos Mémoires et documents, volume de 142 pages, contenant deux articles séparés, avec titres et paginations distincts. Le premier est la traduction d'un ouvrage allemand sur la période de l'occupation allemande à Corbeil pendant la guerre de 1870-1871, traitée principalement au point de vue ambulancier. L'auteur est gallophobe à l'excès, mais malgré ses exagérations et ses entorses à la vérité, il y a dans ce livre bien des détails intéressants pour Corbeil et qui pourront servir plus tard aux historiens de la guerre dans notre contrée. L'auteur de l'Introduction le complète encore par ses souvenirs personnels et par les nombreuses notes à l'aide desquelles il explique, et réfute le plus souvent, les racontars vaniteux de l'auteur allemand.

La seconde notice de ce volume (55 pages), a pour titre *Études historiques sur la réforme à Corbeil et aux environs au XVI^e siècle*. L'auteur est M. Jacques Pannier, le Pasteur bien connu, qui nous quitte pour aller exercer son zèle au Tonkin. M. Pannier est un lettré qui a étudié l'histoire du passé de notre pays ; c'est aux sources qu'il a puisé ses renseignements, et c'est ainsi qu'il nous fait connaître bien des faits qui avaient échappé à la plupart des historiens.

Vous voyez, chers collègues, par cette énumération, que nous avons travaillé et cherché à vous satisfaire ; notre société continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée, sa situation est prospère et nous comptons sur vous pour la soutenir et l'aider de vos travaux et surtout de la propagande que nous vous demandons de faire afin d'augmenter nos ressources. Et nous en avons besoin, surtout pour notre musée St-Jean où il y a tant à faire. Ce musée jouit d'une grande faveur ; tous les dimanches les habitants de Corbeil, d'Essonnes et des environs s'y portent en foule, attirés autant par le calme champêtre dont on jouit à l'ombre de ses beaux arbres, que par les collections réunies à l'intérieur de la gracieuse église St-Jean.

Je suis en instance auprès du ministère de l'instruction publique pour obtenir les moulages, semblables à ceux du Trocadéro, des sculptures les plus remarquables de nos anciens édifices, et notamment des deux belles statues du XII^e siècle qui ornaient (avec quatre autres perdues aujourd'hui) le portail de l'ancienne église Notre-Dame de Corbeil, et qui ont été transportées, on ne sait pourquoi, dans la basilique de St-Denis. Ces négociations sont en bonne voie et j'ai le ferme espoir que, dans mon rapport de 1902, je pourrai vous en annoncer le succès.

Nous sommes entrés de nouveau en rapport avec la municipalité et le Conseil municipal de Corbeil, et je suis heureux de vous apprendre que l'accord est complet entre nous et que nous avons déjà obtenu, non seulement le dépôt au musée des collections de la ville, mais encore un appui financier dont nous avons déjà ressenti les effets.

Je dois encore vous faire connaître le succès de notre démarche auprès du Conseil général de Seine-et-Oise pour en obtenir une subvention annuelle, égale à celles qui sont attribuées aux Sociétés savantes de Pontoise et de Rambouillet. Grâce à l'appui de ceux de nos sociétaires qui font partie de cette assemblée, notre demande a été entendue et, dans sa session de 1900, le Conseil général a inscrit à son budget, en faveur de notre Société, une subvention annuelle de 100 fr. dont la première annuité a été touchée en cette présente année 1901.

Ces quelques détails vous prouveront, Messieurs et chers Collègues, que nous nous efforçons sans cesse et par des moyens divers de contribuer à la prospérité de notre Société et d'augmenter ses ressources ; c'est pourquoi je vous demande de vouloir bien accorder à ce rapport la bienveillante approbation dont nous avons besoin pour continuer la tâche que vous nous avez confiée.

M. Lasnier, trésorier, étant absent de Corbeil, le Secrétaire, sur l'invitation de M. le Président, donne lecture de la situation financière de la Société au 31 décembre 1900, que M. Lasnier a établie avant son départ. Nous résumons ici ce rapport, qui sera inséré in extenso au registre des procès-verbaux.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1900

Recettes

Excédent de l'exercice précédent	4.060 86
Cotisations de 1900.	1.465 »
Intérêts des fonds placés	111 66
Une cotisation de 1899	10 »
Vente de Bulletins	35 »
Recettes diverses.	6 »
Don de M ^{me} A. Darblay au musée.	100 »
	<hr/>
Total des recettes:	5.788 52

Dépenses

Frais d'impression	1.488 70
Frais de gravures, clichés, etc.	179 95
Frais d'administration (timbres-poste et de quittances, recouvrements, chargements, etc.	244 55
Dépenses pour le musée	469 48
	<hr/>
Total des dépenses:	2.382 68

Balance

Recettes.	5.788 52
Dépenses	2.382 68
	<hr/>
Laissant un excédent de	3.405 84
Représentés par le livret n° 74695, de la Caisse d'Epargne de Corbeil.	3.033 99
Numéraire en Caisse	371 85
	<hr/>
Total égal.	3.405 84

A la suite de cet exposé M. le Président communique à l'assemblée une lettre par laquelle M. Lasnier, trésorier de la Société, demande à être relevé de ses fonctions, qui sont devenues trop laborieuses. M. le Docteur Boucher estime qu'il y a lieu de s'incliner devant le désir formel de M. Lasnier, et lui transmet, avec l'expression de ses regrets, un témoignage de reconnaissance pour le zèle et le dévouement dont il n'a cessé de donner des preuves au cours de sa gestion.

M. le Président donne ensuite lecture de l'article VII des statuts qui est ainsi conçu :

La Société est administrée par un conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en assemblée générale. Le conseil se renouvelle chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

Le tiers du conseil sortant cette année, se compose de MM. Blavet, abbé Bonnin, V. de Courcel, Dutilleux, Lemaire, Marquis et Martellière.

M. le Président annonce qu'en exécution des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection de sept membres du conseil, et il désigne aux suffrages de l'assemblée, les candidats dénommés plus haut.

A l'unanimité, sont renommés administrateurs pour trois ans, MM. Blavet, abbé Bonnin, V. de Courcel, Dutilleux, Lemaire, Marquis et Martellière.

Par acclamation, l'assemblée générale renouvelle ensuite, pour une année, conformément aux art. II et XIV du règlement, les pouvoirs du Bureau et du Comité de publication ; puis elle approuve les rapports du Secrétaire général et du Trésorier, elle donne décharge à ce dernier, et vote de chaleureux remerciements à tous deux pour leurs intéressants rapports.

La parole est donnée aux membres de la Société qui auraient des observations à formuler.

M. Delessard demande si, afin de gagner du temps, il n'y aurait pas opportunité à réserver au conseil d'administration l'examen des questions d'ordre intérieur dont l'assemblée générale est saisie actuellement. M. le Président répond que l'adoption de cette mesure impliquerait une dérogation formelle aux statuts ; il ajoute que d'ailleurs, secondé par les membres du bureau, il a réduit au strict nécessaire les formalités qui ne peuvent être remplies sans le concours de l'assemblée.

M. Alliot, curé de Bièvres, estime qu'il y a lieu d'élargir encore la place accordée dans le Bulletin aux documents relatifs à l'histoire locale ; il propose de fournir une étude dont les éléments seront puisés dans les registres du district. M. le Président accepte l'offre et rappelle que toutes les communications de cette nature seront accueillies avec le plus vif intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

On se dirige ensuite vers la tour de Montlhéry. Mais, au préalable, M. Allorge désire mettre sous nos yeux des dessins et gravures anciennes qu'il a tirés de ses collections iconographiques, pour nous guider dans la visite du monument. Il n'est pas, en effet, de meilleure introduction. Après avoir consulté et admiré ces documents, on prend le chemin conduisant à la Tour.

Il faut, pour y accéder, gravir une colline dont la hauteur est plus spécieuse que réelle ; elle n'a guère que 137 mètres d'altitude, mais, peu étendue et isolée, elle se détache en haut relief sur les plaines environnantes. L'ascension est terminée, au moins dans ce qu'elle a de monotone à travers des rues banales, quand on est parvenu à la lisière du petit bois qui sert de vestibule au château fort. La vue de ces ombrages est opportune au seuil des ruines dont

elle tempère la physionomie dévastée. Ici l'archaïsme du paysage, délivré de toute dissonance, produit une vive impression. Par delà les douves à demi comblées, où foisonnent des pariétaires, voici l'esplanade protégée par de hautes murailles dont les débris survivent depuis le moyen âge, imposants dans leur séculaire vétusté. A droite quelques vestiges de la salle des gardes ; puis une tourelle avec ses meurtrières. Plus loin, une vaste brèche interrompt la ligne des remparts ; c'est comme une baie ouverte sur la plaine immense qui se développe dans la direction de Paris. A droite du terre-plein, il existe un puits d'une profondeur de 71 m. Là encore l'emplacement des murs est indiqué par des fragments énormes. Délités en plusieurs endroits, ils permettent à la vue d'embrasser la région d'Étampes et de Dourdan. A la limite de la plate-forme, le donjon se dresse dominant tout le bas pays. Inutile et déchu, il a conservé sa belle attitude de fierté impérieuse et de commandement. Il évoque le temps des sièges interminables, de la guerre à l'état permanent, de la vie précaire au milieu de dissensions jamais éteintes, de l'enfance inquiète et souvent douloureuse d'un grand peuple en formation. Le monument, délabré à l'intérieur, ne possède plus les six étages primitifs, ni même les deux dont il est fait mention dans le procès-verbal descriptif rédigé le 23 mars 1547, pour le compte de la chambre du Trésor. Les voûtes se sont effondrées, si bien que du rez-de-chaussée on voit, à une hauteur de 31 m. environ, le plancher de la tourelle supérieure (1). Le diamètre est de 9 m. 86 à l'extérieur, et de 5 m. 14 à l'intérieur. Les murs ont une épaisseur moyenne de 2 m. 40 et de 1 m. 20 au sommet. A gauche de l'entrée, dans le gros œuvre, de profondes ouvertures marquent la place des barres d'appui qui servaient à fortifier les clôtures. En cet endroit, on a déposé des sarcophages de l'époque Mérovingienne, exhumés au cours de fouilles opérées dans le voisinage de la tour (2). L'un d'eux est un spécimen rare et digne d'attention, à cause de son revêtement dont le genre est tout particulier. Notre dévoué collègue M. Allorge, nous fournit à cet égard des explications intéressantes. On gravit enfin l'escalier tortueux de 132 marches conduisant à la lanterne du donjon.

(1) Ce plancher est moderne ; nous avons en effet connu la tour formant un gigantesque tube au travers duquel on apercevait le ciel.

(2) Ces sarcophages ont été trouvés à Linas, lors des travaux exécutés pour le chemin de fer sur route de Paris à Arpajon.

Après une montée rude, sous l'oppression de la nuit qui séjourne entre ces murailles, le spectateur, arrivé au point culminant, éprouve la sensation du vide autour de lui, comme dans la nacelle d'un ballon captif. Le panorama est d'une ampleur grandiose. Afin d'en indiquer l'orientation approximative, on peut désigner comme repères, dans la vaste région dont la tour de Montlhéry forme le centre, Paris, Corbeil, Étampes, Limours et Chevreuse. La plupart de ces villes échappent à la vue, à cause de la distance et des mouvements du sol, mais il est aisé d'en déterminer la situation. Vers le nord, on devine, sous l'aspect de filament aérien, la tour Eiffel ; à l'est, on entrevoit la cheminée d'Essonnes. Dans toutes les directions, l'étendue se prolonge, opulente et superbe, sous les couleurs de l'été.

La visite des ruines est terminée. Elle a suffi pour donner aux touristes une idée de ce que fut, dans l'origine, ce monument d'architecture militaire édifié au XI^e siècle par Thibaud, dit File-étoupe, second fils de Bouchard II, sire de Montmorency. Le fondateur l'éleva sur un terrain ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Denis, ainsi que le constate une donation de Pépin-le-Bref, le plus ancien document où il soit question de Montlhéry. Agrandi dans la suite, le château devint une forteresse défendue par quatre lignes de remparts, trois terrasses, des circonvallations, tout l'appareil mis en œuvre au moyen âge pour résister à l'ennemi. Il en dépendait deux églises situées dans l'enceinte, la Collégiale de Saint-Pierre et Notre-Dame.

A différentes époques, Montlhéry entra dans le domaine royal pour en sortir, notamment sous forme d'apanage. Philippe I le transmit à son fils Louis VI ; ce dernier eut à subir les revendications à main armée des héritiers de Thibaud. Il conserva le château fort, mais il en ordonna le démantèlement. Dévolu à Philippe de Mantes, fils du précédent, puis à Hugues de Créci et à Nicolas de Bray, il fit retour à la couronne vers 1118. Il dépendait en 1530 des biens de François des Cars, seigneur de Vauguyon. En 1562, il tomba au pouvoir de Condé, et en 1590, il fut assiégé par Henri IV qui parvint à le réduire et permit aux habitants du village d'en extraire des matériaux de construction. Érigé en comté par Louis XIII, il appartint successivement à Richelieu et au duc d'Orléans. Le dernier possesseur de la terre de Montlhéry fut le maréchal de Mouchy, comte de Noailles (1789).

Parmi les souvenirs qui se rattachent à ce lieu historique, nous avons à mentionner le séjour du Roi qui devait être Saint Louis, au temps où sa mère Blanche de Castille était menacée par le Comte de Boulogne, chef des *Mal contents* (1227). Le jeune Roi Louis IX, alors âgé de douze ans, venait d'être sacré à Reims. Sa mère l'ayant conduit à Orléans, les rebelles décidèrent de l'enlever. La Reine Blanche, prévenue, quitta la ville pour se rendre à Paris. Mais en chemin elle fut avisée que les barons réunis à Corbeil étaient prêts à tenter un coup de main. Elle s'enferma dans la tour de Montlhéry et fit appel aux bourgeois Parisiens. Ceux-ci accourus en masse délivrèrent le Roi. Louis IX n'oublia point cet épisode. Selon Joinville, il se souvenait encore, après des années, que, « depuis Montlhéry jusques à Paris, le chemin étoit plein de gens à armes et sans armes, serrés côte à côte, lesquels crioient tous à haute voix à Notre-Seigneur qu'il donnât au Roi bonne vie et prospérité, et le voulût bien garder contre ses ennemis ».

Au XV^e siècle, le 16 juillet 1465, le donjon fut occupé par Louis XI, au cours de l'extraordinaire bataille de Montlhéry où plusieurs « hommes de bien », parmi les belligérants, détalèrent si furieusement que l'un d'eux ne s'arrêta qu'à Lusignan en Poitou, et l'autre au Quesnoi en Hainaut. « Jamais, dit Commines, témoin de ces faits d'armes, plus grande fuite ne fut vue des deux parts ». Cependant les chefs des armées en présence, Louis XI et le comte de Charolais, plus tard Charles le Téméraire, donnèrent l'exemple de la bravoure, en se jetant au cœur de la mêlée, si bien que Charolais, atteint grièvement, faillit tomber au pouvoir des Français, tandis que les Bourguignons annonçaient que le Roi était mort. La panique ne put être conjurée. Elle est attribuée par les uns à l'attitude équivoque d'un certain nombre de seigneurs, tels que Saint-Pol et le comte du Maine, par d'autres à l'incohérence des manœuvres. Louis XI se retira sain et sauf dans le château, où il passa la nuit. Le lendemain, on informa son adversaire qu'il avait pris la fuite dans la direction de Corbeil : « Les Bourguignons reconnurent alors qu'ils avaient victoire, dit Commines, puisque le champ leur restait : monseigneur de Charolais demeura là tout le jour, fort joyeux, et estimant cette gloire comme étant sienne ». Charolais maître du champ de bataille, Louis XI revenu à Paris et maître de la France, tel fut le résultat de la journée de Montlhéry.

La promenade archéologique serait terminée, si, par suite d'une

addition heureuse due à l'initiative de M. Allorge, il ne restait encore à visiter Linas. Le village est situé au bas de la tour. On y remarque la porte Baudry, où figure l'inscription suivante : « Cette porte, bâtie en l'an 1015 par Thibaut-file-étoupe, fut rebâtie en 1589, sous Henri III, et restaurée sous le consulat de Bonaparte, l'an VIII de la République, par Goudron du Tilloy, maire ».

Dans l'église de Linas, trois œuvres d'art de premier ordre s'imposent à l'attention. Ce sont des tableaux de Philippe de Champagne ; ils représentent des religieuses de Port-Royal et notamment la mère Angélique. On sait que Champagne, éprouvé par la destinée, fréquenta les solitaires ; leur rigorisme inflexible convenait à la tournure de ses idées ; aussi ces figures, peintes dans un état d'esprit conforme à celui des modèles, sont, en même temps que des œuvres supérieures, de véritables documents.

Le programme de l'excursion est rempli ; l'heure est venue pour les membres de la société de rallier Corbeil. Le retour s'accomplit, favorisé par un temps dont la fraîcheur salubre vaut le meilleur cordial et fait oublier la fatigue légère causée par le déplacement. La journée, réussie de tous points, s'achève dans les conditions les plus heureuses et laisse aux voyageurs une excellente et durable impression.

G. G.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)
le 29 Octobre 1901.*

Présidence de M. Girard, en l'absence de M. le Dr Boucher empêché, mais qui arrive au cours de la séance.

Étaient présents : M. Girard, M. Dufour, M. Barthélemy, M. Marc-Pasquet et M. le Dr Boucher, Vice-Président.

Des excuses sont présentées au nom de MM. Mareuse, Depoin, Lemaire, Lasnier et l'Abbé Colas.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des neuf membres nouveaux suivants :

M. Lafollye (Paul), professeur de dessin, 34, rue Condorcet, à Paris, présenté par MM. Allorge et Dufour;

M. Saintin (Alfred), Maire de Montlhéry, présenté par MM. Dufour et Allorge;

M. Delaunay, propriétaire à Saintry, présenté par MM. Boucher et Dufour;

M. l'Abbé Couraud, curé de Montlhéry, présenté par MM. le Dr Boucher et l'Abbé Simon;

M. Graillet, chef d'institution à Montlhéry, présenté par MM. l'Abbé Simon et Joseph Depoin;

M. Resve, chef d'institution à Montlhéry, présenté par M. l'Abbé Simon et M. Dufour;

M. Guillard, Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement d'Étampes, présenté par MM. Blavet et Maxime Legrand;

M. Canoville, Maire de Mennecy, présenté par MM. Cros et Hudelot;

M. Papot père, Caissier central honoraire de la Caisse d'Épargne de l'arrondissement de Corbeil (allées de St-Jean, à Corbeil), présenté par MM. le Dr Boucher et Dufour.

Il est ensuite donné lecture d'une note de M. le trésorier, par laquelle il indique la situation financière de la Société à la fin du présent mois d'octobre. Il résulte de ces renseignements, appuyés par des chiffres, que les finances de la Société sont excellentes, grâce à la bonne gestion de M. Lasnier, auquel des remerciements sont adressés à ce sujet.

Le Secrétaire général apprend au Conseil que la paire de meules Gallo-Romaines, trouvées dans la plaine au-dessus de St Germain-lès-Corbeil et offertes par M. Paul Darblay, ont été déposées au musée St-Jean et que des remerciements ont été adressés au donateur.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. le Pasteur J. Pannier, par laquelle il offre sa démission de membre de la Société, motivée par son départ de Corbeil et sa nomination d'aumônier des hôpitaux militaires d'Hanoï et du Tonkin. Le Conseil accepte cette démission tout en regrettant que M. Pannier n'ait pas cru devoir conserver un lien avec notre pays en restant membre de la Société de Corbeil-Étampes dont il fait partie depuis l'origine.

Plusieurs ouvrages ont été offerts à la bibliothèque de la Société; M. Dufour en donne la liste, puis il profite de cette occasion pour

apprendre au Conseil que 48 volumes de cette bibliothèque viennent d'être reliés, conformément à la décision prise par le Conseil dans sa séance du 10 mai 1900.

M. Barthélemy annonce qu'il offre à la Société, pour son musée, la réduction d'un navire de guerre exécutée par son frère qui était officier de marine. Ce *chef-d'œuvre* était la conséquence d'une obligation imposée aux élèves du vaisseau-école le *Borda*, lors de leur sortie.

Des remerciements sont adressés à M. Barthélemy, et il est décidé que ce curieux petit navire sera déposé au musée par ses soins, après qu'il l'aura fait mettre, à ses frais, en état d'y être installé et conservé, la Société ne devant rester chargée que des dépenses nécessitées par le placement de cet objet à l'intérieur du musée Saint-Jean.

M. Dufour annonce qu'au cours de fouilles entreprises rue de l'Arche, à Corbeil, pour la construction d'une maison, les ouvriers avaient trouvé deux petits vases, un peu brisés, qui paraissent appartenir à l'époque Gallo-Romaine, ainsi qu'un petit chapiteau du XIV^e siècle. M. Dufour a acquis ces objets pour le musée, moyennant une somme minime, et il ajoute que ce petit chapiteau, vu l'endroit où il a été découvert, pourrait bien provenir de l'ancienne église St-Nicolas, qui était située dans le voisinage, et qui a été détruite à l'époque des guerres de religion, vers 1562, parce que sa position en dehors, mais très proche des murailles, menaçait les défenses de la ville, qu'elle dominait.

M. Barthélemy apprend ensuite au Conseil que des ouvriers avaient découvert tout récemment des cercueils de pierre, à Essonnes, dans l'endroit appelé *l'ancien Tivoli*; malheureusement, personne n'a été prévenu et ces cercueils ont été brisés pour en faire du caillou.

Ce fait est profondément regrettable et l'on en est réduit aux conjectures au sujet de ces cercueils que personne n'a vus en dehors des ouvriers inventeurs; mais l'on sait que ce *petit Tivoli* (1) faisait partie de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-des-Champs, fondée par Suger, le célèbre ministre de Louis VI, et que tous les terrains voisins sont remplis de sépultures et de vestiges divers. Cet acte de vandalisme n'en est pas moins regrettable; aussi le

(1) Ce nom est relativement moderne; la fête d'Essonnes se tenait jadis en cet endroit et on y dansait.

Conseil émet le vœu qu'une surveillance plus active soit exercée, tant à Corbeil qu'aux environs, sur les fouilles et autres travaux entrepris par les ouvriers.

M. le Dr Boucher annonce qu'il lui a été offert un ancien bénitier qui offre quelques traces de sculpture et qui provient certainement de l'ancienne église de St-Léonard (1), bien que ce bénitier ait appartenu en dernier lieu au presbytère de cette même église.

M. Marc-Pasquet offre aussi un des bras de la croix de fer qui surmontait le clocher de cette église dédiée à S. Léonard.

Ces objets seront déposés au musée et des remerciements sont adressés aux donateurs. M. le Président ajoute que notre musée continue ainsi à recevoir des épaves qui se perdaient autrefois, justifiant ainsi son but et son utilité.

Le Conseil revient ensuite à la proposition, déjà émise par notre regretté collègue, Jules Périn, d'adresser aux maires des arrondissements de Corbeil et d'Étampes, ainsi qu'à ceux du canton de Dourdan, une circulaire les invitant à faire inscrire leurs communes respectives comme membres de la Société de Corbeil-Étampes.

Après discussion, le Conseil adopte cette proposition et charge le secrétaire-général de la rédaction de la circulaire et de l'exécution de la mesure adoptée.

M. Dufour apprend au Conseil le succès des négociations entreprises auprès du Conseil général de S.-et-O. pour en obtenir une subvention annuelle.

Grâce à l'appui que nous ont prêté plusieurs membres de ce Conseil, celui-ci a bien voulu inscrire à son budget, en faveur de notre Société, une subvention annuelle de 100 fr., dont la première annuité a été touchée cette année.

A une proposition de M. Jacques Pannier de publier un index des travaux de la Société, le Secrétaire général répond qu'il est d'usage, parmi les Sociétés savantes, de ne publier ces tables que par périodes décennales, et que d'ailleurs, en ce qui nous concerne, il est publié une table à la fin de chaque année.

Le Conseil se range à cet avis et décide que les tables générales ne seront publiées qu'après la dixième année révolue de son existence.

M. Popot père, caissier central honoraire de la Caisse d'épargne

(1) Cette église a été détruite en 1884, lors de la création de la nouvelle route de St-Germain, qui a son point de départ sur la place St-Léonard.

de l'arrondissement de Corbeil, récemment nommé membre de la Société, est proposé pour remplir les fonctions de trésorier en remplacement de M. Lasnier, dont la démission a été acceptée, mais qui conservera ses fonctions jusqu'à la fin de l'année courante. M. Popot ayant accepté, le Conseil décide la nomination de M. Popot père comme trésorier de la Société, en se réservant de soumettre cette nomination à l'approbation de la réunion plénière du Conseil, conformément à l'article II du Règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



L'ERMITAGE

DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION

EN LA FORÊT DE SÉNART

AVANT-PROPOS

La plupart des auteurs qui ont décrit les environs de Paris n'ont pas manqué de parler de la belle forêt de Sénart, qui faisait partie de la gruerie et de la capitainerie des chasses de Corbeil, réservée qu'elle était, depuis plusieurs siècles, aux plaisirs des rois de France ; mais c'est à peine si quelques-uns ont brièvement signalé l'ancien Ermitage fondé par Saint Louis dans la forêt même, entre les villages de Soisy-sous-Étiolles et de Draveil, tout près de Champrosay. Les renseignements les plus sûrs et les plus complets que nous possédons sur ce saint lieu ont été donnés par le savant Abbé Lebeuf, dans son histoire du diocèse de Paris (1) où, d'accord avec la tradition qui attribue la fondation de ce monastère à Saint Louis, il cite le Pouillé du XIII^e siècle qui indique ce lieu sous le nom de *Prioratus de Dravello*. Et pour mieux prouver son dire, ce digne Abbé, à qui nous devons tant de renseignements utiles, dit qu'en 1721 on voyait encore, dans la chapelle de l'Ermitage, une tombe sur laquelle il ne restait plus de lisible que ces mots : « *Qui trespassa en l'an de l'incarnation MII LXXII* ».

Ce qui donne tant d'autorité à l'ouvrage de l'abbé Lebeuf, c'est qu'il n'avance rien sans citer les sources, très autorisées toujours, où il a puisé ses renseignements.

C'est ainsi qu'à propos de l'Ermitage de Sénart, on remarque une manchette, entre autres, où se lit : *Description de l'Ermitage*

(1) (Paris 1757 — 15 volumes in-12) (T. XIII, p. 95 à 100).

de Sénart. Colombat, 1703. Cet ouvrage nous était inconnu et nous l'avons longtemps cherché en vain. Peut-être se trouve-t-il à la Bibliothèque Nationale, mais nous n'avons pas su l'y découvrir. Entre temps eut lieu la vente de la célèbre bibliothèque du Baron Pichon : l'ouvrage désiré s'y trouvait et il fut acquis à un très haut prix par un riche amateur de nos environs, qui a bien voulu nous le confier et nous autoriser à le reproduire pour les membres de notre société.

Cet opuscule n'est point inédit, nous le savons bien, mais, outre l'intérêt direct qu'il présente pour notre contrée, il est d'une rareté telle qu'on peut presque dire qu'il est inconnu ; c'est pourquoi nous avons pensé que l'on nous saurait gré de l'avoir remis au jour.

Les religieux de « l'Ermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart » partageaient leur temps entre la prière et le travail, et c'est ce travail même qui les avait rendus populaires et les avait fait connaître dans un rayon assez étendu. Ils se livraient en effet à la fabrication d'étoffes, de draps surtout, dont la qualité était très estimée. Dulaure leur a consacré deux pages dans une édition ancienne (1) de la description des environs de Paris : ennemi de tout ce qui était religieux, il fait, à propos des ermites de Sénart, une charge à fond contre les monastères en général, mais il ne peut s'empêcher de rendre justice à ces ermites, témoin le passage suivant :

« Les Hermites de la forêt de Sénart évitent une oisiveté criminelle ou dangereuse, travaillent continuellement et vivent des ouvrages de leurs mains. Ils fuient la société comme religieux, mais, comme hommes, ils ne cessent pas de lui être utiles. La maison de la forêt de Sénart est composée de trente-cinq solitaires qui travaillent continuellement à la fabrication des étoffes de soie, comme *raz de St Cyr* et autres dont la qualité est préférée par les marchands de Paris à celle des étoffes fabriquées à Tours ».

L'Ermitage de Sénart était une dépendance des chanoines réguliers de l'abbaye d'Hiverneau, près du village de Lésigny (Seine-et-Marne). Jusqu'à la fin du *xvi^e* siècle il fut desservi par des membres de cette abbaye, alors que survint l'extinction de la régularité de

(1) *Nouvelle description des environs de Paris* dédiée au Roi de Suède. Paris 1786 — 2 parties en un vol. in-12.

celle-ci, soit par manquement de sujets, soit par pauvreté (1). L'Ermitage se ressentit de cet abandon : les ermites disparurent, la chapelle et les bâtiments, qui étaient déjà anciens, tombèrent en ruine ; mais des temps meilleurs arrivèrent et de nouveaux moines vinrent repeupler l'Ermitage. Vers 1650, nouvel abandon ; un Camaldule, du nom d'Héliodore Duel, y vécut seul. En 1710, S. E. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, permit à quelques ermites du Mont Valérien de venir s'y établir, et, avec des fortunes diverses, ils y restèrent jusqu'à la Révolution, qui supprima les ordres religieux. Ils étaient alors une quinzaine et avaient avec eux un prêtre séculier qui leur disait la messe. Le curé de Draveil leur donnait la communion pascale et faisait les enterrements.

L'église et le monastère avaient été rebâti en 1739. L'abbé Lebeuf rapporte que la première pierre de la chapelle fut posée, en cette même année 1739, par Pâris de Montmartel, marquis de Brunoy. Il y a là une erreur que nous avons eu occasion de relever avec preuve à l'appui, c'est-à-dire par la lecture d'une plaque de fondation retrouvée dans les substructions d'un mur que faisait démolir un des propriétaires modernes de l'Ermitage.

Ce propriétaire n'était autre que Nadar, le célèbre photographe qui, ermite volontaire, habita bien longtemps, l'été surtout, l'Ermitage situé au milieu de cette forêt, à laquelle il avait voué une réelle affection.

Quant à la plaque que Nadar avait retrouvée et qu'il avait fixée au mur de son atelier, elle portait l'inscription suivante, que nous avons copiée dans l'atelier même de l'artiste :

*Du règne de Louis XV
le 22 mai de l'an de grâce 1739*

Très haut et puissant Prince Monseigneur Anne, Charles, Frédéric de la Trémoille, Prince de Talmond, Duc de Chatellerault, Comte de Taillebourg et de Benon, premier Baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur de la Grève, les Essarts et autres lieux, Mestre de camp du régiment Royal-Pologne Cavalerie, et gouverneur des villes et forteresses de Sar Louis et pays en dépendans, a posé cette première pierre pour la réédification de l'Église de Notre Dame de Consolation, bâtie autrefois par le Roy saint Louis (2).

(Armoiries)

(1) Lebeuf, T. XIII. p. 96.

(2) Société de l'histoire de Paris et de l'île de France, Bulletin ; année 1883, p. 129-130.

Ce texte est formel, c'est bien le prince de la Trémoille qui posa la première pierre de l'Église de l'Ermitage, et non le marquis de Brunoy, comme l'avance l'Abbé Lebeuf, qui aura été induit en erreur.

L'Ermitage est à peine à un quart d'heure de marche de Champrosay, charmante dépendance de Draveil, entre la forêt et la Seine: ce n'est qu'une suite de châteaux et de maisons bourgeoises habités par des notabilités parisiennes; Alphonse Daudet y a longtemps séjourné, et l'un de ses meilleurs livres, *Robert Helmont*, est consacré à la forêt de Sénart et à l'Ermitage où il a placé la résidence de son héros.

Dans cet ouvrage il parle souvent de la *porte Pacôme*, qui existe encore sous ce même nom et qui est une issue de l'Ermitage sur la forêt. Ce nom rappelle celui de l'auteur du livre cité par Lebeuf et publié chez le libraire Colombat en 1703, que nous rééditons ci-après. C'est en effet le frère Pacôme, ermite lui-même, qui l'a écrit, et qui donne dans son ouvrage la description d'un plan en relief de l'Ermitage, plan très important, à en juger par les dimensions de la table qui le supportait : *douze pieds de long sur huit de large*. D'après l'auteur, ce plan était destiné au roy; qu'est-il devenu? Nul ne le sait, mais il est bien probable qu'il n'existe plus. Cette perte est regrettable; il nous reste toutefois la description que le bon ermite nous en a laissée, et aussi cette porte Pacôme qui existe toujours et dont le nom ajoute encore à l'authenticité du récit du bon frère.

L'Ermitage de Sénart n'est plus aujourd'hui qu'un but de promenade pour ceux qui aiment les frais ombrages de la forêt. Tous les ans, sous la clairière qui abrita si longtemps cet asile de l'austérité et du travail, a lieu « la fête de l'Ermitage »; l'on festoie et l'on danse là où l'on n'entendait jadis que des chants pieux ou le son de la cloche appelant les religieux à la prière (1).

A. D.

(1) Il en est de même dans une autre partie de la forêt, non loin de Montgeron: là c'est « la fête des Camaldules », seul souvenir d'un monastère qui eut son heure de célébrité et dont plusieurs membres occupèrent l'Ermitage de Sénart.

MÉMOIRE
DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CHAPELLE ET HERMITAGE
DE
NOTRE-DAME DE CONSOLATION
EN LA FOREST DE SENART,
ANCIEN MONUMENT DE LA PIÉTÉ DE SAINT LOUIS.

Avec l'explication de la construction du Plan général de
l'Hermitage fait pour LOUIS LE GRAND, en 1702 et 1703

Par le FRÈRE PACOME, Religieux solitaire de ce
même lieu

DÉDIÉ AU ROY

AU ROY,

SIRE,

Les bontez que VOTRE MAJESTÉ nous a toujours témoigné, et la confiance que vous nous avez permis de prendre auprès de Votre Personne sacrée, nous sert aujourd'hui comme de guide pour luy présenter le Plan en relief de nôtre petite solitude. C'est un saint Roy qui en a jetté les premiers fondemens, et à un de ses successeurs, dont la grandeur et la piété doit servir d'exemple à tous les Rois à venir, à qui j'ay l'honneur de le consacrer. Trop heureux, si habitant dans les déserts, détaché de tout ce que le monde a de sensible, en rendant ce que je dois à mon Dieu : je pouvois encore témoigner par mon humble reconnoissance ce que je dois à la gloire de mon Prince et de mon Roy. Au moins, SIRE, et moy, et tous ceux qui sous les auspices de VOTRE MAJESTÉ, auront le bonheur d'habiter ce Saint lieu, employerons nous les principaux momens de notre vie à élever les mains au Ciel pour la conserva-

tion de VOTRE MAJESTÉ et de toute la famille Royale, et à faire connoître à toute la postérité avec combien de soumission et de zèle nous sommes, de VOTRE MAJESTÉ,

SIRE,

Le très-humble, très obéissant,
et très soumis sujet, l'humble
Frère Pacôme, Religieux solitaire
de ce même lieu.

DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE

Du plan en relief, tant de ce qui est existant que de ce qui est en projet, avec les soubassemens qui accompagnent le Plan en général de l'Hermitage et solitude de Notre-Dame de Consolation, en la Forest de Senart, ancien Monument de la piété de Saint LOUIS.

PREMIÈREMENT

Le plan est posé sur une table de douze pieds de long, sur huit pieds de large, où est représenté en relief l'Hermitage, le Bois taily, dans lequel est représenté une Chapelle pour les Conférences des Solitaires, la petite futaye dans laquelle se promene Madame la duchesse de *Vantadour* avec le frère Pacôme, accompagnée de Mademoiselle *Chausseraye*, et autres Dames qui venoient s'y promener, sortant de faire leurs prieres en la Chapelle où elle venoit souvent, dans le séjour qu'elle fit à Fremont en Aoust et septembre 1701. L'on y voit encore la petite futaye, les allées, les Religieux solitaires, leurs Celules séparées les unes des autres, qui regnent au pourtoire en forme de l'aures, et les autres choses qui sont en projet.

LE ROY et toute la Cour sont representez sur l'esplanade devant la porte de l'Hermitage ; près de la Personne de Sa Majesté est le Frère Pacôme, tenant en sa main un compas qu'il présente au Roy. Un peu plus loin est représenté MONSEIGNEUR étant à la chasse du loup, accompagné de Monseigneur le DUC D'ORLÉANS, de

son Altesse Royale MADAME, de Monsieur le DUC, de M. le Prince de CONTY, de M. le Duc du MAINE, et de M. le Comte de THOULOUZE.

Dans le premier soubassement en plate Peinture, au couchant de l'Hermitage, est représenté LOUIS LE GRAND, accompagné de Monseigneur, des Princes, et Seigneurs de la Cour, qui prend en sa protection le Frère Pacôme et ses Religieux ; sur la gauche est son Eminence, Monseigneur le Cardinal de NOAILLES, Archevêque de Paris, accompagné de Monsieur l'Abbé de CAUMARTIN, et d'autres personnes ; et sur un pied d'estail est écrit ce qui suit :

Heureux les habitans de ce lieu solitaire,
Qui du monde éloignez, servent Dieu dans la paix,
Et qui se contentant du simple nécessaire,
Dans leurs plus grands besoins ne se troublent jamais ;
Mais s'appuyant toujours dessus la Providence,
Ressentent les effets de ses benigntez,
Qui leur donnant secours dedans leur indigence,
Leur témoigne d'un Dieu les insignes bontez,
Leur apprend que tous ceux qui servent ce bon Maître,
Bien qu'ils soient dans les bois et lieux plus ecartez,
Ont Dieu toujours present, et qui leur fait connoître
Qu'ils n'ont qu'à le servir, pour en être assistez ;
Ainsi dedans ces bois, à l'abry des tempêtes,
Qui regnent sur la Mer de ce monde orageux,
Les maux ne viennent point fondre dessus leurs têtes,
Pour en troubler la paix, qui les rend si heureux ;
Aussi dedans ce lieu, leur frequent exercice,
Est d'offrir à leur Dieu l'encens de leurs saints vœux,
Luy presentant leurs cœurs et corps en sacrifice,
Pour qu'ils soient tout à luy, et qu'il soit tout à eux.

Le second soubassement qui regarde le Nord de l'Hermitage, représente SAINT LOUIS, venant de Corbeil pour chasser dans la forest de Senart, avec plusieurs Chevaliers et Seigneurs de sa Cour, en présence desquels il donna ses ordres pour la construction de la Chapelle de l'Hermitage en la forest de Senart pour faire ses prières, quand il y venoit chasser : Et est encore représenté la dispute qui arriva sur le Pré de S. Guenaud à Corbeil, ainsi qu'il est plus au long expliqué sur le pied d'Estail, qui est à la droite du soubassement, en ces termes :

La dispute qui arriva sur le pré de S. Guenaud, entre le Sire de Joinville, et M^e Robert Sorbon, sur le fait de leurs habits, en la présence du Roy Saint Louïs, qui lors tenoit sa Cour ouverte en la ville de Corbeil, où il se trouva plus de trois cent Chevaliers à la suite du Roy.

Ce qui suit est raporté dans les Antiquitez de Corbeil, en ces propres termes.

Le Roy fut un jour de Pentecoste à Corbeil bien accompagné, où nous estions M^e Robert Sorbon et moy (1), et le Roy après disné descendit au pré dessous sa Chapelle, et devant tous les autres, ledit M^e Robert me prit par mon mantel, et me demanda en la présence du Roy et de toute la noble Compagnie, savoir-mon, si le Roy se seoit en ce pré, et vous allissiez asseoir en un ban plus haut que luy, si vous en seriez point à blâmer, sauf l'honneur du Roy et de vous [et je lui dits: Maistre Robert, je ne suis point à blasmer sauf l'honneur du Roy et de vous:] (2) ; car l'habit que je porte, tel que le voyez, m'ont laissé mes père et mère, et ne l'ay point fait faire de mon autorité ; mais au contraire est de vous, dont vous estes bien fort à blasmer et reprendre, car vous qui estes fils de Villain et Villaine, avez laissé l'habit de vos pere et mere, et vous estes vestu de plus fin camelin que le Roy n'est, et lors je pris le pan de son surcot et de celui du Roy que je joigny l'un près de l'autre, et luy dis : Or regarde si j'ay dit vray ; et adonc le Roy entreprit de deffendre M^e Robert Sorbon de paroles, et luy couvrir son honneur de tout son pouvoir, en montrant la grande humilité qui étoit en luy, et qu'estant nécessité de demeurer à la cour, il estoit raisonnable qu'il fût honestement habillé. Après ces choses le bon Roy apelle Messeigneurs Philipe, et aussi le Roy Thibault ses fils, et s'assit à l'huis de son oratoire, et mit la main à terre, et dit à sesdits fils, sées vous ici près de moy qu'on ne vous voye. Ha ! Sire, firent-ils, pardonnez-nous s'il vous plaist, il ne nous appartient mie de seoir si près de vous : et il me dit, Seneschal, sées vous icy, et ainsi le fis-je, si près de luy, que ma robe touchoit à la sienne, et les fit seoir aupres de moy, et adonc il dit, grand mal avez fait, quand vous qui estes mes Entans, n'avez fait à la première fois ce que je vous ay commandé, et gardez que jamais il ne vous avienne, et ils dirent que non feroient-ils ; et lors il me va dire qu'il nous avoit apelez pour se confesser à moy, de ce qu'a tort il avoit deffendu et soutenu M^e Robert contre moy : mais, fit-il, je le fis, pour ce que je le vis si très-esbahy, qu'il avoit assez métier que je le secourusse, et lui aidasse, nonobstant que je ne le fis pas pour M^e Robert deffendre, et ne le croyez pas ainsi ; car ainsi, comme dit le Seneschal,

(1) Cet incident est rapporté par le Sire de Joinville dans son Histoire de la vie de Saint-Louis, où de la Barre l'a emprunté pour ses *antiquitez de Corbeil* (Paris, 1647) ; et c'est entre lui, Joinville, et Robert Sorbon qu'eut lieu cette dispute.

(2) Le passage entre crochets a été oublié par le Fr. Pacôme ; nous le rétablissons ici pour la clarté du récit.

on se doit vestir bien honnestement afin d'estre mieux aimé de sa femme, et aussi que vos gens vous en priseront plus : et aussi, dit le Sage, que l'on se doit vestir en telle maniere et porter selon son estat, que les preu-d'hommes du Monde ne puissent dire, il en a fait trop, et les jeunes gens, vous n'en faites pas assez.

Au troisième soubassement qui est au Midy, est représenté Henri IV venant chasser dans la forest et qui va visiter le Comte d'Arces, reclus dans l'Hermitage de Senart, où il le venoit souvent voir, et ce qui s'est passé entre le Roy et ce Reclus, ainsi qu'il est expliqué par l'écrit qui est sur le pied d'estail à la gauche du soubassement, comme cecy :

LE FRÈRE MARCIAN, AUTREMENT RAIMOND, DE L'ANCIENNE MAISON D'ARCES EN DAUPHINÉ, LIEUTENANT DES GARDES DE LA PORTE DU ROY ; Après avoir vécu vingt ans dans l'hérésie, et mené une vie licentieuse, s'est converti et retiré dans l'Hermitage de la Forest de Senart, où il s'est reclus et enfermé l'espace de deux ans, sans que personne le scût.

M. l'Évêque du Bellay dit ce qui suit :

« Un grand seigneur exerçant la Vennerie du Roy dans la Forest de Senart, « ayant été averty par hazard de la retraite du Frere Marcian, et en ayant parlé au « grand Henry son Maître, remplit ce prince et toute sa Cour d'étonnement sur « cette conversion admirable. Le Roy chassant dans cette Forest, proche de « l'Hermitage, le voulut voir en sa celule, admira en luy un si grand change- « ment, fit grand état de sa vie exemplaire, et se recommanda à ses prières avec « affection. L'odeur de la bonne vie de ce Reclus, et l'estime que Sa Majesté en « faisoit, engagea plusieurs personnes de le venir voir ; et quelques d'entr'elles « demeurèrent avec luy en société au nombre de six. Le Roy chassant souvent « dans les bois proche de l'Hermitage, venoit visiter le frère Marcian, qu'il ap- « pelloit son Carabin, luy témoignant toute la faveur et bienveillance possible, et « pour sonder sa résolution et la fermeté de son esprit, luy fit mille promesses de « l'avancer, s'il vouloit revenir dans le monde ; mais le voyant insensible et iné- « branlable, il l'en estima davantage, louant son refus, et son entier renoncement « au monde. Sortant un jour de la celule de ce Reclus, il dit à un seigneur qui « se mocquoit de cette clôtüre : Je vous assure que cet homme est plus heureux « que moy ; il est plus content en sa condition que moy, en celle que je possède, « toutes ses affaires sont faites, et non pas les miennes ; il ne pense qu'à Dieu, et « je n'ay pas le temps d'y penser tant que je voudrois, le blâme qui voudra, « pour moy je l'estime. Une autre fois étant revenu à la chasse, et étant entré « dans l'Hermitage, ce Prince dit au Pere Supérieur, le tenant par la main, mon « Pere, je ne viens jamais icy, que je n'y reçoive quelque particulière consolation

« de nôtre Gendarme, et en sortant, ce Frère désintéressé m'a dit beaucoup de
« veritez que de plus habiles que luy qui sont tous les jours à la Cour autour de
« moy, n'oseroient avancer, car ils ont peur de préjudicier à leur fortune. Misé-
« rables les Princes à qui l'on cache la vérité; j'ay icy appris de mes nouvelles
« plus qu'au Louvre; je luy ay offert des commoditez, il m'a dit qu'il avoit abon-
« damment ce qui luy étoit nécessaire : Hors d'icy chacun me demande et me
« pille; icy l'on refuse mes libéralitez. Ayant appris la mort de ce Frère, étant à
« la chasse, il proféra de sa bouche royale cet éloge : Voilà comme Dieu attire à
« soi les bons. »

Le quatrième soubassement qui est au levant de l'Hermitage, représente Charles VI partant de Villepesque, où il tenoit souvent sa Cour, pour venir chasser dans la Forest de Senart proche de l'Hermitage, accompagné de plusieurs Princes et Seigneurs.

A la droite de ce soubassement est représentée la Reine et les Dames de sa Cour, partant aussi de Villepesque, pour aller à Vaux-la-Reine, qu'elle avoit acheté, pour servir de retraite au Roy, quand il venoit chasser dans la Forest de Sénart.

Ce plan peut servir au ROY, pour mémoire que la Chapelle et Hermitage de NOTRE DAME de Consolation en la Forest de Senart, est veritablement un monument de la piété de SAINT-LOUIS de glorieuse et sainte mémoire, et que plusieurs Roys ses successeurs, et prédécesseurs de SA MAJESTÉ, même PHILIPPE AUGUSTE et LOUIS DOUZE, l'ont honoré plusieurs fois de leurs presences, lors qu'ils sont venus chasser dans la Forest de Senart, et dont les Antiquitez, particulièrement celles de Corbeil, font une mémorable mention.

ÉTAT PRÉSENT DE L'HERMITAGE

DE

NOTRE-DAME DE CONSOLATION

DANS LA FOREST DE SENART

où l'on a joint le

RÈGLEMENT QUE LES SOLITAIRES QUI L'HABITENT Y OBSERVENT
CHAQUE JOUR

Sur la porte de l'entrée de l'Hermitage est écrit :

*Je me suis retiré dans la solitude la plus éloignée, parce que je n'ay
trouvé dans la Ville que tromperie et contradiction parmi les hommes.*

PSAL. 54

Sur le fronton de cette même porte est un pied d'estail, où il y
a une Croix et une tête de mort, et au-dessous :

*Mes jours sont passez comme l'ombre, et je suis seichée comme
l'herbe des champs.*

PSAL. 110.

On lit au revers :

*Comment pourrions-nous chanter les louanges du Seigneur dans
une terre étrangere.*

Sur le linteau en dedans est écrit :

*Nul n'est digne du Royaume du ciel, qui mettant la main à la
charrüe, regarde derrière soy.*

S. Luc.

Depuis cette entrée jusqu'à la Chapelle est une avant-court
plantée d'arbres fruitiers, et d'un tapis de gazon dans le milieu qui
conduit à la Chapelle.

Sur la porte du vestibul par où on entre dans la Chapelle, on lit :

Pavete ad sanctuarium meum.

LEVITIQUE, 10.

Dans ce même vestibul sont écrites différentes Sentences dans huit cartouches de plate peinture.

Sur la porte de la même Chapelle, en entrant par le même vestibul, est la Sainte Vierge, tenant le petit Jésus, sur un semé de France, et au-dessous est écrit :

Invenimus eam in campis silvæ.

Aux deux portes à côté de la Chapelle est écrit : sur celle par où on entre dans l'intérieur de l'Hermitage :

Bien-heureux sont ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

S. MATHIEU.

Et sur celle par où on entre au jardin :

Bien-heureux sont ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la Terre.

S. MATHIEU.

Au revers de cette porte :

*Entre icy sans y faire tort,
Souviens-toy que le premier homme
Ne prit d'un jardin qu'une pomme,
Et qu'il luy en coûta la mort.*

SALOMON.

L'ordre gothique de la Chapelle et la manière dont elle est construite, marque son antiquité. Il y a dans la Nef deux autels : le Chœur est séparé de la Nef par une balustrade de bois ; la simplicité du grand autel répond à tout le reste, il est composé de quatre colonnes et de cinq petites niches, dans celle du milieu au-dessus du Tabernacle est la Sainte Vierge, aux côtez saint Joseph, saint Pierre, sainte Elisabeth et saint Paul : et sur la corniche du retable est la Résurrection du Sauveur. Aux côtez de l'Autel sont deux grandes médailles de plate peinture, dans l'une est représenté saint Paul et saint Antoine, premiers Hermites, et dans l'autre saint Pacôme.

Il y a une Tribune où les Religieux font leurs prières et chantent l'office,

L'on entre par le Chœur dans la Sacristie et dans la petite Reclusion, vis-à-vis en est une autre plus grande.

On sort par la petite pour entrer dans le jardin, d'où l'on voit une autre porte sur la gauche qui conduit dans le bois, au-dessus de laquelle est un fronton percé à jour, sur lequel sont deux têtes de mort, et au-dessous est écrit :

Considérez d'où vous venez et gémissiez, voyez où vous êtes et craignez, pensez où vous irez et tremblez.

S. BERNARD.

Et au revers :

Laissez-moi pleurer et soupirer dans ma douleur, avant que je descende dans cette terre ténébreuse et couverte de l'ombre de la mort.

JOB, 2.

De cette porte on va à celle du jardin qui conduit au pavillon, et dessus est écrit :

Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soy-même, qu'il porte tous les jours sa croix et me suive.

S. LUC, 9.

De l'autre côté :

Pleurez utilement vos pechez pendant le peu de tems qu'il vous reste, afin de ne point verser de larmes inutiles dans l'éternité.

S. AUGUSTIN.

Sur la porte qui conduit du pavillon à la petite futaye, il y a ces paroles du Prophète Osée :

Je la conduiray dans la solitude, et là je parleray d son cœur.

OSÉE, ch. 2.

Sur une autre porte qui conduit d'une autre court dans un petit jardin, est écrit :

La solitude est une fournaise qui brûle et consume tout ce que nous avons d'impur, et nous rend des précieux vases capables de recevoir les graces et miséricordes abondantes de Dieu.

S. BASILE.

De l'autre côté, dans la petite court qui va de l'avant-court au petit jardin :

O solitude! tu seras toujours dans ma mémoire, tu seras toujours ma joye, j'établiray toujours mon repos en toy, j'habiteray toujours dans ma chere solitude, puisque je l'ay choisie.

S. BASILE.

Au-dessus d'un canapé qui est au bout de l'allée de saint Pacôme, est écrit :

Loin d'icy, folles réjouissances du monde, le noir Tartare sera toujours vôtre partage.

JOB.

Et bien-heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

S. MATHIEU.

En plusieurs autres endroits des allées de Saint-Antoine et de Saint-Pacôme, au pied des croix, tant dans le bois qu'autres parts, il y a aussi des sentences tirées de l'Écriture et des saints Pères.

Pour contenter la pieuse curiosité du ROY sur ce que SA MAJESTÉ a témoigné au Frère Pacôme, étant à son diné à Frémont, dans le voyage de Fontainebleau, en septembre 1702, où le Roy, avec une bonté particulière, l'entretint très long-tems sur l'état qu'il avoit embrassé, s'il y étoit content, et de sa manière de vie, qu'il a témoigné au Roy, il y a plus de vingt ans, avoir eu envie d'embrasser ; il explique à SA MAJESTÉ, en abrégé, l'économie et règlement qui s'observe chaque jour en l'Hermitage de Senart, solitude où il s'est retiré depuis plusieurs années, et d'où il a assuré plusieurs fois le Roy qu'il n'oublieroit jamais les heureux momens qu'il a eu le bonheur de passer tant de fois seul à seul avec SA MAJESTÉ, tant à Saint-Germain qu'à Versailles, et auprès de feuë la Reine, de glorieuse mémoire, sa très-illustre maîtresse.

ÉCONOMIE ET RÉGLEMENT

DE CE QUI S'OBSERVE DANS L'HERMITAGE

On se lève à quatre heures, l'on sonne l'*Angelus*, les Freres se rendent en la Chapelle, où l'on fait la Prière ; l'on dit ensuite Matines, Laudes, Prime et Tierce, de l'Office de la Sainte Vierge, et lorsqu'elle est finie, l'on fait une heure de Méditation, dont les sujets sont ordinairement sur la Passion de Notre Seigneur, la présence de Dieu, et autres sujets.

On lit un chapitre de l'Évangile du jour, pour satisfaire l'atrait d'un chacun, dont les commençans font un quart-d'heure ou demie-heure de méditation.

Comme la principale occupation des Solitaires doit être de travailler des mains, chacun va à son travail manuel jusqu'à huit

heures que l'on dit la Sainte Messe, où SA MAJESTÉ n'est point oubliée.

Après la Messe, chacun retourne à son occupation jusqu'à onze heures que l'on va à la Chapelle dire Sexte, et de là au réfectoire, où, ensuite du *Benedicite*, on fait la lecture, et on garde le silence. Après les Grâces on va à la Chapelle, en disant le *Miserere*, puis on dit None, et l'on sonne l'*Angelus*, chacun va ensuite à son occupation comme le matin.

A cinq heures on sonne Vêpres et Complies, que l'on dit tout de suite, puis on fait une lecture et la méditation comme le matin, jusqu'à sept heures moins un quart que l'on sonne l'*Angelus*, et que l'on va au Réfectoire, où on observe les mêmes exercices que le matin. Ensuite on fait une conférence sur les Pères des déserts, et autres choses de piété jusqu'à neuf heures, que l'on vient faire l'examen et la Prière du soir, et on va se coucher.

Les dimanches on dit les grandes Vêpres à trois heures, après lesquels on fait une lecture dans la vie des Saints, ou autres livres de piété, puis chacun se retire en sa celule pour y faire quelque lecture, jusqu'à cinq heures que l'on sonne les Vêpres de la Vierge et des Morts, lesquels finies, on fait une lecture dans l'Imitation ou autre livre, et la méditation de suite.

On observe régulièrement les jeûnes de l'Eglise, outre cela on jeûne l'Avent, tous les Vendredis de l'année, et la veille des sept fêtes de la Sainte Vierge.

A la fin des prières et des offices, on prie pour la sacrée personne de SA MAJESTÉ, et pour toute la famille Royale, dont l'*Exaudiat* est la plus fréquente prière.

FIN

A PARIS

De l'Imprimerie de Jacques Collombat, Imprimeur ordinaire de Madame la Duchesse de Bourgogne, rue S. Jacques, au Pélican.

AVEC PERMISSION

FÊTES A ÉTAMPES

EN L'HONNEUR DE LA

NAISSANCE DU DUC DE BOURGOGNE

(1751-1752)

Parmi les nombreuses fêtes que vit la ville d'Étampes au XVIII^e siècle, nos historiens locaux MM. Max. de Montrond, Léon Marquis, Max. Legrand, Paul Pinson, rapportent celles qui furent données en l'honneur du passage du Roi d'Espagne en 1700 ; des victoires du duc de Vendôme en 1705 ; de la convalescence du Roi Louis XV en 1721 ; de la rencontre du dauphin et de sa fiancée, Marie-Thérèse d'Espagne, en 1745 ; et d'autres encore. Nous n'avons vu nulle part la relation des réjouissances qui eurent lieu à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne, qui s'en distinguent par leur caractère philanthropique. Nous en trouvons les détails, inédits, croyons-nous, dans les registres des délibérations des Maires et Echevins et dans ceux des paroisses en 1751 et 1752.

L'Infante Marie-Thérèse était morte en 1746, après dix mois de mariage, ne laissant qu'une fille qui lui survécut peu. Le Dauphin Louis contracta une nouvelle union avec Marie-Josèphe de Saxe, qui fut la mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, de la duchesse de Savoie et de Madame Elisabeth. Deux autres fils, les premiers nés, moururent jeunes : le duc d'Aquitaine, en 1754, âgé d'un an seulement, et Louis-Joseph Xavier de France, duc de Bourgogne, l'aîné de tous, né en 1751, décédé en 1761.

De grandes réjouissances eurent lieu dans toute la France à la naissance de cet enfant qui assurait la succession au trône, et Étampes ne voulut pas rester en arrière.

A la suite d'une lettre du Roi, datée du 13 septembre 1751, l'informant de cet heureux événement, l'archevêque de Sens publia, le 22, un mandement prescrivant dans toutes les églises de son

diocèse un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier le Ciel. De son côté, l'intendant de la généralité de Paris invitait aussi la ville, par missive du 27 du même mois, à célébrer de son mieux la naissance du Prince.

En conséquence, M. Martin d'Aumont, maire, les deux échevins, Hochereau et Desforges (1) et les autres officiers, réunis le jeudi, 28 octobre, à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient également Petit de Mézières (2), chef chantre du chapitre de Notre-Dame et le curé de cette paroisse, Picard de St-Adon, doyen de la collégiale de Ste-Croix (3) et le curé de St-Gilles, arrêtent que le *Te Deum* sera chanté le Dimanche, 7 novembre suivant, à 4 heures du soir, en l'église royale et collégiale de Notre-Dame, et que les communautés régulières et séculières, les officiers et magistrats seront priés d'y assister en corps.

De plus, le Conseil estime « que la dépense qui pourrait se faire dans une occasion aussi intéressante que l'est à la France la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, et pour, de la part de la ville d'Etampes, témoigner sa joie par des réjouissances publiques, irait au moins à 1000 ou 1200 livres, c'est pourquoi et afin de répondre aux intentions de Sa Majesté, en employant la meilleure partie de cette dépense à doter et marier des filles, en faisant attention que la ville et faubourgs sont composés de cinq paroisses, l'assemblée est d'avis, sauf le bon plaisir de Mgr l'Intendant, que la Ville peut doter et marier cinq filles à chacune desquelles sera donné 200 livres à prendre sur les deniers des octrois, sauf à Mgr l'Intendant à régler à telle somme qu'il plaira à Sa Grandeur, les frais *de buches* et autres dépenses qu'il conviendra de faire le jour que sera chanté le *Te Deum* qui sera le Dimanche 7 novembre prochain ».

Cette délibération est signée : Pineau (4), F. Voizot (5), Chapeau, Leloup (6), Hochereau, Desforges.

Les registres paroissiaux de Notre-Dame ne font pas mention du

(1) Jacques Hochereau, marchand drapier; Alexis Desforges, maître du Lion d'argent.

(2) Jacques Petit de Mézières habitait la maison qu'occupe aujourd'hui la Caisse d'Épargne. Son buste est au musée d'Etampes.

(3) François Picard de St-Adon, docteur de Sorbonne, doyen rural du doyenné d'Etampes, auteur distingué de plusieurs ouvrages sur la religion.

(4) Antoine Pineau, procureur ès sièges royaux, ancien échevin.

(5) François Voizot, ancien échevin.

(6) Blaise Chapeau, conseiller du Roi, ancien assesseur de l'Hôtel de Ville; Alexis Leloup, conseiller du Roi, contrôleur de l'Hôtel de Ville.

Te Deum solennel, ainsi décidé, et qui fut chanté, à n'en pas douter.

Dans une nouvelle réunion à l'Hôtel de Ville, le dimanche 9 janvier 1752, on régla les conditions et les détails des mariages projetés. Nous copions en entier l'extrait, qui certainement perdrait à être simplement analysé.

« Nous, Maire, Echevins et autres officiers composant le Bureau de l'Hôtel de Ville d'Etampes, assistés de François Pavye (1), notre greffier, assemblés audit Bureau, où se sont trouvés Messieurs les Curés (2) des cinq paroisses de la ville et faubourgs, invités de notre part à l'effet de délibérer et pourvoir aux mariages de cinq filles de la ville, pour satisfaire à l'intention de Sa Majesté à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, suivant la lettre de Mgr l'Intendant à nous adressée, en date du 27 septembre dernier qui demeurera annexée à la minute de la présente délibération, il a été arrêté, sous le bon plaisir de Mgr l'Intendant, que la célébration des cinq mariages déterminés sera faite le plus tôt que faire se pourra, dans l'église de St-Basile, paroisse de l'Hôtel commun de cette ville, par le Sr curé de ladite paroisse, en présence et du consentement des sieurs curés des autres paroisses, où les filles qui seront mariées sont domiciliées, à tel jour et heure qui sera convenu entre nous et lesdits sieurs curés, les bans desdits mariages préalablement publiés par eux; à laquelle célébration de mariages, nous Maire, Echevins et officiers de ville, assisterons en corps, et seront les mariés conduits à l'église précédés des tambours et violons suivant l'usage ».

« Qu'il sera fourni des cierges de demie livre chacun pour le marié et la mariée, et à chacun une pièce de 12 sols pour aller à l'offrande; une paire de gants, un anneau d'argent pour chaque mariage, le tout des deniers de la ville ».

« Que les suisses et bedeaux de St-Basile seront revêtus de leurs habits et robes ».

« Que MM. les Curés ordonneront que toutes les cloches de leurs paroisses sonneront la veille de la cérémonie, 7 heures du soir, le lendemain, à 7 heures du matin et, de plus, immédiatement avant

(1) En même temps huissier au Châtelet de Paris.

(2) Bernard-Claude Voizot, curé chevecier de Notre-Dame; Jean-Henry Rivet, licencié ès lois, ancien conseiller au bailliage, curé de St-Basile; Henry-Louis David, curé de St-Gilles; Edme-Louis Richardot, curé de St-Martin; François Tiffonnet, curé de St-Pierre.

et après la cérémonie à l'église St-Basile, que M. le curé voudra bien faire parer et laver comme en cérémonie. Il fera chanter à la fin de la messe trois fois le *Domine salvum fac Regem* avec l'oraison pour le Roi ».

« Que les contrats des dits mariages seront passés en notre présence ; que les dots seront fixées à la somme de 250 livres également pour chaque mariage et que cette somme sera remise aux dits mariés par le sieur Hochereau, 1^{er} échevin, l'un de nous, qu'il sera permis aux mariés de prendre avec eux quatre personnes de leur famille choisies et agréées par nous. Ils seront reconduits, précédés des mêmes tambours et violons, à la sortie de l'église, et immédiatement après la cérémonie achevée, à une des salles de l'Hôtel commun de cette ville, où nous aurons soin de faire préparer leur dîner et où ledit sieur Hochereau leur délivrera leur dot en notre présence ».

« Que les deux bedeaux de ville et les quatre hallebardiers (1), revêtus de leurs robes et habits, conduiront en cérémonie les mariés de l'église et les serviront à table.

« Et enfin que la dépense du festin des mariés et de leurs parents, au nombre de trente personnes, du dîner des bedeaux de ville, hallebardiers et quatre violons, ensemble celle des cierges, gants et anneaux des mariés, offrandes, salaire des sonneurs des quatre paroisses où les mariages ne seront pas célébrés, des bedeaux, messes, choristes, sonneurs, clercs et les enfants de chœur de St-Basile, de trois tambours, de trois violons et ceux des deux bedeaux de ville, quatre hallebardiers et du concierge, des gants et cocardes des bas officiers et serviteurs ainsi que le coût des cinq contrats de mariage, sera et demeurera fixée d'après le calcul que nous avons fait du tout, à la somme de 300 livres qui sera payée sur les deniers d'octrois de la ville et délivrée manuellement par ledit S^r Hochereau aux traiteur, marchands et particuliers ci-dessus exprimés, faisant, ladite somme de 300 livres avec celle de 1250 livres pour les cinq dots, celle de 1550 livres, dont sera délivré mandement au profit du S^r Hochereau, à prendre sur les deniers d'octrois de la ville, et seront la présente délibération et ledit mandement envoyés à Mgr l'Intendant qui sera supplié de les approuver ».

Signé : Martin d'Aumont, maire, Hochereau,
Desforges, Chapeau ».

(1) Les hallebardes sont conservées au musée d'Étampes.

L'Intendant de Paris ne refusa pas son approbation et les mariages eurent lieu, avec tout le cérémonial projeté, le 8 février 1752.

A cette date, on lit cette note insérée dans les registres paroissiaux de Notre-Dame :

« Pour prendre part à la joye universelle qu'a causée dans la France la naissance de Mgr le Duc de Bourgogne, la ville d'Etampes, secondant les intentions de Sa Majesté, a doté cinq filles qui ont été mariées dans la paroisse de St-Basile.

« Pour Notre-Dame, Jean Chicot, pêcheur, a épousé Cantienne Potelin ; pour la paroisse St-Gilles, Claude Regnault, cordonnier, a épousé Marie Anne Delaroche ; pour celle de St-Martin, Charles Taulnet, cordonnier, a épousé Jeanne Chauvet, toutes trois de cette paroisse, mais les deux dernières, savoir : la Delaroche de St-Gilles, par sa naissance, et la Chauvet de St-Martin » (*sic*).

Les actes de mariage sont transcrits aux registres de St-Basile dans la forme ordinaire.

M. d'Aumont, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage, maire de la Ville, Jacques Hochereau et Alexis Desforges, échevins, ainsi que messire Regnault, comte de Barres, grand bailli et gouverneur d'Etampes, y apposent leur signature.

Le premier, qui consacre l'union entre Louis Chastonnet, jardinier, et Marie Aimée Huguet, est précédé de cette mention :

« Mariage d'une fille de la paroisse de St-Basile, native de la dite paroisse, en conséquence de la naissance de Mgr le Duc de Bourgogne, et ce, aux frais et dépens de la ville d'Etampes ».

Les autres suivent dans l'ordre suivant :

« 1^o Mariage d'une fille de la paroisse de Notre-Dame, native de Notre-Dame, du consentement de M. le Curé :

« Jean Chicot, pêcheur et Marie Potelin.

« 2^o D'une fille de la paroisse St-Gilles :

« Claude Regnault, garçon cordonnier et Marie Jeanne Delaroche.

- « 3^o D'une fille née dans la paroisse St-Martin :
« Étienne Tourne, vannier, et Marie Chauvet (1).
« 4^o Paroisse St-Pierre — au défaut d'une fille de cette paroisse,
il en a été choisi une dans celle de St-Basile :
« Pierre Durand, manouvrier et Jeanne Bellier ».

Nous avons pensé que ce récit pourrait avoir quelque intérêt pour ceux qui aiment à voir revivre le passé, surtout lorsqu'il s'agit de la ville qu'ils habitent et où vécurent leurs ancêtres.

Ch. FORTEAU.

(1) On remarque que les nom, prénom et profession du marié, ainsi que le prénom de la future ne sont pas les mêmes que ceux donnés par le curé de Notre-Dame.



DOCUMENT INÉDIT
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DES CANTONS DE DOURDAN

RÔLE DE LA CAPITATION DES NOBLES, OFFICIERS DE JUSTICE, PRIVILÉGIÉS
ET EMPLOYÉS DES FERMES ET RÉGIES DANS L'ÉLECTION DE DOURDAN
(1789)

La plupart des Sociétés savantes de France reproduisent souvent dans leurs Mémoires ou Bulletins des documents inédits, tels que diplômes, chartes et autres pièces qui intéressent l'histoire locale et qui peuvent disparaître par suite de catastrophes imprévues. On ne saurait trop encourager cette excellente mesure, qui est appelée à rendre les plus grands services aux travailleurs, car le collectionneur, vraiment digne de ce nom, doit s'empresse de faire voir le jour aux pièces qui peuvent porter la lumière là où il n'existe que les ténèbres.

On sait que l'impôt de la Capitation fut créé par une déclaration de Louis XIV du 18 janvier 1695, pour subvenir aux frais de la guerre. Il était établi par feux ou familles sur tous les sujets sans exception, ecclésiastiques séculiers ou réguliers, nobles, militaires ou autres, qui étaient dispensés de la taille, lesquels furent distribués en vingt-deux classes, pour n'avoir lieu qu'autant que la guerre durerait. Mais comme cela est arrivé souvent pour la plupart des impôts établis temporairement, il n'en fut pas moins maintenu (1).

(1) En voici un exemple : De nos jours l'impôt établi sur le timbre des quittances, qui devait disparaître après le paiement de l'indemnité de guerre accordée à l'Allemagne en 1871, subsiste encore et n'est pas près d'être supprimé, en présence de l'état des finances du pays.

Supprimée après la paix de Ryswyk par une déclaration du 17 septembre 1697, la Capitation fut rétablie dès le début de la guerre de Succession en mars 1701, et, par la déclaration de 1715, prorogée indéfiniment pour subsister jusqu'à la Révolution.

Deux mois avant la prise de la Bastille, c'est-à-dire le 13 mai 1789, les députés composant le Bureau intermédiaire du département de Chartres et Dourdan, adressèrent au Conseil royal des finances et du commerce le Rôle de la Capitation des nobles, officiers de justice privilégiés et employés des fermes et régies de l'Élection de Dourdan pour l'année 1789, lequel fut arrêté le 27 juin suivant pour être mis en recouvrement.

Dans sa savante *Chronique de Dourdan*, publiée en 1869, M. Joseph Guyot a simplement effleuré la partie concernant les charges pécuniaires auxquelles étaient assujettis les habitants de l'Élection pendant le XVIII^e siècle, car il n'a reproduit que le cadastre en 1740-1745 et un extrait du rôle des tailles en 1768 ; mais il se tait sur les impôts qui étaient perçus à la veille de la Révolution. Cette lacune dans son livre ne peut avoir d'autre cause que l'absence de documents sur ce sujet, autrement le consciencieux historien ne l'aurait pas laissée subsister. C'est pour la combler partiellement que nous publions la pièce originale (1) que l'on va lire ; on y verra que les charges pécuniaires imposées à la noblesse, aux officiers de justice, employés et autres exempts de la Taille, étaient minimes comparativement à celles qui pesaient sur les malheureux habitants des campagnes. Heureusement la Révolution fit cesser ces injustices en abolissant les privilèges et en établissant les impôts d'une manière équitable pour les faire supporter par tous les citoyens.

Paul PINSON.

GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS

DÉPARTEMENT DE CHARTRES ET DOURDAN

Élection de Dourdan

Rôle de la Capitation y compris les quatre sols pour livre à payer par les nobles, officiers de justice, privilégiés et employés des fermes et régies dans l'Élection de Dourdan pour l'année mil sept cents quatre-vingt-neuf.

(1) Collection de l'auteur.

En exécution des déclarations du Roi des 12 mars 1701, 9 juillet 1715 et 13 février 1780.

Fait par nous députés composant le Bureau intermédiaire du département de Chartres et Dourdan, en conséquence de l'arrêté de la commission intermédiaire de l'Orléanois du 10 janvier dernier.

L'imposition en principal et quatre sols pour livre est de douze cens quatre-vingt-trois livres seize sols un denier, ci 1283^l 16^s 1^d

Les quatre deniers pour livre attribués aux collecteurs pour taxations montent à vingt une livres sept sols onze deniers.	21	7	11
Total treize cens cinq livres quatre sols.	1305 ^l	4 ^s	»

Laquelle somme totale de treize cens cinq livres quatre sols a été répartie sur les contribuables ci-après ainsi qu'il suit.

CHAPITRE PREMIER

Noblesse.

ALLAINVILLE. — La Dem ^{elle} Godard d'Erainville payera trente six livres, savoir en principal et quatre sols pour livre.	35 ^l	8 ^s	2 ^d	} 36 ^l » »
Pour les quatre deniers	11	10		
BROUILLET. — Le Sr de Tilly payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre.	49	3	8	} 50 » »
Pour les quatre deniers	»	16	4	
CHALÔ-ST-MARS. — Le Sr de Vigny payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	39	6	10	} 40 » »
Pour les quatre deniers.	»	13	2	
CHALÔ-ST-MARS. — Le Sr Desmazis payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	39	6	10	} 40 » »
Pour les quatre deniers.	»	13	2	
				A Reporter. 166 ^l » »

	Report. 166 ^l	»	»
CHANTIGNONVILLE. — La dame V ^{ve} Duris payera quatre-vingt-six livres, savoir en principal et quatre sols pour livre.	88 ^l 10 ^s 6 ^d	} 90	»
Pour les quatre deniers.	1 9 6		
GARENCIÈRES. — Le Sr de Ferrière payera dix livres seize sols, savoir en principal et quatre sols pour livre	10 12 6	} 10 16	»
Pour les quatre deniers.	» 3 6		
LA FORÊT-LE-ROY. — La dame veuve du Sr de Gauville payera quatorze livres huit sols, savoir en principal et quatre sols pour livre.	14 3 2	} 14 8	»
Pour les quatre deniers.	» 4 10		
LE VAL-SAINT-GERMAIN. Le Sr de Cambis payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre.	49 3 8	} 50	»
Pour les quatre deniers.	» 16 4		
ROUVRAI-ST-DENIS. — Le Sr de la Barre d'Arbouville payera trente-huit livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	37 7 6	} 38	»
Pour les quatre deniers.	» 12 6		
SOUZY-LA-BRICHE. — Le Sr de Saint-Pol payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	49 3 8	} 50	»
Pour les quatre deniers.	» 16 4		
VILLECONIN. — La dame veuve du Sr de Barville payera vingt-quatre livres, savoir en principal et quatre sols pour livre	23 12 2	} 24	»
Pour les quatre deniers.	» 7 10		
Total du présent chapitre, quatre cens quarante-trois livres quatre sols . . .		443 ^l 4 ^s	»

CHAPITRE SECOND

Officiers de Justice

BAILLIAGE.

Le Sr Roger père, lieutenant général honoraire et président, payera cent livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 98^l 7^s 4^d } 100^l » »
 Pour les quatre deniers. 1 12 8 }

Le Sr Roger fils, lieutenant général, payera soixante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 59 » 4 } 60 » »
 Pour les quatre deniers. » 19 8 }

Le Sr Crochart, procureur du Roy, payera soixante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 59 » 4 } 60 » »
 Pour les quatre deniers. » 19 8 }

ELECTION

Le Sr Chardon, président, payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 49 3 8 } 50 » »
 Pour les quatre deniers. » 16 4 }

Le Sr Péchard, lieutenant, payera cinquante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 49 3 8 } 50 » »
 Pour les quatre deniers » 16 4 }

Le Sr Desnus, élu, payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre . 39 6 10 } 40 » »
 Pour les quatre deniers » 13 2 }

Le Sr Deslandes, élu, payera quarante livres savoir en principal et quatre sols pour livre. 39 6 10 } 40 » »
 Pour les quatre deniers » 13 2 }

Le Sr Péchard, procureur du Roy, payera quarante-cinq livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 44 5 3 } 45 » »
 Pour les quatre deniers » 14 9 }

A Reporter. 445^l » »

	Report. 445 ^l » »
Le S ^r Pillault, greffier, payera vingt-cinq livres, savoir en principal et quatre sols pour livre. 24 ^l 11 ^s 10 ^d	} 25 » »
Pour les quatre deniers » 8 2	

EAUX ET FORÊTS

Le S ^r Senechau, maître particulier, payera quatre-vingts livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 78 13 7	} 80 » »
Pour les quatre deniers 1 6 5	

Le S ^r Dechavanne, lieutenant, payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 39 6 10	} 40 » »
Pour les quatre deniers » 13 2	

Total du second chapitre, cinq cens quatre-vingt-dix livres.	590 ^l » »
--	----------------------

CHAPITRE TROISIÈME

Privilégiés.

La Dame V ^{ve} du S ^r Deslandes, payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 39 ^l 6 ^s 10 ^d	} 40 ^l » »
Pour les quatre deniers » 13 2	

Le S ^r Odille, procureur du roy honoraire de l'Élection, payera quarante-huit livres, savoir en principal et quatre sols pour livre 47 4 3	} 48 » »
Pour les quatre deniers » 15 9	

Total du troisième chapitre quatre-vingt-huit livres	88 ^l » »
--	---------------------



CHAPITRE QUATRIÈME

Employés des fermes et régies.

Les trois receveurs des aides payeront quarante-cinq livres, savoir en principal et quatre sols pour				
livre	44 ^l 5 ^s 8 ^d	}	45 ^l	» »
Pour les quatre deniers	» 14 4			
Les Trois commis à cheval payeront trente-six livres, savoir en principal et quatre sols pour				
livre	35 8 2	}	36	» »
Pour les quatre deniers	» 11 10			
Le Receveur du grenier à sel payera quarante livres, savoir en principal et quatre sols pour				
livre	39 6 10	}	40	» »
Pour les quatre deniers	» 13 2			
L'entreposeur du tabac payera quinze livres, savoir en principal et quatre sols pour livre.				
	14 15 2	}	15	» »
Pour les quatre deniers	» 4 10			
Les quatre gardes sédentaires payeront vingt-quatre livres, savoir en principal et quatre sols pour				
livre	23 12 2	}	24	» »
Pour les quatre deniers	» 7 10			
Le contrôleur des actes payera vingt-quatre livres, savoir en principal et quatre sols pour				
livre	23 12 2	}	24	» »
Pour les quatre deniers	» 7 10			
Total du quatrième chapitre, cent quatre-vingt-quatre livres			184 ^l	» »

RÉCAPITULATION.

Le premier chapitre monte à	443 ^l 4 ^s
Le deuxième à	590 »
Le troisième à	88 »
Le quatrième à	184 »
<hr/>	
Total général, treize cens cinq livres quatre sols	1305 ^l 4 ^s

Le présent Rôle arrêté par nous, députés sus dits, à la dite somme de treize cens cinq livres quatre sols, pour être recouvrée par les collecteurs des Tailles et autres impositions des paroisses du domicile de chacun des contribuables, et versée, sous la retenue des quatre deniers pour livre de taxations, ès-mains du receveur particulier des finances de l'Élection de Dourdan.

A Chartres, ce treize may mil sept cens quatre vingt neuf.
Signé : Thierry Labbé, Levassort, De Beaurepaire, Horeau, Barré,
secrétaire.

Somme totale du présent rôle en principal, accessoires et quatre deniers pour livre de taxations attribués aux collecteurs, treize cens cinq livres quatre sols.

Fait et arrêté au Conseil roïal des finances et du commerce, tenu à Versailles le vingtième jour de juin mil sept cens quatre vingt neuf.

Signé : LOUIS.

Et plus bas signé : Barentin, Lefèvre d'Ormesson, Lambert.





CHATEAU DE LA NORVILLE

NOTES
SUR
LE PLESSIS-MORNAY ET LA NORVILLE
LEURS SEIGNEURS ET LES ÉGLISES RÉFORMÉES
Au XVII^e siècle.
DEUX GRANDS MARIAGES EN 1671.

J. Mercier, seigneur des Bordes au commencement du XVII^e siècle, dont le *Bulletin* a parlé (1) à propos de Grigny, fut aussi seigneur de la Norville, à trois lieues de là. Notre savant confrère, M. l'abbé Genty, lui consacre plusieurs pages de son *Histoire de la Norville* (2), à laquelle nous emprunterons quelques indications nécessaires avant de publier ici deux pièces récemment découvertes aux archives du greffe de Corbeil.

La seigneurie de la Norville avait été achetée en 1474 par Pierre *Leprince*, qui épousa Pernelle de *Brichanteau* (3) ; leur fils Charles devint protestant après son mariage avec Madeleine de Quincampoix, et leur arrière-petit-fils, redevenu catholique, céda en 1610 la seigneurie à son beau-frère J. Mercier et à sa sœur Anne, qui déjà possédaient à la Norville plusieurs terres et censives.

Ils construisirent alors un château comprenant « un grand corps de logis à chaque extrémité duquel était élevé un pavillon couvert en tuiles ; une cour s'étendait devant l'habitation et le tout était entouré de fossés. Venait ensuite une avant-cour aboutissant à la rue du village et à l'église. Aux coins extrêmes de cette avant-cour,

(1) 5^e Année (1899), p. 105.

(2) Paris, 1885, in-18.

(3) Cf. *Mémoires et documents* publiés par la Société hist. de Corbeil, II (1900), 2^e partie, p. 14.

à droite et à gauche, étaient deux pavillons ». Vers 1740, J. Duvau-
cel, trésorier général des aumônes du roi, fit abattre ces pavillons et
les reporta à chaque extrémité du corps principal de logis. C'est
sous cet aspect majestueux que le château se présente aujourd'hui.

Ni M. l'abbé Genty ni moi n'avons pu découvrir aucune gravure
représentant le château au xvii^e siècle. Peut-être un autre membre
de notre société, plus heureux, pourra-t-il nous en faire connaître
quelque exemplaire.

Après la mort de son père (1626), *Charles Mercier*, âgé de vingt-
trois ans, prêta serment de fidélité au roi, avec le cérémonial
d'usage, devant la porte du château de Montlhéry ; ce fut ensuite
son frère *Louis* qui fut seigneur de la Norville et de Grigny et céda
à son cousin germain, Henri-Antoine Leprince, tous les droits qu'il
avait encore sur la Bretonnière (1638). Mais il conserva ou acquit
des fiefs dans un grand nombre de lieux dispersés dans les arron-
dissements actuels de Corbeil et d'Étampes : Varennes, Videlles,
Voisins, Viviers, les Granges, Échainvilliers etc.

Le livre de raison de *Marguerite Mercier*, l'une des plus jeunes
filles de Josias, mariée en 1654 à *Simon le Maçon*, sieur d'Espeisses,
récemment déposé à la bibliothèque de la Société d'histoire du pro-
testantisme, mentionne divers réglemens de comptes avec « *M. de
la Norville et Madame de la Bretonnière* », ainsi que des voyages à
Grigny et à la Norville, par exemple en septembre 1655 : « A M^r.
un jeudy, qui vint d'evry [probablement Evry-petit-Bourg, où s'ar-
rêtait le coche d'eau] à Charenton : 6 livres ; pour le dimanche
que nous fumes à la Norville je luy donnay et moy je mis 12
livres ». Il est question de « la norise (1) de Grigny à qui on donne,
pour un mois, 16 livres 10 sols ».

Louis Mercier acquit certains droits seigneuriaux du couvent
voisin de Saint-Eutrope-lès-Chanteloup, sur lequel M. l'abbé Colas
a publié dans ce *Bulletin* une intéressante notice (2). La supérieure
était une cousine des Mercier, appartenant à la famille des Le-
prince, alors seigneurs de la Bretonnière (3).

Or, dans cette première moitié du xvii^e siècle, les Seigneurs de

(1) Nourrice.

(2) 2^e année (1896), p. 71.

(3) Un Leprince épousa Judith Hurault, de la famille de Robert Hurault, le gendre
protestant de Michel de l'Hôpital, qui vint mourir chez lui au château de Bel-Ebat près
Marcoussis (1573).

la Norville ont profité des dispositions de l'édit de Nantes pour faire célébrer publiquement dans leur château le culte protestant. M. l'abbé Genty (p. 75) pense que ce fut dès le temps de J. Mercier, et cela paraît fort probable car, en 1599, le lieu d'exercice pour l'église réformée de Paris avait été dans son château de Grigny, avant d'être transporté en 1600 à Ablon.

↳ Toutefois c'est seulement à partir de 1626 (date de la mort de J. Mercier) que les registres des synodes portent : Maurice de *Lauberan de Montigny*, pasteur de l'Eglise du Plessis et de la Norville.

La Norville a donc été desservie, comme annexe, par le pasteur du Plessis-Marly près Dourdan, où Ph. de Mornay avait, de son côté, fait célébrer le culte depuis 1601. Les autres ministres, connus de nous, ont été : *Dubois* (1603), *Le Blanc* (1625), *de Combles* (1647); en 1660, *Icard* est pasteur de la Norville et *Sadier* pasteur du Plessis et « Sainte-Agobille », probablement Sainte-Escobille à l'ouest d'Etampes (1). Après *Farcy* (1660), on ne connaissait dans cette région aucun ministre jusqu'à *Rondeau*, qui vivait au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685). Le temple du Plessis fut alors démoli.

A la Norville il n'y eut jamais de temple; le culte était célébré d'une manière intermittente dans une salle du château; peut-être un cimetière protestant a-t-il occupé l'emplacement de la place actuelle du village, en descendant du côté d'Arpajon. On y a découvert, il y a plusieurs années, des ossements dont on ne s'expliquait pas bien la provenance.

Mais jusqu'à présent on ne connaissait aucun acte concernant l'église réformée de la Norville. Or, parmi les registres paroissiaux, tenus par les curés de la Norville, nous avons retrouvé, dans les archives du greffe de Corbeil, un cahier de même format intitulé :

Registre de baptesmes, mariages et enterremens de ceux de la R. P. R. qui ont leur exercice au lieu de La Norville, afin de servir pendant l'année 1671, contenant douze feuillets paraphes, conformément a l'ordonnance du Roy du mois d'apvril 1667, par nous François de Dinan, conser du Roy president prevost juge ordinre de la ville comte prevosté et chastellenie royalle de Montlhery ce dix huict apvril 1671.

[Signé:] DE DINAN.

(1) *France protestante*, 2^e édition, IV, 557 ; V, 530, 609, 1023 ; VI, 385.

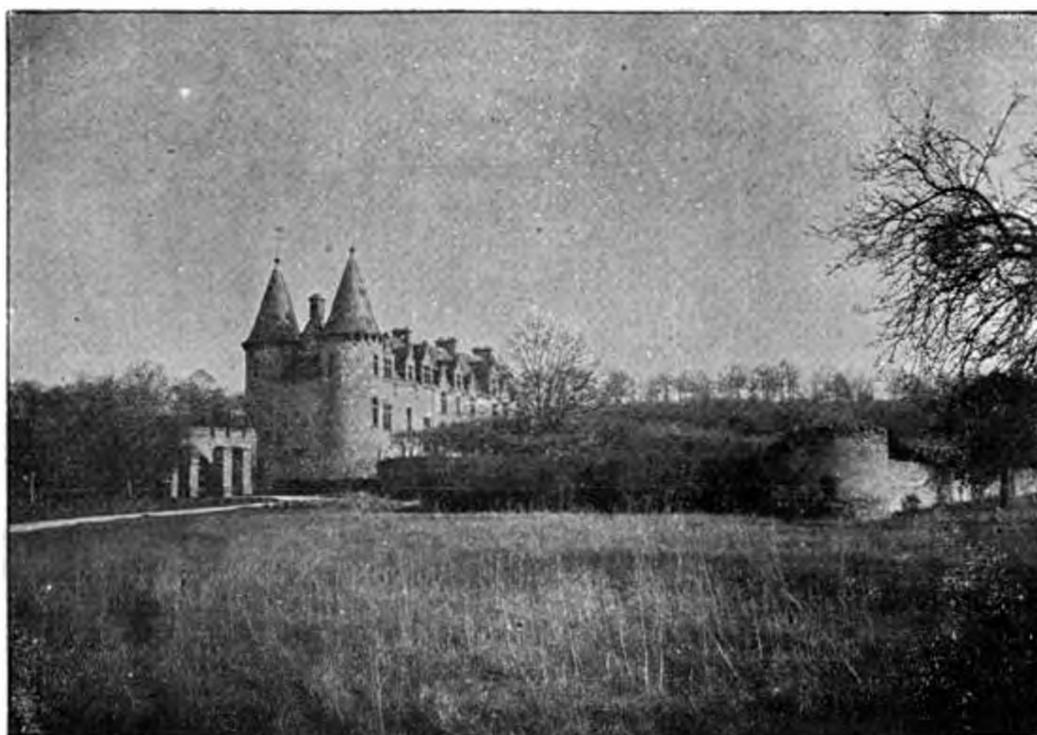
[Fol. *un*, recto et verso].

Le dimanche dix neuf avril mil six cens soixante onze a esté béni le mariage d'entre messire *Samson Pape* chevalier marquis de *St Auban* fils de feu messire *Gaspart Pape* chevalier seigneur de *St Eufeme* et de Dame *Blanche de Perissol* d'une part, et de Damoiselle *Elixabet de Massannes* fille d'*Anthoine de Massannes* escuier conser secrétaire du Roy et de feu Dame *Françoise Botereau*, d'autre part et a led. espoux dit estre aagé de vingt trois ans et lad. espouse de vingt ans ou environ et estre soubs le pouvoir de son d. pere ; a la celebration duquel mariage ont assisté Messire *Alexandre de Vesq* chevalier seigneur de *Lalo* conseiller du Roy au parlement et chambre de l'édit de Grenoble, *Antoine de Massannes*, pere de lad. espouse, *Anthoine de Massannes* escuyer frère d'icelle, messire *François Le Coq* cousin de lad. espouse escuyer seigneur des *Moulins*, M^{rs} *Christofe* et *Thomas Hardy* seigneurs de *Vicques* et de *Beaulieu* cousins germains de lad. espouse, et Damoiselle *Madelaine Le Mercier* fille de Messire *Louis Lemercier* chevalier seigneur de *La Norville* et de *Grigny*.

	[Signé:] SAINT AUBAN	MASSANES
	ELISABET DE MASSANES	
LECOQ	A. DE VESC DE LALO	
	MASSANES	
MADELENE MERCIER		HARDY
HARDY		

[Fol. *deux*, verso ; le recto est barré]

Aujourd'hui 2^e Septembre 1671 a esté béni le mariage d'entre messire *Philippe de Jaucourt* fils de defunct messire *Jean Louis de Jaucourt* vivant chevalier seigneur d'*Ausson*, *le Vau*, *Vallon*, *Vermoiron* et autres lieux et de Dame *Françoise René de Jaucourt* ses pere et mere d'une part, et damoiselle *Anne d'Angennes* fille de defunct messire *Jacques d'Angennes* vivant chevalier seigneur de *Monlouet*, *Lisy* sur ourc et autres lieux et de defunte Dame *Marie Causse* ses pere et mere d'autre part ; et a led. Sr *Philippe de Jaucourt* dit estre âgé de vingt sept ans ou environ, et lad. damoiselle *Anne d'Angennes* a dit estre aagée de vingt cinq ans ou environ. A la célébration duquel mariage ont assisté, de la part dud. sieur epoux, lad. dame de *Jaucourt* sa mere, messire *Louis de l'Isle du Ga* son beau frere et Damoiselle *Françoise de Jaucourt* sœur dud. epoux, et messire *Trophime de Launay d'Antragues* chevalier et comte d'*Antragues*, amy ; et de la part de lad. damoiselle d'*Angennes*, messire *Jacques le Maçon* seigneur de *la Fontaine* et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, intendant et controlleur general des gabelles de France beau frere de lad. epouse, dame *Magdelaine d'Angennes* femme dud. sieur de *la Fontaine* et sœur de lad. epouse et Damoiselle *Antoinette d'Angennes* aussy sœur de lad. epouse et messire *Alexandre de Vesc* seigneur de *Lalo* conseiller du roy en sa cour de parlement du Dauphiné amy de lad.



CHATEAU DU PLESSIS-MORNAY

épouse, et damoiselle *Susanne de Goris* amie de lad. épouse et ont lesd. époux et épouse et parens et amis signé.

PHILIPPE DE JAUCOURT AUSSON
ANNE D'ANGENNES F. DE JAUCOURT
R. DE JAUCOURT L'ISLE DU GAST D'OLLON
AUSSON VILLARNOUL
LEMAÇON
M. D'ANGENNES ANTOINETTE D'ANGENNES
ANTRAIGUES JUDITH DE GORIS
A. DE VESC DE LALO

Le seul nom qui se retrouve sur les deux actes est celui d'*Alexandre de Vesc de Lalo*, conseiller en la chambre de l'Edit du parlement de Grenoble (1). L'époux, dans le premier cas, appartient à une autre famille dauphinoise: *Pape de Saint Auban* (2). Le père de l'épouse, *Antoine de Massanes*, était le doyen des anciens de l'Eglise de Charenton lors de la Révocation. « Il jouissait d'une fortune de 7 à 800.000 livres de rente (3) ». Sa femme *Françoise Bothereau de Lormois* était veuve de J.-B. Marbault, fils de l'ancien secrétaire de Duplessis-Mornay, qui longtemps résida au Plessy-Marly.

Le second acte réunit les noms de Jaucourt et d'Angennes. L'époux est un arrière-petit-fils de Duplessis-Mornay, *Philippe de Jaucourt Ausson* (4).

La famille d'Angennes possédait, entre autres terres, celle de Montlouet en Beauce, près de Baillolet, où Maurice de Lauberan était pasteur en 1625.

Sur la mariée nous n'avons aucun détail biographique, mais nous savons que son père, Jacques d'Angennes, était « un gentilhomme d'esprit, d'un caractère affable, doux, bienveillant ». Quant à sa mère, Tallemant des Réaux l'appelle « une grande femme fort bien faite et fort raisonnable (5) »; une sœur de Jacques d'Angennes, *Louise*, avait épousé un gentilhomme beauceron, *Louis le Venier*, seigneur de Saint-Escobille.

(1) *France prot.*, 1^{re} éd., t. IX, p. 473.

(2) La *France prot.*, 1^{re} éd., t. VIII, p. 104, dit à tort que ce mariage eut lieu en l'église de Charenton..., signale à son propos un document des Archives nat., E. 3373. Les descendants devinrent catholiques et s'éteignirent en 1752.

(3) *France prot.*, 1^{re} éd., t. VII, p. 308.

(4) *Bull.* t. I (1852), p. 403; *France prot.*, 1^{re} éd., t. VI, p. 49.

(5) *France prot.*, 2^e éd., t. I, col. 260 et V, col. 608.

L'« amie de l'épouse » appartenait à une famille du voisinage ; Paul *de Gorris*, sieur des *Cochets*, terre qui touche à la Norville, était le représentant laïque, l'« ancien » de l'Eglise de la Norville à un synode de 1649, et sa sœur avait épousé le pasteur Maurice de Lauberan.

En 1671 c'est un cousin germain de la première mariée qui était « ancien » de l'Eglise : Thomas *Hardy*, seigneur de Beaulieu (entre la Norville et Leudeville).

Plusieurs membres de la famille Hardy de Vicques, rentrée dans le catholicisme, furent enterrés dans l'église de la Norville au XVIII^e siècle (1).

C'est le nom de Thomas Hardy de Beaulieu qui figure sans doute sur la couverture du registre des mariages (*Beaulieu*).

Il signe, un an plus tard (*Hardy*, comme sur l'acte de mariage), une requête qui est restée pliée dans ledit registre. La forme en est plus intéressante que le fond : il s'agissait simplement de continuer à inscrire les actes, faits en 1672, sur le registre paraphé pour 1671, mais avec quels scrupules et quelle humilité on se hasarde à demander la permission d'utiliser ces dix feuillets blancs ! Il est vrai qu'une déclaration du roi du 1^{er} février 1669, plus récente que l'ordonnance de 1667, visée en tête de notre registre, obligeait les ministres à fournir, *de trois en trois mois*, un extrait de leurs registres aux greffes des bailliages et sénéchaussées.

Monsieur le prevost de Montleheroy

Supplie humblement le ministre et ancien de la religion pretendue refformee qui ont leur exercice a la Norville, disans que conformement a l'article huit du tiltre vingt des faits qui gisent en preuves verballes, ils vous ont presenté deux registres a fin d'estre par vous paraphez, l'un pour demeurer en vostre greffe et l'autre pour demeurer entre nos mains, afin d'y enregistrer les baptesmes, mariages et enterremens de ceux de la R. P. R. qui se font aud. lieu et ce pour l'annee 1671 : mais il ne s'est fait que deux ou trois enregistremens, bien que lesd. registres paraphez contiennent plusieurs feuillets, nehanmoins parce que led. article porte qu'un desd. registres sera porté par chaque annee au greffe de la juridiction, ils font difficulté de continuer sur le mesme registre les enregistremens desd. baptesmes, mariages et enterremens pour ceste année 1672, sinon qu'il soit par vous ordonné.

Ce consideré, mondit sieur, il vous plaise de voir, ordonner, attendu qu'il ni a que deux ou trois enregistremens es chacun desd. deux registres que vous avez

(1) *Histoire de la Norville*, par M. l'abbé Genty, p. 257 et 267.

paraphez pour l'année 1671, leur permettre de continuer les enregistremens des baptêmes, mariages et enterremens sur les mesmes registres pour la presente année 1672, ou en tout cas, leur en parapher un autre afin de servir en la presente année, auquel cas les supplians remettront à vostre greffe le registre de l'année passee, et vous ferez bien.

LEFEBURE, ministre.

HARDY, ancien.

Veü la pnte requeste, nous disons que les deux registres y mentionnez seront presentement de nous paraphez, pour ce fait estre l'un d'yceux rendu aux supplians et l'autre demeurer au greffe de cette prevosté suivant le desir de l'ordonnance du huit juillet mil six cens soixante douze.

DE DINAN.

Suit un brouillon peu lisible de la réponse à faire, en ce sens, à la requête.

Le registre actuellement déposé au greffe du tribunal de Corbeil est donc celui qui fut remis et retenu au greffe de Montlhéry en 1672.

On aura remarqué certainement la formule : « supplie le ministre et *ancien* » ; ce singulier indique qu'il n'y avait pas de consistoire à la Norville, mais seulement un ancien de quartier. On aura remarqué aussi le nom du ministre, qui ne figurait pas dans le texte, ni parmi les signatures des actes de mariages : *Lefébure*. Nous ne savons rien de la vie de ce pasteur ni de l'histoire ultérieure de l'église réformée de la Norville.

En 1671 eut lieu la bénédiction d'une croix au carrefour des chemins de Leuville et de Marolles, par le curé Sébastien de Valsemé (1). En 1673, le seigneur de la Norville, *Louis Mercier*, abjure à Grigny, le jour de Pâques, en présence du curé de la Norville et de M. de la Bretonnière ; cinq mois plus tard, il meurt relaps à la Forêt-le-Roi, sur la route de la Norville à Saint-Escobille, et est inhumé à Grigny (2).

L'exercice du culte fut supprimé de droit à la Norville cette année-là, s'il ne l'avait été de fait dès 1672. En 1679, au Synode de Charenton, le pasteur *Rondeau* représente seulement l'Eglise du Plessis-Marly. Elle subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Voici la lettre qu'écrivit alors M. Bazin de Besons, intendant de la généralité d'Orléans, à M. Le Boistel, président du bailliage de Dourdan :

(1) *Histoire de la Norville*, p. 356, procès-verbal conservé aux archives communales.

(2) *Bulletin*, 5^e année (1899), p. 111.

Orléans, le 24 octobre 1685.

Le Roi ayant donné un édit portant révocation de celui de Nantes et de tous ceux donnez en conséquences, il a ordonné, Monsieur, que les temples qui restoient seroient démolis, et m'a envoyé ses ordres pour y faire travailler au plus tost. J'ai rendu mon ordonnance pour la démolition de celui du Plessis-Marly qui est dans la paroisse de Longvilliers, et je vous ay commis pour l'exécution. Ainsi je vous prie, dès le lendemain que vous aurez reçu ma lettre, de vous y transporter pour en faire faire la démolition en vostre présence. A l'égard des payemens des ouvriers que vous y employerez, vous en ferez un rolle afin que ceux à qui Sa Majesté donnera les matériaux ayent soin de les payer...

(P. S.) Il faut que le ministre du Plessis-Marly songe à se convertir, auquel cas le roy luy donnera une pension plus forte que celle qu'il avoit, ou qu'il se résolve a sortir du royaume.

Une autre lettre montre que l'ordre de démolition fut rapidement exécuté, mais les hommes résistaient mieux que les pierres:

Orléans, le 6 novembse 1685.

« J'ay reçu, Monsieur, le procès-verbal que vous m'avez adressé sur la démolition du temple du Plessis-Marly. Il faut que vous parliez, s'il vous plaist, à ceux de la R. P. R. du Plessis-Marly, afin qu'ils songent à se convertir et à suivre l'exemple d'un si grand nombre de personnes de leur religion qui en usent de même, afin que cela finisse, parce qu'autrement on seroit obligé de les regarder comme opiniâtres et de les traiter sur ce pied là... » (1).

Moins d'un siècle auparavant, la femme de Ph. de Mornay, Charlotte Arbaleste, avait ainsi noté, dans ses mémoires, la fondation de cette église.

(1601) « Dieu nous fit la grâce d'établir le ministère de son Église en nostre maison du Plessis, à la requeste de tous ceux du voisinage qui sont de la Religion ; que Dieu y veuille par sa miséricorde perpétuer à tousjours » (2).

Il y a maintenant trois cents ans de cela. Après une interruption de près de deux siècles, le culte réformé a été rétabli, en 1865, au Plessis-Marly, dans une très ancienne chapelle, par M. le comte de Pourtalès ; les protestants du pays s'y réunissent depuis lors, comme ceux du XVII^e siècle chez Ph. de Mornay ou chez J. Mercier.

JACQUES PANNIER.

(1) Archives du château du Plessy-Marly ; *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. XIV (1865), p. 198.

(2) Mémoires de Madame de Mornay, édités par Madame de Witt, née Guizot, dans la Collection de la Société de l'Histoire de France ; t. II, p. 25.

FONDATION D'UNE CHAPELLENIE
AU PRIEURÉ D'ESSONNE
POUR ALPHONSE COMTE DE POITIERS

Alphonse de France, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, naquit en 1220 et reçut au baptême le prénom de son aïeul maternel. Il était âgé de neuf ans quand, après le succès définitif de la Croisade contre les Albigeois, Raimond VII, comte de Toulouse, amené captif à Paris, dut jurer la paix devant le portail de Notre-Dame, en chemise et pieds-nus, pour y recevoir l'absolution du légat ; une des conditions de la paix fut l'union de sa fille Jeanne avec le jeune Alphonse. Les deux fiancés avaient le même âge, et le mariage ne fut célébré que huit ans après.

Raimond VII mourut en 1249, et son gendre lui succéda sous le nom d'Alphonse II : il était alors en Terre-Sainte, d'où, après être resté prisonnier des Sarrazins, il revint pour gouverner ses états. Mais, au cours d'une grave maladie, il fit le vœu de reprendre la croix, et l'accomplit en 1270, avec sa femme. La mort de saint Louis termina cette dernière expédition ; le comte et la comtesse de Toulouse regagnaient la France, quand un mal violent les surprit tous deux, et les enleva à quelques jours de distance. Alphonse succomba le 21 août 1271. Il était, dit Dom Vaissette, l'historien du Languedoc, « bon, chaste, pieux, aumônier, juste et équitable ».

Par son testament, il avait commandé que de grandes libéralités fussent faites aux églises sur les biens de sa succession.

Parmi les chapellenies qui devaient être fondées pour le repos de son âme, les exécuteurs de ses dernières volontés avaient désigné

l'église de St-Loup-de-Naud, près de Provins. L'archevêque de Sens, Gilles II Cornu, d'origine bourgeoise et peu courtisan, consulté pour cette fondation, déclara qu'il ne l'approuverait que sous condition d'avoir la collation de ce bénéfice. Cette exigence était contraire aux dispositions générales prévues par le testateur.

Dans ces conjonctures, les exécuteurs s'adressèrent au roi, pour obtenir la désignation d'une autre église, où la chapellenie serait fondée, la collation restant au roi. C'était d'autant plus rationnel que les 12 livres parisis affectées aux honoraires du chapelain devaient être payées par la prévôté royale de Melun. Philippe le Hardi approuva, par lettres de septembre 1277, données à Paris, le choix fait du prieuré d'Essonne pour y instituer cette chapellenie.

Tel est l'objet du document que nous avons retrouvé dans un carton des Archives (S 2351) où sa présence n'est pas précisément indiquée (1).

J. DEPOIN.

(1) De la Barre (*Antiquités de Corbeil*, Paris, 1647) a parlé de cette fondation à la page 178 de son livre, mais il n'a pas cité la chartre que M. Depoin vient de découvrir si heureusement ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à publier cette notice fort intéressante par elle-même et surtout par le précieux document qu'elle met au jour. (N. d. l. R.)



PHILIPPUS Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod cum executores testamenti felicis recordationis carissimi patrum nostri Alfonsi comitis Pictav[ien-]sis] et Thol[osensis] juxta ordinationem ipsius defuncti, decrevissent assignari ecclesie Sti Lupi de Nodo, Senonensis dyocesis, duodecim libr. paris. pro quadam capellania ibi instituenda, in qua capellanus ipsius capellanie celebraret cotidie pro anima dicti defuncti, nisi impedimento legitimo detineretur; et archiepiscopus Senonensis institutioni predicte capellanie suum non velit prebere assensum, nisi ipse primo et postmodum successores ejus predictam conferant capellaniam, quod esset contra voluntatem et ordinationem dicti defuncti, sicut audivimus; predicti executores volentes exequi voluntatem ipsius defuncti, ordinaverunt et decreverunt institui predictam capellaniam in prioratu de Essona.

Nos predicti patrum nostri piam ordinationem cupientes salubriter adimpleri, volumus et precipimus ut quicumque pro tempore fuerit capellanus dicte capellanie, habeat et percipiat dictas duodecim libras parisienses, medietatem videlicet in termino Omnium Sanctorum et aliam medietatem in termino Ascensionis Domini, in preposituram Meleduni; dantes in mandatis, hiis presentibus litteris, preposito dicte prepositure qui pro tempore fuerit, ut dictas duodecim libras predicto capellano dictis terminis reddat annuatim et sine difficultate persolvat, nullo alio mandato super hoc expectato.

Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum Parisius anno Dni M^o CC^o septuagesimo septimo, mense Septembri.

Orig. avec grand sceau de majesté. Arch. Nat., S 2351.

DEUX NOTICES
SUR
DOM BASILE FLEUREAU

Pour tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à l'histoire d'Étampes, pour tous ceux que passionnent les recherches archéologiques locales, savants, érudits ou simples curieux, Dom Fleureau est à juste titre le maître incontesté, la source première à laquelle on va puiser, le témoin auquel on recourt.

Mais si l'histoire des *Antiquitez de la Ville et du Duché d'Étampes* a servi de base à plus d'un auteur moderne, la personne même de l'auteur n'a pas été sans éveiller une légitime curiosité. Les admirateurs reconnaissants de l'émule des Bénédictins ont voulu savoir ce qu'avait été cet enfant d'Étampes dont notre vieille cité s'enorgueillit à bon droit, quelle était sa famille, quel rôle il avait joué dans la vie et dans notre histoire locale, à quelle date il était né, comment il était mort etc. etc. et peu à peu le voile qui couvrait les traits du modeste Barnabite se sont écartés.

Après MM. E. Dramard, Léon Marquis, Edmond Michel, Paul Pinson et d'autres sans doute qu'on oublie, M. A. Boulé s'est efforcé d'établir aussi complètement que possible la biographie de son illustre compatriote. Désireux de vulgariser l'ouvrage devenu trop rare du savant Barnabite, notre érudit collègue a formé le projet, très louable, de rééditer Dom Fleureau, mais en supprimant toutes les pièces justificatives (ce qui est peut-être regrettable). Dans une préface fort bien faite, il a pris soin de réunir en un seul faisceau les trouvailles de ses devanciers et les siennes propres, afin de présenter d'une manière convenable son auteur. Pourtant, malgré ses recherches, certains points restaient encore obscurs et demeuraient à l'état d'hypothèses. La date de la naissance de Dom Fleureau était du nombre.

Par bonheur, presque au même moment, notre zélé collaborateur Ch. Forteau, dont le travail de dépouillement des Registres paroissiaux (1) constitue l'une des études les plus utiles qui aient été entreprises dans notre arrondissement, s'occupait, lui aussi, du grand historien local. Il s'était imposé la tâche de répondre au point d'interrogation formulé par ses prédécesseurs et de fixer d'une manière indiscutable la date de la naissance du Père Fleureau. Se basant, comme M. Boulé, sur une hypothèse des plus plausibles, M. Forteau dirigea ses recherches du côté de la paroisse dont le vocable correspondait avec ce prénom de Basile porté par notre religieux.

C'est dans les registres de cette église qu'il rencontrait fréquemment le nom des membres de la famille du Père Fleureau, c'est dans ces mêmes registres, qu'après avoir puisé dans des archives particulières les détails les plus circonstanciés sur son entourage, il eut un jour le bonheur de trouver enfin l'acte qui ne laisse plus, à notre avis, aucun doute sur la date si souvent recherchée.

Les deux notices de M. Boulé et de M. Ch. Forteau, notices qui se complètent d'une manière à la fois si fortuite et si heureuse, ont pour notre Etampois un intérêt si grand, qu'il serait véritablement regrettable, malgré certaines redites, de ne pas les voir publier intégralement.

C'est la fin d'un problème qui a préoccupé vainement jusqu'ici plus d'un esprit sérieux et il faut féliciter les deux auteurs qui, sans s'être concertés, ont chacun de leur côté travaillé à sa solution.

M. L.

(1) Registres Paroissiaux du canton de Méréville (Etampes, Humbert Droz, imprimeur éditeur). Publication en cours.

I

DOM FLEUREAU

Historien d'Étampes.

Dom Basile Fleureau est né et est mort à Étampes, sans qu'il soit possible de préciser, d'après un document officiel, en quelles années.

La lecture de son ouvrage, sur *les Antiquités de la ville et du duché d'Étampes*, apprend qu'en 1616 il assista à la dédicace de l'église des Capucins : le souvenir de cet événement, dont il raconte avoir été témoin, qu'il se plaît à évoquer incidemment, fait supposer qu'en 1616 il avait déjà l'âge de raison.

Elle apprend aussi qu'il parle des années 1667 et 1668 comme du temps contemporain de l'époque à laquelle il était occupé à terminer son manuscrit. La narration des faits par lui fournie ne dépasse pas d'ailleurs 1668.

M. Michel a mis en lumière, en France, au cours de 1874, un ouvrage publié en 1836 à Rome, par le Barnabite Ungarelli, sous le titre de *Bibliotheca scriptorum e congregatione Cleri Regg. S. Paulli*. Dom Fleureau s'y trouve l'objet d'une courte notice, de laquelle il résulterait qu'il serait né en 1612, étant entré en 1631, à l'âge de 19 ans, dans la Congrégation des Barnabites.

D'après encore cette notice, notre historien serait né vers 1612 et serait mort vers 1669 ou 1670.

De son côté M. Paul Pinson a publié, dans les *Annales de la Société historique du Gatinais* (t. XI, année 1893), avec des notes et pièces justificatives, un travail dû à Dom Fleureau, intitulé : « Briefve histoire de l'abbaye Notre-Dame la royale de Villiers, proche la ville de La Ferté-Alais ». Il en a été fait un tirage de 30 exemplaires numérotés (Fontainebleau, Ernest Bourges, 1893).

Le manuscrit de cette étude porte, paraît-il, la mention « *achevé le 25 d'octobre 1669* ».

Pour le nombre d'années qu'il a pu vivre, soit avant 1612, soit après 1669, il n'est donc permis que de se livrer à des conjectures.

C'est ainsi qu'on peut voir, à ce point de vue, 1^o dans le *Cabinet historique* d'octobre à décembre 1873, l'étude *biographique et bibliographique* de M. Dramard (qui a été conseiller à la cour d'appel de Limoges), *sur Dom Basile et ses Antiquités d'Etampes*, 2^o dans le *Dictionnaire historique de France* de Ludovic Lalanne (1877), l'article Fleureau, 3^o et *dans les rues d'Etampes* de M. Léon Marquis (1881), celui qu'il a consacré dans la partie biographique à Dom Fleureau. M. Marquis, sans citer la source à laquelle il a pu puiser, le fait naître en 1612 et mourir vers 1668 (1).

Quant à la date de sa mort, l'existence des registres particuliers que tenaient les chapitres et collèges de religieux, conformément à l'ordonnance ci-dessus rappelée, pour les sépultures de leurs membres, avec indication de l'âge, aurait pu nous la faire connaître, en même temps peut-être que celle de sa naissance. Malheureusement, ceux des Religieux Barnabites d'Etampes, chez lesquels Basile Fleureau décéda, ne se rencontrent pas aux archives municipales de cette ville.

A raison de son prénom, il est à présumer qu'il naquit dans la paroisse de S. Basile, le nom du patron de la paroisse étant aux siècles derniers ordinairement donné aux enfants qui y naissaient.

Enfin, M. Paul Pinson est venu, dans une note insérée au *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix* (année 1898, pages 31 et 32), fournir un renseignement plein d'intérêt à raison de son caractère de quasi certitude sur le lieu et la date du décès de dom Fleureau.

En effet, dans un exemplaire des *Antiquités de la ville d'Etampes*, ayant appartenu à un membre d'une ancienne famille de cette ville, Petit de Masières, on lit sur le titre cette mention, d'une écriture vieille: « Mon oncle D. Fleureau est mort à Etampes au mois d'avril 1674. (Signé) Bourreaux ».

Comme on le verra un peu plus loin, M. Paul Pinson s'était

(1) Les registres des Baptêmes tenus par les curés, en exécution de l'ordonnance de François I^{er}, datée à Villers-Cotterets du mois d'août 1539, ont, dans maintes localités, disparu en partie. Ceux déposés à la mairie d'Etampes se trouvent pour cette cause ne pas remonter jusqu'à l'année de la naissance de Dom Fleureau.

déjà occupé de l'œuvre de Dom Fleureau sur les Antiquités d'Etampes, dans son essai de Bibliographie Etampoise (Paris, Willem, 1873, pages 3 et 4).

Après des études sérieuses à Etampes même, sous la direction des maîtres d'Écoles d'alors, Basile Fleureau alla à Paris où il devint membre de la Congrégation des Barnabites, dont voici l'origine.

Une société de clercs réguliers, dite de S. Paul, avait été instituée en 1530 à Milan, et le Pape Adrien VI l'avait approuvée en 1533. Leur but d'activité était de se livrer aux missions, à la prédication et à l'instruction de la jeunesse.

Ayant été mis, en l'année 1544, en possession de l'église dédiée, en la ville de Milan, à S. Barnabé, l'ami et le compagnon de S. Paul, chez les Gentils, ils prirent le nom de Barnabites.

Admis dans le Béarn par Henri IV, en 1608, ils ne vinrent à Paris qu'en 1629 et établirent leur succursale pour la France dans l'ancien prieuré de Saint-Eloy, près le palais de justice. Ils portaient l'habit noir des ecclésiastiques séculiers.

D'après Helyot (Histoire des ordres monastiques, 1715, t. 4), les Apostolins ou Barnabites, avaient pour habillement une robe et un scapulaire et, par dessus un grand camail de drap gris, auquel était attaché un petit capuce. Lorsqu'ils sortaient, ils portaient un manteau de même couleur.

Cette congrégation avait pour armes: d'azur à trois montagnes de sinople, surmontées d'une croix accompagnée des lettres P et A, signifiant Paulus Apostolus.

Dom Fleureau fut d'abord chargé d'enseigner la philosophie au collège de Montargis et en fut nommé préfet en 1656.

Il visita plus tard l'Italie et, à son retour, fut envoyé au collège d'Etampes pour en diriger les études. Les magistrats de cette ville avaient, dès 1629, appelé des Barnabites dans cet établissement, pour enseigner la jeunesse du pays.

Le mémoire, resté en manuscrit jusqu'à M. Léon Marquis qui l'a publié par extraits dans son ouvrage sur les *rues d'Etampes et ses monuments*, mémoire connu sous le titre de *Rapsodie*, nous apprend qu'à la suite de la destitution, en 1628, de Claude Vuafard, bachelier en théologie et principal du collège, les maire et échevins accordèrent cet établissement aux Révérends Pères Barnabites le 5 septembre 1629. Les premiers Barnabites appelés à le diriger furent : Dom Candide Postcolonne et Dom Anselme Chardon.

Jacques Petau, lieutenant général au bailliage d'Etampes, leur légua 8000 livres pour agrandir les bâtiments du collège et pour entretenir et instruire deux enfants, appelés *boursiers*, lesquels iraient chanter certains jours à l'église St-Basile.

Le collège d'Etampes, actuellement rue St-Antoine, avait jusqu'en 1570 (1) occupé l'immeuble à tourelle sis au coin de la rue St-Antoine et de celle dite autrefois du Pont Quesnaux, aujourd'hui Magne.

Cet immeuble a été, à la fin de la Restauration et au commencement du règne de Louis-Philippe, le siège d'un pensionnat de jeunes filles, dirigé par Madame Magne, la mère d'Eugène Magne, membre de l'Université, Alexandre Magne, médecin oculiste, élève de Sichel, et Auguste Magne, architecte, créateur du Théâtre actuel du Vaudeville, chaussée d'Antin, à Paris. Nous nous rappelons encore le magnifique marronnier qui, au milieu de la cour, abritait alors les récréations des élèves.

Dom Fleureau exerça comme supérieur du collège de 1662 à 1668 ou 1669.

L'amour du pays natal, le goût des recherches historiques et du travail, joints à la facilité qu'il trouva à se faire communiquer les documents nécessaires par les notables de la ville, permirent à Dom Fleureau de composer, avec la patience d'un Bénédictin, le livre qui devait lui assurer une place remarquable, parmi les érudits du xviii^me siècle.

Bien que son livre intéresse surtout les antiquités religieuses de la ville d'Etampes et ses environs, Dom Fleureau doit être rangé avec les annalistes qui ont su fournir des documents historiques de première main sur certaines de nos contrées. Tels furent Dom Morin pour le Gatinais, Jacques de Lescornay pour Dourdan, Delabarre pour la ville, comté et châtellenie de Corbeil, et l'abbé Lebœuf pour l'histoire du diocèse de Paris et encore pour Auxerre.

La mort le surprit sans qu'il ait pu surveiller l'impression de son manuscrit. Mais grâce aux soins que prit Dom Rémy de Montmeslier, Religieux Barnabite, choisi par les magistrats d'Etampes pour revoir et mettre en ordre l'œuvre de son ancien collègue, ainsi qu'à l'autorisation de le publier, accordée le 6 décembre 1682 par Dom Laurens Audoins, provincial des Barnabites en France, muni, pour le faire, des pouvoirs du Révérend Père Dom Alexandre

(1) *Etampes Pittoresque*, par MM. Legrand, Léon Marquis et René Ravault (Etampes 1897), page 77.

Maderne, général de la Congrégation de St-Paul, et enfin, grâce surtout aux sacrifices d'argent que s'imposa Madame Joly, sœur du défunt, l'ouvrage de ce dernier parut en 1683, formant un volume in 4°, de 320 feuillets, soit 640 pages. L'abbé Lebœuf le cite volontiers dans son histoire du diocèse de Paris.

Depuis, le goût des études sur l'histoire locale s'est partout en France extraordinairement développé, et le livre de Dom Fleureau est malheureusement devenu une rareté. Les exemplaires de l'unique édition qui en a été faite, quand ils se rencontrent, se paient un prix que les établissements publics ou les bibliophiles riches peuvent seuls offrir à qui les possèdent.

M. Paul Pinson, dans son essai de bibliographie étampoise, avec notes historiques, biographiques et littéraires, éditée en 1873 à Paris par Léon Willem, raconte « qu'une nouvelle édition, augmentée de notes et de différents accessoires, devait paraître en 1870, sous les auspices de M. Allien imprimeur, et du regretté M. Henri de la Bigne, mais que, malheureusement, l'invasion allemande et la mort de notre compatriote, arrivée en novembre 1871, ont empêché, peut-être pour toujours, la réalisation de cette entreprise patriotique ».

Comme tous les livres d'histoire, celui de Dom Fleureau offre des pages plus ou moins attachantes, l'attrait d'une lecture étant toujours en rapport avec le degré de curiosité de celui qui s'y livre.

Il n'y a pas de ville qui n'ait dans ses annales une époque exceptionnellement mémorable ; c'est en général celle où ses habitants ont le plus souffert.

Or, tout ce qui concerne les événements de la Fronde à Etampes prend sous la plume de Dom Fleureau une physionomie remarquable ; c'est un récit des mieux menés et un vrai tableau d'ensemble, fait pour toucher et fortement émouvoir.

A. BOULÉ.

II
L'ACTE DE BAPTÊME
DE
DOM BASILE FLEUREAU

M. Paul Pinson, notre savant confrère, a établi dans une notice publiée ici même (1) et intitulée « La Date de la mort de Dom Basile Fleureau », que le célèbre Barnabite est mort à Etampes au mois d'Avril 1674, et il ajoute qu'il sera facile de trouver, dans les registres paroissiaux, l'acte de son décès.

Dom Basile Fleureau, ayant été Supérieur du couvent, a été inhumé dans son église, et il est à peu près certain que l'acte de sépulture — que nous n'avons pas trouvé dans les cahiers de la paroisse de St-Basile, — a été inscrit sur les registres particuliers de la Congrégation de St-Paul ; on sait que chaque communauté, à Etampes, avait les siens propres, mais nous avons constaté, avec regret, que les livres de cette époque n'existent plus ; de sorte qu'il n'est pas possible d'avoir de renseignement à cet égard.

M. Pinson nous dit que M. E. Dramard a donné, dans le *Cabinet historique* (2), une notice sur l'auteur des « Antiquités d'Etampes » qui ne nous apprend rien que l'on ne sache déjà ; que M. Michel, le regretté Président de la Société du Gâtinais, avait découvert à Rome une biographie très complète sur l'historien d'Etampes, due au barnabite Ungarelli (3), fixant une date importante et sûre, celle de l'entrée de Dom Basile Fleureau dans la Congrégation : le 5 mai 1631, à l'âge de 19 ans, ce qui le fait naître en 1612.

(1) Bulletin de la Société historique de Corbeil-Etampes ; année 1898, p. 31.

(2) D'octobre 1873.

(3) Rome, 1836.

Dom Basile affirme lui-même dans la préface de son ouvrage qu'il est né à Etampes. D'un autre côté, Maître Pierre Plisson, dans sa *Rapsodie*, cite, en 1665, « le R. P. Fleureau, fils de defunt M^e Fleureau, procureur au bailliage » (1).

Or, nous lisons dans les registres de St-Basile (2) :

« Le mardy xxvii^e de mars audit an cy dessus (1612), a esté baptisé *Alexandre*, fils de Maistre Claude Fleureau, procureur au bailliage d'Estampes, et de Marie Duquesnel, ses père et mère. Les parrains, honorable ho^e Nicolas Bessin, greffier de l'élection dudit Estampes, nominatif et Simon, fils de noble ho^e M^e Alexandre Duquesnel ; la marraine, Claude Duquesnel, fille dudit Duquesnel ». Signé : Bessin, Duquesnel, Simon Duquesnel, Guyton (vicaire).

Sans parler du fait précis fourni par le P. Ungarelli, Alexandre Fleureau est le même, croyons-nous, que Basile Fleureau, malgré la différence du prénom, qui d'ailleurs s'explique facilement. Nous avons maintes fois constaté, dans notre longue étude des registres paroissiaux, des prénoms autres que ceux du baptême pour des personnages cités dans des actes postérieurs. N'arrivait-il pas souvent qu'à la confirmation ce prénom était changé ? n'est-il pas naturel qu'en faisant sa profession, le P. Fleureau ait pris pour sien le nom du patron de sa paroisse ? ne pouvait-il encore se nommer Basile Alexandre ?

Ce sont des hypothèses, il est vrai, mais des hypothèses que les deux dates de 1631 et de 1612 semblent confirmer. Nous laissons à de plus compétents que nous le soin d'en décider. Nous serions heureux d'avoir pu élucider un point jusqu'ici obscur de notre histoire locale.

M^e Claude Fleureau eut un autre fils, Claude Simon, baptisé le samedi 25 juillet 1613, qui eut pour parrain M^{tr}e Alexandre Duquesnel, « naguère procureur du Roy à la Ferté-Aleps », son grand-père, et pour marraine Madelaine Fleureau, fille de défunt M^{tr}e Henry Fleureau, vivant, procureur au bailliage et prévôté d'Etampes, sa tante.

Claude Simon, qui n'aurait eu que dix-sept ans en 1631, ne peut être confondu avec son aîné.

Plus tard, en 1617, naquit une fille, Marie Elisabeth, dont les parrain et marraine furent M^e François Duquesnel, avocat en Parle-

(1) Qui était fils de Henry Fleureau, aussi procureur, mentionné plus loin.

(2) Qui remontent à l'année 1563.

ment, et Marie Sevestre, veuve de « feu Artus Lelong, vivant escuier, tenant la poste pour le Roy à Estampes ».

Marie Elisabeth devint la femme de M^e Noel Jolly, élu en l'élection, officier de Monsieur le Duc d'Orléans. Elle mourut veuve, en 1704 ; l'acte lui donne 80 ans, quoiqu'elle en eût près de 87 ; elle fut inhumée, sur son désir, à côté de son mari, dans la chapelle de la Vierge de l'église de St-Basile.

M. Ernest Dramard, que cite M. Léon Marquis, dans les *Rues d'Etampes*, nous dit que dom Rémy de Montmeslier, barnabite, ancien collègue de Fleureau, au collège d'Etampes, fut chargé de publier son ouvrage en 1683, à l'aide des fonds fournis par « *Madame Jolly, sœur dévouée de l'auteur, et personne recommandable par sa charité* ».

Il ne peut donc y avoir de doute sur les noms des père et mère de Basile Fleureau. Il était bien le fils de Claude Fleureau, procureur à Etampes, et de Marie Duquesnel.

Marie Elisabeth Fleureau a laissé plusieurs testaments et codicilles en date des 27 avril, 18 septembre 1697, 18 avril 1698 et 3 octobre 1702, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Max. Legrand.

La pièce principale est celle de 1698 ; ce document est fort intéressant et nous fournit des renseignements inédits, au moins le pensons-nous, sur la famille de notre historien. Il est, en entier, écrit, sur douze pages de grand format, de la main de la testatrice, qui institue pour ses exécuteurs testamentaires M^{es} Antoine Bourdon, président de l'Élection, et Pierre Hémard de Danjouan, lieutenant particulier au Bailliage.

Nous y voyons que Claude Fleureau est décédé le 24 février 1640, et sa femme, Marie Duquesnel, le 15 mai 1654, et que tous deux furent enterrés dans l'église des Cordeliers, proche et tenant l'autel de Notre-Dame de Lorette, où une plaque de marbre noir rappelait le legs d'une rente perpétuelle de 10 livres aux R. P. Cordeliers, à la charge de messes et de services religieux, fait par la dame Jolly en mémoire de ses père et mère.

Elle donne aussi aux R. P. Barnabites de la maison de St-Antoine la somme de 800 livres tournois qui sera employée pour accroître leur église, ou bâtir une chapelle à côté pour la commodité du public, à charge de payer une rente viagère de 10 livres tournois à sa servante, Jeanne Hanequin, pauvre et infirme, et de faire célébrer

dans l'église une messe basse tous les premiers dimanches de chaque mois à son intention et encore un service solennel des morts, composé de vigiles à 9 leçons et des laudes, et ensuite une grande messe de *requiem* tous les ans à perpétuité. On chantera aussi le *libera* sur la fosse du R. P. D. *Basille Fleureau*, religieux de la Congrégation, « qui est enterré en l'église, devant le confessionnal du R. P. D. Dominique, à main gauche, en bas du pas de pierre ».

Ce legs fut augmenté de 150 livres par un codicille.

Le même article mentionne aussi un don de 2000 livres fait au couvent par Marie Duquesnel, probablement à cause de son fils qui en était l'un des membres, moyennant une rente viagère de 100 livres à sa fille Marie Elisabeth.

A l'église de St-Basile, est attribuée une rente perpétuelle de 50 livres tournois à prendre sur divers immeubles, entre autres sur la maison de la testatrice, rue St-Antoine, qui lui venait de sa tante Madeleine Fleureau.

« Plus je donne et lègue à l'église de St-Pierre de Dhuison, où sont enterrés mes grands père et mère Duquesnel, ou au moins leur cœur, la somme de trente livres une fois payée, pour aider à avoir quelque ornement pour parer cette pauvre église, ou servir à leurs autres besoins ; je veux qu'il soit prié Dieu pour le repos de mon âme et de mes dits parents là enterrés » etc.

On a vu qu'Alexandre Duquesnel avait été procureur du roi à La Ferté-Alais. Il habitait probablement la paroisse de Dhuison dont l'église était si pauvre, en effet, et si peu entretenue, que le comble de la nef était tombé en 1685 (1).

Quelques autres parents du nom de Fleureau sont encore mentionnés dans les legs particuliers :

A Perrine Guiot, femme Fleureau, des effets d'habillement « par charité, considérant sa pauvreté », et 50 livres à chacune de ses deux filles ;

A la veuve Poitier, née Fleureau, qui est fort pauvre, sœur de la dame Desforges de l'hôtellerie de la Fontaine, paroisse St-Gilles, 50 livres.

A Marie Desforges, fille de cette dernière et petite-fille de Marie Fleureau, veuve Desforges, six cuillers d'argent et le livre « *La Guide des Pécheurs* ».

(1) Archives de S.-et-O., G 638.

Marie Desforges, plus tard femme d'Antoine Parizot, qui fut échevin, mourut à 27 ans et fut inhumée en 1710 dans l'église de Notre-Dame. La famille Desforges était autrefois une des plus importantes d'Étampes, apparentée aux Duverger, aux Thiéry, aux Chevallier, etc.

Nous ne pouvons citer tous les articles de ce testament, dont les dispositions sont des plus charitables, ce serait nous écarter par trop de notre sujet qui n'a pour but que d'établir, si nous ne nous trompons pas, que dom Basile Fleureau est né à Étampes en 1612, qu'il a été baptisé, en l'église de Saint-Basile, le 27 mars de cette même année, et de donner quelques renseignements peu connus sur sa famille.

Ch. FORTEAU.

5 février 1902.



BIBLIOGRAPHIE

E. COÜARD. — Les Bailliages royaux en 1789.

Villes, bourgs, paroisses et annexes dont les territoires ont formé en 1790 le département de Seine-et-Oise, répartis suivant les Bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient à la date de la convocation aux États-Généraux de 1789, avec une carte et notice par E. Couard, Archiviste du département de Seine-et-Oise.

Versailles, Cerf, 1901. Grand in-4° à 2 colonnes de 44 pp., carte et notice.

MABILLE (H.). — L'Église de Port-Royal-des-Champs (1204-1710), par H. Mabile, Architecte.

Paris, imp. Langlois et C^{ie}, 1901. In-8° de 54 pp. avec gravures et plan.

GASSIE (Georges). — Coup d'œil sur l'Archéologie du moyen âge, d'après les monuments français et, en particulier, d'après ceux du département de Seine-et-Marne et de la région environnante.

Meaux, Le Blondel, 1899, in-8° de 171 pp. (Extrait du Bulletin de la Société historique et littéraire de la Brie).

GATIN (E.-A.). — Essai historique. Un village: Saint-Martin-la-Garenne (Seine-et-Oise). Paris, Société d'édition et de librairie, s. d., in-8°, xviii et 247 pp. avec illustrations.

TROUET (L.). — L'Église de Larchant, par L. Trouet, curé de Larchant. Nemours, imp. Bouloy, 1901. Un vol. in-16 de 120 pp. avec gravures. Titre rouge et noir.

LEGRAND (Max.). — Notes pour servir à l'histoire de l'Église Collégiale de Sainte-Croix, d'Etampes, par Maxime Legrand, membre

de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Fontainebleau, imp. Bourges, 1901. In-8° de 59 pp. et 2 planches.

Extrait des annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Année 1901.

HUSSON (F.). — Artisans et compagnons. Études rétrospectives sur les métiers, par François Husson, Vice-Président de la Société d'encouragement à l'instruction en Seine-et-Oise. Paris, Marchal et Billard, 1901.

In-8° jésus de 215 pp., avec figures. Titre rouge et noir.

Inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor Duruy, à Villeneuve-Saint-Georges, le 27 mai 1900. Paris, Hachette, 1900.

In-8° de 75 pp. et 2 planches. Titre rouge et noir. Papier vergé.

SCHMIDT (C.). — Les environs de Paris, par Ch. Schmidt, Archiviste aux Archives nationales, in-8° de 16 pp.

Melun, imp. administrative, 1900.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Musée pédagogique, service des projections lumineuses. Notice sur les vues.

ARNOULD (L.). — Un gentilhomme de lettres au XVII^e siècle. Honorat de Bueil, Seigneur de Racan, par Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers. Nouvelle édition entièrement revue et abrégée. Paris, Colin, 1901, in-8° de XLIII-565 pp. avec gravures.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Étienne). — Lettres écrites d'Égypte à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Monge, Desgenettes, Redouté J^{ne}, Norry, etc., aux professeurs du Muséum et à sa famille, recueillies et publiées avec une préface et des notes par le D^r E. T. Hamy, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, conservateur du Musée d'Ethnographie, etc.

Paris, Hachette, 1901, in-8°.

Une partie de ces lettres sont conservées dans les archives de la famille Geoffroy-Saint-Hilaire à Etampes, où Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire est né le 15 avril 1772.

DELABORDE (H.-F.). — Notice sur le registre de Pierre d'Etampes, par H. François Delaborde.

Paris, 1900, in-8° de 24 pp.

Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes.

Les Chomel, médecins, et leur famille. 1639-1858.

Biographie et Généalogie.

Paris, Delalain frères, 1901, in-8°, VII-449 pp. avec portraits.

Le Dr Chomel, l'un d'eux, a été propriétaire du château de Morsang-sur-Orge, qu'il a longtemps habité.

Tiré à 70 exempl. sur papier des papeteries du Marais.

QUESVERS (P.). — Les Usages locaux du canton de Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne), avec deux avertissements et des notes, par Paul Quesvers, agréé près le tribunal de commerce.

Montereau-fault-Yonne, imp. Zanotte, 1901. In-16 de 64 pp.

2^e édition revue et augmentée.

FLAMMARION (C.). — Rapport sur les travaux de la station de Climatologie agricole de Juvisy pendant l'année 1900, par M. Camille Flammarion, directeur de la station.

Paris, imp. nat. 1901, in-8° de 22 pp. avec figures.

Extrait du Bulletin du Ministère de l'Agriculture.

ROBERT (U.). — Notice historique sur Saint-Mandé, par Ulysse Robert, Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives.

Saint-Mandé, libr. Paturot, 1901.

In-16 de 172 pp. avec gravures.

Nouvelle édition.

Etat général par fonds des Archives départementales de France.
Extrait : Département de Seine-et-Oise.

Paris, Picard, 1900. Grand in 4° de 18 pp. à deux colonnes.

Dans cette nomenclature intéressante, nous devons signaler les articles suivants :

Série A. — Domaines Royaux : Corbeil.

Maison de Monsieur. — Duché-Pairie de Brunoy. — Marquisats de Brunoy et de Grosbois. — Papiers relatifs au domaine de Dourdan, au Duché d'Etampes, (Seigneurie de Méréville).

Série B. — Châtellenies Royales, xv^e siècle, 1790. — Châtellenies de Corbeil, d'Etampes.

Juridictions seigneuriales : Arpajon, Montlhéry, Palaiseau, Rochefort etc.

Eaux et forêts : Corbeil.

Greniers à sel : Dourdan, Etampes.

Série C. — Généralité de Paris. Elections, xvii^e-xviii^e siècles : Election d'Etampes.

Travaux publics. — Administration des domaines, xvii^e-xviii^e siècles : Arpajon, Boissy-Saint-Léger, Corbeil, Dourdan, Etampes.

Série D. — Collège des Barnabites d'Etampes, xvi^e-xvii^e-xviii^e siècles (quelques pièces antérieures, dont une de 1184).

Monastères de la Congrégation de N. D. à Corbeil et à Etampes.

Communauté des sœurs de l'instruction chrétienne à Dourdan.

Série E. — Dans les titres féodaux, on trouve Mennecy, Soisy ; dans le fonds des notaires et tabellions, on rencontre Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, St-Michel-sur-Orge, Breuillet, Breux et Saint-Yon, Chilly-Mazarin, Corbeil.

Série F. — Terriers et plans concernant la seigneurie d'Epinay-sur-Orge et dépendances.

Série G. — Archives ecclésiastiques. Officialité de Dourdan. Églises collégiales de St-Spire et de Notre-Dame de Corbeil, de Notre-Dame et de Sainte-Croix d'Etampes, de Saint-Merry de Linas.

Série H. — Communautés d'hommes : Abbaye de Morigny, xiii^e-xviii^e s. Prieurés de Saint-Eloi de Longjumeau, xiii^e-xviii^e siècles, de Notre-Dame de Longpont, xiii^e à 1790, de Notre-Dame des Champs à Essonnes, xiii^e-xviii^e s., de Saint-Pierre et Saint-Laurent de Montlhéry, de Saint-Yon-sur-Boissy, xviii^e siècle.

Camaldules de Grosbois, Capucins d'Etampes, Célestins de Marcoussis, Cordeliers d'Etampes, Mathurins ou Trinitaires d'Etampes etc.

Ordres et Communautés de femmes : Abbaye d'Yères, 1103-xviii^e siècle. Abbaye de Gif, 1190-xviii^e siècle. Abbaye de Jarcy, 1261-xviii^e siècle.

Ordres militaires, Hôpitaux : Ordre de Malte, Commanderie de St-Jean en l'isle de Corbeil, xiii-xviii^e s., Commanderies de Chalou-la-Reine, du Déluge, de Balisy, d'Etampes.

Hôtels-Dieu de Corbeil, de Dourdan, d'Etampes ; Hôpital de Saint-Eutrope lez-Chanteloup ; Hospice de Petit-Bourg, xviii^e siècle.

Série L. — Administration des districts : Corbeil, délibérations et arrêtés ; représentants du peuple en mission, personnel, police etc.

Dourdan. Délibérations et arrêtés, agent national ; représentants du peuple en mission ; Comités de salut public et de surveillance ; police révolutionnaire ; cultes ecclésiastiques du district ; déclarations ; dossiers individuels ; maison de détention ; suspects, détenus ; déportés etc.

Etampes. Mêmes rubriques ; réaction thermidorienne ; police et sûreté générale ; comités révolutionnaires et de surveillance ; sociétés populaires ; cultes ; abdications, culte de la raison, etc.

Série Q. — Biens du clergé ; domaines engagés ; émigrés, condamnés, déportés ; ventes d'immeubles faites aux chefs-lieux des districts etc.

Etablissements religieux supprimés ; Déclarations des religieux et religieuses ; fermeture des maisons, etc.

Famille Royale: Monsieur: Brunoy et Grosbois. Dourdan, Etampes; la Duchesse de Bourbon à Petit-Bourg.

Table alphabétique des émigrés, condamnés et déportés.

GAVIN. — Notice sur la Diège, vierge du XII^e siècle, conservée dans l'église paroissiale de Jouy-en-Josas.

Versailles, Cerf, 1901.

Grand in 4^o de 10 pp. avec gravures.

Extrait du XXI^e bulletin de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

LAVILLE (A.). — Station archéologique de Draveil.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, tome X^e, 4^e série, fascic. V. 1899. pp. 398 à 410.

DENIFLE (le P. H.). — La Désolation des Églises, Monastères et Hôpitaux en France, pendant la guerre de Cent ans.

Paris, Picard, 1901, 3 vol. in-8^o.

Le 4^e vol. est en préparation.

VIARD (Jules). — Documents Parisiens du règne de Philippe VI de Valois, 1328-1350, extraits des registres de la Chancellerie de France par Jules Viard, Archiviste aux archives nationales.

Paris, 1900, 2 vol. in-8^o.

Publication de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.

Dans cet ouvrage, il est question à plusieurs reprises de Corbeil, de sa Châtellenie, de sa Vicomté, de son Hôtel-Dieu, etc., de Longjumeau, d'Etampes, etc.

GATINOT (J. C.). — A travers Montgeron, par M. Gatinot, Inspecteur primaire honoraire. Brunoy, 1901.

In-8^o de 107 pp. avec illustrations.

1^{re} partie d'une étude intéressante qui sera continuée.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.
27^e année. 1900.

P. 165: Un Seigneur de Morsang-sur-Seine au XVII^e siècle, par A. Bruel.

Annuaire de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, pour l'année 1900.

Versailles, Aubert, 1900, in-8° de 27 pp.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. (Commission de l'inventaire des richesses d'art). Versailles, Cerf, 1901, 21^e année, in-8° de 115 pp. avec gravures.

Almanach commercial de Seine-et-Oise pour 1901. Versailles, Cerf, 1901.

5^e édition. petit in-8° de XII-187 pp.

Almanach-annuaire de l'arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes, pour l'année 1901.

Corbeil, imp. Créte.

Almanach d'Etampes et annuaire de l'arrondissement pour 1901. Etampes, imp. Humbert-Droz.

In-16 à deux colonnes.

Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1901. Versailles, Cerf, 1901, in-8° de 649 pp.

Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux pour 1901. 41^e année.

Meaux, Le Blondel, 1901.

In-16 de 224 pp.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.

T. XXII. Pontoise, 1900.

In-8° de xxviii-143 pp. avec gravures et plan.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.

François Quesnay ; Procès-verbaux des réunions de Port-Royal, de Montfort l'Amaury, du Mesnil-Saint-Denis et notices diverses. Versailles, Aubert, 1900.

Tome XIV, in-8° de 398 pp. avec gravures.

L'Abeille de Seine-et-Oise, arrondissements de Corbeil et d'Etampes, bi-hebdomadaire.

Lire, dans les N^{os} des 26 et 30 mai 1901, le récit des fêtes de Juvisy, à l'oc-

casion de l'inauguration de l'hôtel-de-ville de cette importante commune, dans l'ancien château seigneurial de Juvisy, après sa restauration.

Le journal parisien *le Soleil* a consacré, à peu près aux mêmes dates, deux articles au récit des fêtes de Juvisy.

L'Indépendant de Seine-et-Oise, organe républicain de Corbeil-Essonnes et de l'arrondissement, hebdomadaire.

Corbeil-Journal, organe républicain, hebdomadaire.

Le Journal de Brunoy, organe des intérêts communaux de Villeneuve-St-Georges, Montgeron, Crosne et environs. Hebdomadaire.

Le Travailleur, organe des groupes du parti ouvrier français de l'arrondissement de Corbeil. Hebdomadaire. N° 1 : 21 février 1902.

Feuille éphémère créée en vue des élections législatives de 1902.

L'Echo de l'Orge, journal bi-mensuel, républicain et littéraire, pour la défense des intérêts généraux du canton de Longjumeau. Bureau de la rédaction: villa Cynnos à Athis. 3^e année, 3^e série, N° 1. 25 novembre 1900. (Continué en 1901).

La Petite Sentinelle, publiée à Vigneux, 2^e circonscription de Corbeil, depuis le 1^{er} janvier 1902.



CHRONIQUE

En décembre 1901, une fouille ouverte dans l'ancien clos, dit Tivoli, sur le bord du chemin de Vaux à Essonnes (2, boulevard de Fontainebleau), amena la découverte de cercueils de pierre qui furent brisés par les ouvriers ; mais le bruit s'en étant répandu, l'on demanda à l'entrepreneur, M. Legros d'Essonnes, de vouloir bien veiller à la conservation d'une trouvaille du même genre, si elle se produisait encore. Cette précaution ne fut pas inutile, car, quelques jours après, les ouvriers découvrirent une nouvelle sépulture, qu'ils respectèrent cette fois.

C'était un cercueil, en pierre de Château-Landon, disent les spécialistes, plus étroit aux pieds qu'à la tête, ce qui indique qu'il est antérieur au XI^e siècle ; il était recouvert de pierres meulières et renfermait deux squelettes, l'un de femme et l'autre d'un enfant. M. Legros a gracieusement offert ce cercueil au musée de St-Jean, où il a été transporté.

D'assez nombreuses trouvailles du même genre avaient déjà été faites dans ces parages, où se trouvait aussi l'abbaye de Notre-Dame-des-Champs, fondée par Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis VI. Les habitants d'Essonnes, bourg qui existait déjà à l'époque Mérovingienne (1), se plurent à établir leur cimetière à l'ombre des murs de l'Abbaye. Aujourd'hui tout a disparu, et le laboureur, traçant des sillons dans cette terre autrefois sanctifiée, rencontre de temps à autre un cercueil oublié depuis de longs siècles, comme celui qui vient d'être transporté au musée Saint-Jean.

A. D.

(1) Il existe des pièces mérovingiennes frappées à Essonnes ; on y lit le nom AXONA et quelques fois EXONA. Ces pièces sont rares et ont par conséquent une assez grande valeur.

En faisant des fouilles pour la construction d'une maison, rue de l'Arche à Corbeil, les ouvriers ont découvert deux petits vases funéraires, de terre différente, et un petit chapiteau de colonnette, confinant à l'époque Romane, ce dernier, trouvé dans l'épaisseur d'un mur de fondation. Il y a des probabilités pour que ce chapiteau provienne de l'église St-Nicolas, qui était dans le voisinage et qui a été détruite lors des guerres de la Ligue, vers 1562, parce que, placée en dehors de la ville et tout près des remparts qu'elle dominait, elle était une menace continuelle pour la sûreté de Corbeil.

En outre de ces objets, on a aussi trouvé une petite lampe en terre vernissée, qui paraît être de l'époque romaine.

Les deux vases et le chapiteau ont été trouvés et offerts au musée Saint-Jean par M. Pichon, maçon à Soisy. Quant à la petite lampe, elle a été acquise par un amateur.

L'on sait que l'Eglise Notre-Dame de Corbeil a été démolie entre les années 1821 à 1824, faute de ressources pour réparer les désastres et les humiliations que la période révolutionnaire lui avait valus, et aussi pour l'entretenir. C'était cependant le plus bel édifice de Corbeil et il était renommé au loin. Son portail, qui faisait face au marché, était orné de six belles statues romanes de la fin du XI^e siècle. Deux de ces statues, un roi et une reine, furent sauvées par Lenoir et déposées par lui au musée des Monuments français, qu'il avait créé. A la dispersion de ce musée, ces statues furent envoyées à l'église de Saint-Denis, où elles sont encore.

Ce sont de curieux spécimens de la statuaire à cette époque reculée ; à ce titre elles sont connues et appréciées et ont été publiées et gravées dans de nombreux ouvrages relatifs aux beaux-arts ; on en a fait des moulages pour le musée de sculpture comparée du Trocadéro, pour le palais de Versailles, etc.

Faute de pouvoir posséder les originaux, notre Société désirait depuis longtemps obtenir le moulage des statues de Corbeil pour en orner le Musée Saint-Jean ; ce désir était d'autant plus légitime que les originaux de ces curieux monuments venaient de chez nous et nous avaient été enlevés à la révolution. Ne nous en plaignons pas puisque cet enlèvement a été la cause de leur conservation.

Quoi qu'il en soit, des démarches ont été faites, au nom de la Société, auprès du Ministre des Beaux-arts. Depuis deux ans elles ont été fréquemment renouvelées, et dès maintenant nous sommes

enfin assurés du succès; des promesses nous ont été faites et nous espérons pouvoir annoncer dans un prochain bulletin que les moulages des précieuses statues de Notre-Dame de Corbeil sont enfin arrivés et placés dans notre belle église de Saint-Jean.

A. D.

P. S. Il serait possible, on nous l'a fait presque espérer, que l'on nous donnât des copies en pierre au lieu des moulages promis; ce serait plus avantageux et surtout plus durable que du plâtre, mais aussi combien plus lourd, quand on songe au transport de ces statues qui ont 2 m. 70 de hauteur. Enfin, attendons, nous serons bientôt fixés à ce sujet.

Puisque nous venons de parler de l'église et du Musée St-Jean, il ne sera pas hors de propos de signaler ici une lettre de Lenoir que nous avons rencontrée récemment et dans laquelle il est justement question de notre église de Saint-Jean-en-l'Isle.

On sait que Lenoir fut le créateur et le Directeur du *Musée des Monuments français*, qu'il avait installé dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, devenu depuis l'école des Beaux-arts. C'est là qu'il réunit tous les objets, surtout de sculpture, qu'avec une rare persévérance il parvint à sauver pendant la période révolutionnaire, entre autres les deux statues du XI^e siècle provenant de l'église Notre-Dame de Corbeil et dont les fidèles copies vont prochainement enrichir notre Musée Saint-Jean.

Voici la lettre de cet infatigable sauveteur :

Paris, 24 mai 1809.

« Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le Ministre de l'intérieur, comte de l'Empire.

Monseigneur,

En visitant, ces jours derniers, la manufacture des poudres et salpêtres d'Essone (sic), j'ai remarqué dans l'ancienne église Saint-Jean, bâtie vers l'an 1200, pour l'ordre des Templiers, par Ingelburge, fille de Waldemar I, roi de Danemarck, seconde femme de Philippe-Auguste, roi de France, morte à Corbeil à l'âge de soixante ans, deux tombes en pierre de liais, très bien travaillées en intaille, curieuses pour la suite de nos monuments historiques et précieuses à conserver pour l'art.

Monseigneur, l'église Saint-Jean dont j'ai l'honneur de vous entretenir, n'étant aujourd'hui qu'un magasin employé au service de la poudre d'Essone, ces tombes y sont absolument inutiles; sur ma demande, MM. les administrateurs de l' Arsenal ont bien voulu s'en dessaisir en faveur du musée des monuments français. L'une de ces tombes porte 10 pieds de long sur 5 de large et 6 pouces d'épaisseur, la seconde, 8 pieds de long sur 4 de large, l'épaisseur est la même.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien m'autoriser à faire la dépense de 120 francs, somme à laquelle je fais monter la dépense nécessaire pour déposer ces monuments curieux et les faire transporter au musée des monuments français.

Salut et respect, LENOIR. »

Une note ultérieure nous apprend que le transport au musée des monuments français fut effectué le 10 juin suivant (1809) et donna lieu au mémoire ci-après :

. pour le transport de deux grandes tombes en pierre de liais, sculptées en intaille, provenant de l'église Saint-Jean-en-l'Isle à Essone.

On voit que le vaillant archéologue que fut Lenoir continuait encore après la révolution son œuvre d'intelligente sauvegarde ; les deux belles pierres tombales dont il s'agit ici ont certainement été conservées, et il serait intéressant de savoir où elles ont été envoyées lors de la dispersion du musée des monuments français, quand celui-ci dût céder la place à l'École des Beaux-arts. C'est à la solution de ce petit problème que je convie nos collègues et confrères en archéologie.

A. D.

EXTRAITS DE CATALOGUES

ÉTAMPES. — Prétendu testament que l'on suppose avoir été fait, dicté et nommé par M. Mérault, seigneur de Bonne (1) et autres lieux, secrétaire du roi, âgé de quatre-vingt-trois ans, et ce la veille qu'il reçut l'extrême-onction, et la surveillance de son décès.

S. l. n. d. (1668), in 4° de 57 pp.

Rare et curieuse pièce. Elle contient le détail des nombreux legs faits par le seigneur de Bonne à des établissements charitables ou religieux de Paris, Moulins,

(1) Bonne, aujourd'hui Chamarande.

Limours, Gif, Bonne, Mauchamp, Etréchy, Souchamp, Châtres-sous-Monthéry (1), Étampes, etc, etc.

(Voisin, catal. 198, octob. 1900, n° 36614).

ÉTAMPES. — Essai sur la justice primitive, par Pierre Dolivier, curé de Mauchamp, district d'Étampes.

Paris, 1793, in 8° de 43 pp. (*rare*).

Non cité par Quérard.

ÉTAMPES. — Rapport des commissaires nommés par la Société révolutionnaire des sans culottes d'Angerville-Lagâte, district d'Étampes.

S. l. n. d. (An II) in 8° de 14 pp. (*rare*).

Description curieuse de la fête célébrée à Angerville, le 20 germinal an II).

Monsieur, comte de Provence, plus tard Louis XVIII.

Lettre autographe signée, Compiègne, 14 août 1774, 1 page in-4°.

Intéressante lettre relative à l'acquisition de la terre de Brunoy.

(Revue des autographes, n° 237, août 1900, n° 143)

Geoffroy-St-Hilaire (Étienne), le célèbre naturaliste, né à Étampes, en 1772, mort en 1844. Lettre autographe signée, à M. Bouillet.

Vichy, 1833, 3 pages 1/2. in 8°.

Très intéressante lettre où il parle de ses confrères de l'Auvergne.

(Revue des autographes, n° 244, mars 1901, n° 82).

ORANGIS. — Location par François Perrotin, châtelain de Saint-Jorre (Meuse), procureur de Diane de Clermont, veuve de Baron de Grimault, à Denis Ormense, seigneur de la Ferrière, capitaine au régiment de Navarre, de la terre d'Orangis (2).

Paris, 24 déc. 1598. Pièce signée des parties, 6 pp. in folio.

(Saffroy, catal. 30, octobre 1900, n° 20202).

GATINAIS. — Arrêt du Parlement de Paris, rendu au nom de Louis XII, pour faire recevoir l'hommage de Richard de Tournebeuf, seigneur de Péronne en Gâtinais (Seine-et-Marne). Paris, 5 octobre 1498.

Présentation de cet arrêt à Louis Mallet de Gravelle, résidant à Milly (canton d'Étampes), le 20 octobre 1498. 3 pages 1/2, in fol.

(id. n° 20230).

(1) Châtres-sous-Monthéry se nomme maintenant Arpajon.

(2) Orangis, dépendance de la commune de Ris, à 7 kilom. de Corbeil.

Accord au sujet d'une rente, passé par François d'Averton, seigneur de Belin, baron de Milly en Gâtinais, gouverneur de Ham, 30 novemb. 1597, 1 page 1/2 in fol. signée de Belin.

(id. n° 20231).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Il arrive assez souvent qu'après avoir achevé un travail, alors qu'il est imprimé et qu'il n'y a plus à y revenir, on fait une découverte qui eût éclairé d'un jour tout nouveau le travail qu'on vient de terminer. On est heureux de cette découverte, mais on regrette amèrement de ne pas l'avoir faite plus tôt. C'est ce qui vient de nous arriver à propos de la notice sur l'Ermitage de Sénart, insérée à la page 94 du présent bulletin.

Le Frère Pacôme, parlant du plan en relief de l'Ermitage, décrit longuement ce plan ainsi que les quatre soubassements *en plate peinture* qui le supportent ; on en peut lire tous les détails dans la notice.

Ce sont justement ces soubassements, transformés en tableaux, que nous avons découverts tout récemment au palais de Fontainebleau. Tous les détails des scènes représentées sont parfaitement identiques au récit du frère Pacôme ; c'est extrêmement curieux et d'un grand intérêt. Nous retournerons prochainement à Fontainebleau pour étudier plus longuement ces intéressants tableaux qui feront, dans un prochain bulletin, l'objet d'un nouvel article ; il complètera heureusement la notice que nous venons de publier sur l'Ermitage de la forêt de Sénart.

A. D.

A l'article *Description de Ris et de ses environs* (1^{er} bulletin de 1901), il est dit, à la page 11 (note *m*), que Viry a été possédé par le comte d'E... , fils légitimé de France, et un renvoi (2) de la même page disait qu'on n'avait pu identifier ce comte d'E... Depuis, des collègues bienveillants et mieux instruits sont venus m'aider de leurs lumières en me fournissant les renseignements suivants :

Louis-Auguste de Bourbon, bâtard de France légitimé, duc du Maine, eut de son mariage avec Anne-Louise-Bénédicté de Bour-

bon, fille de Henry Jules de Bourbon, qu'il épousa le 19 mars 1672, sept enfants, parmi lesquels :

Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, né le 15 octobre 1701, Grand-Maître et Capitaine général de l'artillerie (16 mai 1710), gouverneur de Guyenne (28 décembre 1712), mort le 13 juillet 1775. Son altesse sérénissime le comte d'Eu fit, en 1765, l'acquisition du château de Viry, d'Antoine Moron de Marnay. Il posséda ce château jusqu'en 1770, époque à laquelle il le vendit à M. Amelot.

Le Comte d'E... , seigneur de Viry, dont il est question à la page 11 de la *Description de Ris*, est donc bien Louis Charles de Bourbon, comte d'Eu. Ce renseignement a été tiré de l'ouvrage suivant : *Tableaux généalogiques des souverains de la France*, par Ed. Garnier, archiviste aux archives impériales. Paris, 1863, in 4° (tableau XII).

Il y a lieu d'annuler la note (2) de la page 50' du 1^{er} bulletin de 1901. Cette note est ainsi conçue : « M. de Guilhermy doit faire ici confusion, car il n'y a pas de château d'Engelthal à Épinay-sur-Orge ». Or voici ce que m'écrit à ce sujet un obligé collègue qui connaît bien cette région pour l'avoir habitée :

« M. de Guilhermy n'a pas tort lorsqu'il parle d'une propriété « sise sur les confins d'Épinay-sur-Orge et de Balisy, nommée Engelthal. Cette propriété des plus modestes, possède une maison « presque en ruines et sans importance ; mais j'y ai vu des pierres « sculptées, particulièrement à la tête de la cheminée de la cuisine, « et l'on dit dans le pays que ces pierres viennent d'une église de « Corbeil. Maison et cheminée menacent ruine. Si ces débris ont « quelque intérêt pour Corbeil et son musée, il serait très facile et « fort peu coûteux, je crois, d'en prendre possession ».



TABLE DE LA 7^e ANNÉE

	Page
Statuts et règlement de la Société	v
Liste des membres	xi
Conseil d'administration, bureau, comités.	xix
Sociétés correspondantes	xx
Description de Ris et de ses environs.	i
Le Château du Bourgneuf, résidence des Baillis d'Étampes, p. M. L. Marquis.	13
Une page inédite de l'Histoire municipale de la ville d'Étampes au xvii ^e siècle par M. Paul PINSON.	24
Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil	38
Compte-rendu des séances et assemblée générale du 1 ^{er} juillet 1901	73
L'Ermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart.	94
Fêtes à Étampes en l'honneur de la Naissance du duc de Bourgogne (1751-1752), par M. Ch. FORTEAU.	109
Document inédit pour servir à l'histoire des cantons de Dourdan, par M. Paul PINSON	115
Notes sur le Plessis-Mornay et la Norville, leurs sei- gneurs et les églises réformées au xvii ^e siècle. Deux grands mariages en 1671, par M. le pasteur Jacques PANNIER.	123
Fondation d'une chapellenie au prieuré d'Essonne par Alphonse comte de Poitiers, par M. DEPOIN	131
Deux notices sur dom Basile Fleureau.	134
I. Dom Fleureau, historien d'Étampes, par M. A. BOULÉ	136
II. L'acte de baptême de dom Basile Fleureau, par M. Ch. FORTEAU.	141
Bibliographie	146
Chronique	153
Additions et corrections	158

GRAVURES :

Château du Bourgneuf près d'Étampes, 1752	13
Plan du Parc et du Château du Bourgneuf au xvii ^e siècle, par M. L. MARQUIS.	22
Château de la Norville.	124
Château du Plessy-Mornay	125

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1897. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1898. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1899. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1900. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1901. — Livraisons 1 et 11.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,
monographie accompagnée de 24 héliogravures de
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux
environs au XVI^e siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4^o, enrichi de 54 gravures.

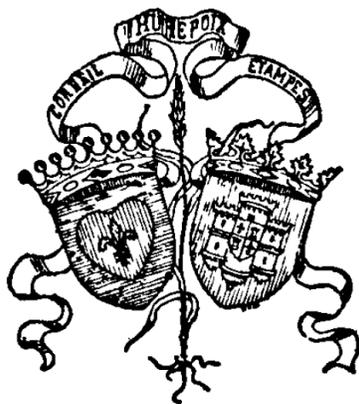


IMPRIMERIE BELLIN, À MONTDIDIER.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1901

SOMMAIRE DU 2^e BULLETIN DE 1901

Compte-rendu des séances et assemblée générale du 1 ^{er} juillet 1901	Page 73
L'Ermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart.	94
Fêtes à Étampes en l'honneur de la Naissance du duc de Bourgogne (1751-1752), par M. Ch. FORTEAU.	109
Document inédit pour servir à l'histoire des cantons de Dourdan, par M. Paul PINSON	115
Notes sur le Plessis-Mornay et la Norville, leurs sei- gneurs et les églises réformées au xvii ^e siècle. Deux grands mariages en 1671, par M. le pasteur Jacques PANNIER.	123
Fondation d'une chapellenie au prieuré d'Essonne par Alphonse comte de Poitiers, par M. DEPOIN	131
Deux notices sur dom Basile Fleureau.	134
I. Dom Fleureau, historien d'Étampes, par M. A. BOULÉ	136
II. L'acte de baptême de dom Basile Fleureau, par M. Ch. FORTEAU.	141
Bibliographie	146
Chronique	153
Additions et corrections	158
GRAVURES :	
Château de la Norville.	124
Château du Plessy-Mornay	125

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

ANNÉE 1895. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1896. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1897. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1898. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1899. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1900. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1901. — Livraison I.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

1897

- I. L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT, monographie accompagnée de 24 héliogravures de DUJARDIN.

1900

- I. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. — Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction par A. DUFOUR.
- II. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux environs au XVI^e siècle, par J. PANNIER.



IMPRIMERIE BELLIN, A MONTDIDIER.
